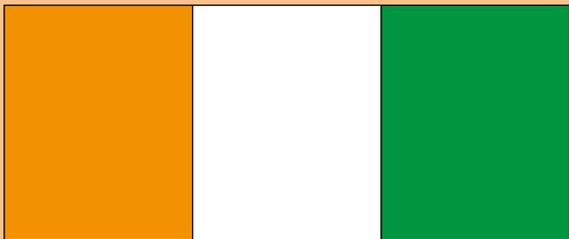


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



**MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET**



# **LOI DE FINANCES N° 2023-1000 DU 18 DECEMBRE 2023 PORTANT BUDGET DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2024**

**ANNEXE 3 : DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET  
ECONOMIQUE PLURIANNUELLE (D P B E P) 2024-2026**



**LOI DE FINANCES N° 2023-1000 DU 18 DECEMBRE 2023  
PORTANT BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2024**

**ANNEXE 3 : DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET  
ECONOMIQUE PLURIANNUELLE (D P B E P) 2024-2026**



## **SOMMAIRE**

LISTE DES ACRONYMES.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	7
LISTE DES GRAPHIQUES.....	9
LISTE DES ENCADRES .....	9
INTRODUCTION .....	10
I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2020-2026.....	11
I.1. Evolution macroéconomique internationale et nationale 2020-2022.....	11
I.1.1 Environnement économique international 2020-2022 .....	11
I.1.2 Environnement économique national 2020-2022.....	12
I.2. Projections économiques 2023 et Perspectives 2024-2026 .....	18
I.2.1 Projections économiques 2023.....	19
I.2.2 Perspectives économiques 2024-2026.....	24
II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2020-2026 .....	39
II.1. Evolution des finances publiques 2020-2023.....	39
II.1.1 Politiques en matière de finances publiques 2020-2023 .....	39
II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2020-2023 .....	42
II.2. Perspectives d'évolution des finances publiques 2024-2026.....	47
II.2.1 Politiques des finances publiques 2024-2026.....	47
II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2024-2026.....	49
II.3. Gestion de la dette publique 2020-2026 .....	54
II.3.1 Evolution de la dette publique 2020-2023.....	54
II.3.2 Stratégie de gestion de la dette publique pour la période 2023-2026 .....	57
II.3.3 Evolution de la dette publique 2024-2026.....	58
II.4 Performance en matière de convergence 2020-2026 .....	60
II.4.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2020-2026 .....	61

II.4.2 Performance en matière de convergence dans l’UEMOA 2020-2026 .....	63
III. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS, COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES .....	67
III.1. Situation financière des Entreprises du Portefeuille de l’Etat .....	67
III.1.1 Evolution du portefeuille de l’Etat sur la période 2020-2022 .....	67
III.1.2 Evolution du capital social cumulé et de la quote-part de l’Etat de 2020 à 2022.....	68
III.1.3 Analyse de la situation financière des entreprises publiques .....	68
III.1.4 Subventions de l’Etat de 2020 à 2023.....	69
III.1.5 Gestion de la dette des entreprises publiques de 2020 à 2022.....	70
III.1.6 Contrats de performance entre les entreprises publiques et l’Etat .....	71
III.1.7 Opérations de privatisation.....	72
III.2. Situation financière des Etablissements Publics Nationaux .....	73
III.2.1 Evolution du nombre d’Etablissements Publics Nationaux .....	73
III.2.2 Evolution du budget des EPN de 2020 à 2022 .....	73
III.2.3 Situation d’exécution budgétaire 2022 .....	76
III.2.4 Prévisions des subventions 2023-2026 .....	78
III.3. Situation financière des Organismes de Sécurité Sociale .....	79
III.3.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l’Etat (CGRAE).....	79
III.3.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) .....	84
III.3.3 Situation financière de la Caisse Nationale d’Assurance Maladie (CNAM) .....	89
III.4 - Situation financière des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.....	95
III.4.1 Evolution des ressources et des dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes de 2020 à 2022.....	96
III.4.2 Projection des appuis financiers de l’Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de 2023 à 2026.....	99
IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2024-2026 .....	101
IV.1. Ressources du budget de l’Etat 2024-2026 .....	101
IV.1.1 Projections des recettes budgétaires 2024-2026.....	101
IV.1.2 Projections des ressources de trésorerie 2024-2026 .....	104
IV.1.3 Projections des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2024-2026 .....	106
IV.2. Dépenses du budget de l’Etat 2024-2026 .....	107
IV.2.1 Projection des dépenses budgétaires 2024-2026 .....	109

IV.2.2 Projections des charges de trésorerie 2024-2026 .....	114
IV.2.3 Projections des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor 2024-2026.....	115
IV.2.4 Analyse des projections du budget de l'Etat 2024-2026 par fonction .....	115
IV.2.5 Analyse des projections du budget de l'Etat 2024-2026 selon les piliers du PND 2021-2025.....	128
<b>V- ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE LA PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE 2024 .....</b>	<b>132</b>
<b>V.1. Programmation économique 2024 .....</b>	<b>133</b>
V.1.1 Au titre du secteur réel.....	133
V.1.2 Au titre de la balance des paiements.....	134
V.1.3 Au titre de la situation monétaire.....	135
V.1.4 Au titre des projections financières de l'Etat .....	136
V.1.5 Au titre de la dette publique .....	138
V.1.6 Au titre de la convergence sous-régionale .....	139
<b>V.2 Programmation budgétaire 2024 .....</b>	<b>140</b>
V.2.1 Au titre des recettes budgétaires .....	140
V.2.2 Au titre des recettes de trésorerie.....	142
V.2.3 Au titre des comptes d'affectation spéciale.....	143
V.2.4 Au titre des dépenses budgétaires .....	144
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>146</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>147</b>



## LISTE DES ACRONYMES

ABREVIATIONS	DEFINITIONS	ABREVIATIONS	DEFINITIONS
AEP	: Alimentation en Eau Potable	CAF	: Coût, Assurance et Fret
AFD	: Agence Française de Développement	CAN	: Coupe d'Afrique des Nations
AGEF	: Agence de Gestion Foncière	CCC	: Conseil Café Cacao
AGEFOP	: Agence Nationale de la Formation Professionnelle	CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
AGEROUTE	: Agence de Gestion des Routes	CGRAE	: Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat
AGR	: Activités Génératrices de Revenus	CIDT	: Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles
AIGF	: Agence Ivoirienne de Gestion des Fréquences radio électriques	CI-ENERGIES	: Energies de Côte d'Ivoire
ANADER	: Agence Nationale d'Appui au Développement Rural	CIPRES	: Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale
ANAGED	: Agence Nationale de Gestion des Déchets	CMB	: Compagnie Minière du Bafing
ANSUT	: Agence Nationale de Service Universel des Télécommunications	CME	: Centres de Moyennes Entreprises
ARSTM	: Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer	CMU	: Couverture Maladie Universelle
ASS	: Structures Assimilées aux EPN	CNAM	: Caisse Nationale d'Assurance Maladie
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest	CNCO	: Conseil National de la Consommation
BHCI	: Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire	CNRA	: Centre National de Recherche Agronomique
BIC	: Bénéfices Industriels et Commerciaux	CNS	: Conseil National de Sécurité
BID	: Banque Islamique de Développement	COVID-19	: Corona virus Disease 2019
BLP	: Bordereaux de Livraison des produits Pétroliers	CT	: Collectivités Territoriales
BMSA	: Bondoukou Manganèse SA	CUT	: Compte Unique du Trésor
BNETD	: Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement	DOB	: Débat d'Orientation Budgétaire
BNI	: Banque Nationale d'Investissement	DPBEP	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement	DPPSE	: Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Economiques
BPCI	: Banque Populaire de Côte d'Ivoire	EMPT	: Ecole Militaire Préparatoire et Technologique
BRAA	: Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan	EPA	: Etablissement Public Administratif
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières	EPIC	: Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics	EPN	: Etablissement Public National
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement	ETFP	: Enseignement Technique et Formation Professionnelle
FER	: Fonds d'Entretien Routier	PCC	: Prélèvement Communautaire de la CEDEAO
FIMR	: Fonds d'Investissement en Milieu Rural	PCD	: Programme de Conversion de dette en projets de Développement
FOB	: Free On Board	PCS-PCC	: Prélèvement Communautaire de Solidarité -PCC
FODI	: Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles	PEJEDEC	: Projet Emploi Jeunes et Développement des Compétences
GESTOCI	: Société de Gestion des Stocks Pétroliers	PEPT	: Programme Electricité pour Tous
GUCE-CI	: Guichet Unique du Commerce Extérieur (Ex Webb Fontaine Côte d'Ivoire)	PETROCI	: Société Nationale d'Opérations Pétrolières de Côte d'Ivoire
I2T	: Société Ivoirienne de Technologie Tropicale	PJGouv	: Programme Jeunesse du Gouvernement
IDT	: Société Ivoirienne de Télédiffusion	PMCI	: Plantation Moderne de Côte d'Ivoire
		PME	: Petites et Moyennes Entreprises

ABREVIATIONS	DEFINITIONS	ABREVIATIONS	DEFINITIONS
INIE	: Institut Ivoirien de l'Entreprise	PND	: Plan National de Développement
IPS-WA	: Industrial Promotion Services (West Africa)	PNIA	: Programme National d'Investissement Agricole
ITS	: Impôt sur les Traitements et Salaires	POSTE CI	: Poste de Côte d'Ivoire
LBTP	: Laboratoire du Bâtiment et des Travaux Publics	PPC	: Programme Pluriannuel de Convergence
LEB	: Lagune Exploitation Bongouanou	PRONER	: Programme National d'Electrification Rural
LONACI	: Loterie Nationale de Côte d'Ivoire	PSGouv	: Programme Social du Gouvernement
MAC	: Maison d'Arrêt et de Correction	RGB	: Régime Général de Base
MACA	: Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan	RNPP	: Registre National des Personnes Physiques
NEI-CEDA	: Nouvelles Editions Ivoiriennes (NEI)-Centre d'Edition et de Diffusion Africaine (CEDA)	RTI	: Radio Diffusion Télévision Ivoirienne
NPSP	: Nouvelle Pharmacie de la Sante Publique	SAS	: Société Abidjanaise de la Salubrité
OCPV	: Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers	SDMT	: Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme
OIC	: Office Ivoirien des Chargeurs	SIB	: Société Ivoirienne de Banque
OIGR	: Outil Intermédiaire de Gestion du Recouvrement	SICOGI	: Société Ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière
ONAD	: Office National de l'Assainissement et du Drainage	SIDT	: Société Ivoirienne de Télédiffusion
ONEP	: Office National de l'Eau Potable	SIGFAE	: Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat
PAA	: Port Autonome d'Abidjan	SIGOBE	: Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'Etat
PAGEF	: Projet d'Appui à la Gestion Economique et Financière	SIGICI	: Système Intégré de Gestion de l'Impôt en Côte d'Ivoire
PASP	: Port Autonome de San-Pedro	SIGOMAP	: Système Intégré de Gestion des Opérations des Marchés Publics
SIPF	: Société Ivoirienne de gestion du Patrimoine Ferroviaire	SODEXAM	: Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique
SIR	: Société Ivoirienne de Raffinage	SOTRA	: Société des Transports Abidjanais
SMI	: Société des Mines d'Ity	SPDC	: Société des Palaces de Cocody
SN SOSUCO	: Nouvelle Société Sucrière de la Comoé	TEOM	: Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
SNDI	: Société Nationale de Développement Informatique	THIMO	: Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre
SNDR	: Stratégie Nationale de Développement du Riz	TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication
SNPECI	: Société Nouvelle de Presse et d'Edition de Côte d'Ivoire	TNT	: Télévision Numérique Terrestre
SODEFOR	: Société de Développement des Forêts	TRCI	: Tropical Rubber Côte d'Ivoire
SODEMI	: Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire	WEO	: World Economic Outlook
SODERTOUR-LACS	: Société de Développement Touristique de la Région des Lacs	PUA	: Prélèvement Union Africaine

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2020 à 2026 .....	31
Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2020 à 2026.....	32
Tableau 3 : Hypothèses de projections des principaux produits de base de 2020 à 2026.....	33
Tableau 4 : Contribution à la croissance du PIB de 2020 à 2026 / Optique Offre.....	34
Tableau 5 : Contribution à la croissance du PIB de 2020 à 2026 / Optique Demande .....	35
Tableau 6 : Balance des paiements de 2020 à 2026.....	37
Tableau 7 : Prévisions des indicateurs monétaires de 2023 à 2026 .....	38
Tableau 8 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2020 à 2023 .....	46
Tableau 9 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2024 à 2026 .....	51
Tableau 10 : Évolution du stock de la dette publique de 2020 à 2023.....	55
Tableau 11 : Evolution du service de la dette publique 2020-2023 .....	56
Tableau 12 : Etat de mise en œuvre du plan de financement 2022 .....	57
Tableau 13 : Plan de financement 2023 .....	58
Tableau 14 : Evolution du stock de la dette publique de 2024 à 2026 (y/c nouveaux décaissements) .....	58
Tableau 15 : Evolution du service de la dette publique de 2024 à 2026.....	59
Tableau 16 : Montant indicatif à mobiliser sur les marchés financiers de 2024 à 2026 .....	59
Tableau 17 : Situation des critères de convergence de la CEDEAO de 2020 à 2026 .....	62
Tableau 18 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA de 2020 à 2026 .....	65
Tableau 19 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques de 2020 à 2022.....	69
Tableau 20 : Subventions de l'Etat aux Entreprises Publiques de 2020 à 2023 .....	70
Tableau 21 : Répartition des EPN par catégorie à fin décembre 2022.....	73
Tableau 22 : Situation de l'exécution du budget 2022 des EPN en ressources par grande masse .....	76
Tableau 23 : Situation de l'exécution du budget 2022 des EPN en dépenses par grande masse .....	77
Tableau 24 : Prévisions des subventions allouées aux EPN de 2023 à 2026.....	78
Tableau 25 : Prévisions des effectifs des cotisants et des assurés de 2022 à 2026.....	80
Tableau 26 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2021 à 2023.....	81
Tableau 27 : Projections des produits et des charges de la CGRAE de 2024 à 2026 .....	82
Tableau 28 : Evolution des effectifs des salariés et employeurs affiliés et du ratio de dépendance de 2020 à 2022 de la CNPS .....	84
Tableau 29 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2020 à 2022.....	86

Tableau 30 : Projections des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2023 à 2026.....	89
Tableau 31 : Evolution des produits et des charges de la CNAM de 2024 à 2026 .....	92
Tableau 32 : Evolution des ressources des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes .....	96
Tableau 33 : Evolution des ressources par type de Collectivités Territoriales et Districts Autonomes .....	97
Tableau 34 : Evolution des dépenses globales des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes .....	98
Tableau 35 : Evolution des dépenses par type de Collectivités Décentralisées .....	99
Tableau 36 : Projections des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de 2023 à 2026 .....	100
Tableau 37 : Prévisions des recettes budgétaires 2023-2026.....	102
Tableau 38 : Prévisions des ressources de trésorerie 2024-2026 .....	105
Tableau 39 : Prévisions des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2024-2026.....	106
Tableau 40 : Prévisions des dépenses du budget de l'Etat 2023-2026 .....	108
Tableau 41 : Evolution des transferts de l'Etat de 2023 à 2026.....	112
Tableau 42 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat de 2023 à 2026.....	113
Tableau 43 : Récapitulatif des dépenses de l'Etat par fonction de 2023 à 2026 .....	115
Tableau 44 : Dépenses du budget en fonction des piliers du PND 2021-2025 sur la période 2024-2026 .....	128
Tableau 45 : Écarts de projections des variations en volume des secteurs d'offre et des principaux agrégats de la demande intérieure l'activité économique .....	134
Tableau 46 : Ecarts de projection de la Balance des Paiements.....	135
Tableau 47 : Ecarts de projection des agrégats de la situation monétaire.....	136
Tableau 48 : Comparaison des projections 2024 des ressources et des dépenses du TOFE effectuées en 2022 et 2023 .....	137
Tableau 49 : Comparaison des projections 2024 de la dette publique effectués en 2022 et 2023 .....	138
Tableau 50 : Ecarts de projection des critères de convergence de l'UEMOA.....	139
Tableau 51 : Ecarts de projection des recettes fiscales .....	141
Tableau 52 : Ecarts de projection des ressources de trésorerie .....	142
Tableau 53 : Ecarts de projection des recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor .....	143
Tableau 54 : Ecarts de projection des charges financières de la dette, des dépenses de personnel, d'achat de biens et services et des transferts .....	144
Tableau 55 : Ecarts de projection des dépenses d'investissement .....	145

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

<b>Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2020 à 2022</b> .....	15
<b>Graphique 2 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2023 à 2026</b> .....	26
<b>Graphique 3 : Evolution du nombre d'entreprises par type de sociétés</b> .....	67
<b>Graphique 4 : Evolution du budget des Etablissements Publics Nationaux de 2020 à 2022</b> .....	74
<b>Graphique 5 : Comparaison de l'évolution des subventions et des ressources propres des EPN de 2020 à 2022</b> .....	75
<b>Graphique 6 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2021 à 2023 de la CGRAE</b> .....	80
<b>Graphique 7 : Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés à la CNPS de 2023 à 2026</b> .....	85
<b>Graphique 8 : Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2019 à 2022 de la CNAM</b> .....	90
<b>Graphique 9 : Répartition de la masse salariale de l'Etat de 2024 à 2026 par grande fonction</b> .....	111

## **LISTE DES ENCADRES**

<b>Encadré 1 : Rebasage des comptes nationaux</b> .....	27
<b>Encadré 2 : Retropolation des comptes nationaux annuels</b> .....	29
<b>Encadré 3 : Etat de mise en œuvre du TOFE selon le MSFP 2014</b> .....	52
<b>Encadré 4 : Interventions sur le marché financier international</b> .....	55
<b>Encadré 5 : Effets de la crise ukrainienne sur la dette publique</b> .....	56
<b>Encadré 6 : Interventions sur le marché régional</b> .....	60
<b>Encadré 7 : Point sur la mise en œuvre du régime des travailleurs indépendants</b> .....	87
<b>Encadré 8 : Situation de la dette des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes</b> .....	100



## INTRODUCTION

En application de l'article 45 de la Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, la Loi de Finances de l'année est accompagnée d'un certain nombre de documents, dont le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) qui sert également de base pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette disposition que le présent document est élaboré.

Sur la base du cadre macroéconomique, du contexte socio-politique et des orientations de la politique générale du Gouvernement, le DPBEP évalue sur trois (03) ans le niveau global des recettes attendues et des dépenses programmées par l'Etat. Il couvre également la situation financière des collectivités décentralisées, des entreprises publiques, des établissements publics nationaux et des organismes de protection sociale.

Le DPBEP fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme, en application des dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Dans le cadre du présent DPBEP couvrant la période 2024-2026, les projections budgétaires sont établies sur la base d'une prévision de croissance réelle du Produit Intérieur Brut (PIB) de 7,0% en 2024, de 6,8% en 2025 et en 2026. Ces prévisions interviennent dans un contexte international marqué par la maîtrise de la pandémie de la Covid-19, la persistance de la guerre en Ukraine ainsi que les crises socio-politiques et sécuritaires au Burkina Faso, au Mali, en Guinée et au Niger.

Le DPBEP 2024-2026 est élaboré en cohérence avec la stratégie de développement du Gouvernement, en particulier avec l'ensemble des stratégies sectorielles qui tirent leurs fondements du Plan National de Développement (PND) couvrant la période de 2021 à 2025. Il permet d'assurer une meilleure déclinaison des stratégies sectorielles et des programmes d'actions dans les projets de budgets sur la période 2024-2026.

Le présent document qui vise à donner des indications sur les orientations budgétaires et économiques du Gouvernement, se décline en cinq (05) parties :

- I. Evolution macroéconomique 2020-2026 ;
- II. Evolution des finances publiques 2020-2026 ;
- III. Situation financière 2020-2026 des organismes publics, des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes ;
- IV. Programmation budgétaire 2024-2026 ;
- V. Analyse de la performance de la programmation économique et budgétaire 2024.



## **I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2020-2026**

### **I.1. EVOLUTION MACROECONOMIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE 2020-2022**

#### **I.1.1 Environnement économique international 2020-2022**

La conjoncture internationale a été marquée ces dernières années, d'une part, par les tensions géopolitiques entre les grandes puissances et commerciales et d'autre part, par la pandémie de la Covid-19 qui a conduit à une récession économique mondiale en 2020. Cette récession a été suivie d'une reprise de l'activité économique en 2021, résultant de plusieurs actions notamment la mise en œuvre de plans de soutien et de relance économique ainsi que la maîtrise de la propagation de la pandémie de la Covid-19 qui ont impulsé un rebond à la fois de la production et des dépenses de consommation des ménages. Cependant, après la relance de l'activité économique mondiale en 2021, la croissance mondiale a été marquée par un ralentissement généralisé en 2022 du fait des effets persistants de la pandémie de la Covid-19 et de la crise ukrainienne. L'inflation a atteint des niveaux records entraînant de ce fait un durcissement des conditions financières dans la plupart des régions.

**En 2020**, la conjoncture internationale a été marquée par la rapide propagation et la sévérité de la Covid-19 survenue en Chine en fin d'année 2019. Ainsi, l'économie mondiale s'est contractée de 3,1% après une progression de 2,8% en 2019, avec en particulier une récession de 4,5% dans les pays avancés et de 2,1% dans les pays émergents et dans les pays en développement. En Afrique subsaharienne, l'activité économique a connu une baisse de 1,9% contre une progression de 3,2% en 2019. Concernant particulièrement la zone UEMOA, le taux de croissance du PIB est ressorti positif à 1,8% après un niveau de 5,7% en 2019.

**En 2021**, l'activité a repris dans la plupart des économies après le repli global enregistré en 2020. Cette reprise a été possible grâce au démarrage des campagnes de vaccination contre la Covid-19, à l'assouplissement des mesures de restrictions des déplacements, aux soutiens budgétaires massifs aux secteurs en difficultés et au maintien des conditions financières favorables, en l'occurrence le maintien de politiques monétaires accommodantes. Ainsi, le taux de croissance économique mondiale est ressorti positif à 6,3% après la baisse de 3,1% en 2020, avec une reprise à la fois dans les pays avancés (+5,4%) et dans les pays émergents et en développement (+6,8%).

**En 2022**, la croissance de l'économie mondiale a connu un ralentissement et s'est affichée à 3,5% après une progression de 6,3% en 2021, avec en particulier une décélération à la fois dans les pays avancés (+2,7% contre +5,4% en 2021) et dans les pays émergents et pays en développement (+4,0% contre +6,8% en 2021). Ce ralentissement de l'activité économique, accompagné d'une inflation de 8,7% contre 4,7% en 2021, s'explique notamment par les chocs sur les prix de l'énergie et des denrées alimentaires, ainsi que le durcissement des conditions de financement à l'échelle internationale occasionnés par la crise ukrainienne.

## I.1.2 Environnement économique national 2020-2022

### I.1.2.1 Secteur réel 2020-2022

L'activité économique en **2020** a été marquée par les effets négatifs de la pandémie de la Covid-19. Ainsi, après un taux de croissance de 6,5% en 2019, l'économie ivoirienne a enregistré une croissance moindre de 0,9% en 2020, soit une baisse de 5,6 points, en relation, notamment avec (i) un environnement international moins favorable, marqué par la perturbation du commerce international du fait de la Covid-19, (ii) les mesures restrictives prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de cette pandémie et surtout (iii) le ralentissement de certaines activités économiques dû aux mesures de confinement.

En **2021**, l'activité économique a affiché un taux de progression satisfaisant de 7,4% grâce (i) au redressement de l'économie mondiale qui a entraîné une hausse de la demande des matières premières et de leurs cours, (ii) à la poursuite de la mise en œuvre du Plan de soutien économique, social et humanitaire ainsi que du Plan de riposte sanitaire, (iii) à l'allègement des mesures de lutte contre la Covid-19, (iv) au maintien de l'orientation accommodante de la politique monétaire, (v) au dynamisme de la consommation des ménages et surtout (vi) à l'amélioration continue du climat des affaires.

Concernant l'activité économique en **2022**, elle a évolué dans un environnement socio-économique marqué par la maîtrise progressive de la pandémie de la Covid-19, ainsi que le maintien de la stabilité socio-politique et sécuritaire. Aussi, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie ainsi que de la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance ont favorisé le maintien de la dynamique de croissance de l'économie en dépit des effets de la crise ukrainienne. Le taux de croissance de l'économie ivoirienne est en conséquence ressorti à 6,7%.

L'évolution des différentes composantes de l'offre et de la demande en 2022 se présente comme ci-après.

**Au niveau de l'offre, le secteur primaire** a connu une hausse de 5,1% contre 2,7% en 2021 en relation avec la hausse de l'agriculture d'exportation (+6,5%), de l'agriculture vivrière (+3,5%) et de la pêche (+0,5%). L'agriculture d'exportation a bénéficié de la bonne tenue des cours, de la normalisation de la commercialisation, de l'entrée en production de nouvelles variétés à haut rendement et d'une bonne condition climatique et agronomique en ce qui concerne les cacaoyers. Ainsi, les productions de cacao (+5,9%), de café (+54,8%), de noix de cajou (+6,1%), de sucre (+5,1%), et de caoutchouc (+21,1%) ont augmenté. Quant aux productions de palmier à huile (-9,9%), de coton graine (-3,5%), d'ananas (-5,7%) et de banane (-9,0%), elles ont connu des baisses. La diminution de la production cotonnière est en relation avec de fortes et inhabituelles attaques des jassides<sup>1</sup> dans tout le bassin cotonnier, causant ainsi d'énormes dégâts dans les plantations. Le recul des autres productions est en lien avec le coût élevé des intrants et le déplacement de la main d'œuvre vers d'autres cultures plus rentables.

---

<sup>1</sup> Jassides : insectes nuisibles et ravageurs

L'agriculture vivrière, quant à elle, a tiré parti de la hausse des productions de la grande partie de ses composantes, notamment le manioc (+8,0%), le maïs (+5,2%), le mil (+4,0%), la banane plantain (+3,9%), le riz (+2,7%) et l'igname (+2,6%). La progression de ces différentes productions est liée notamment (i) aux rendements améliorés combinés à de bonnes pratiques agricoles, (ii) aux avantages de la mise en œuvre du PNIA II autour de neuf (09) agropoles de transformation et de croissance agricole, (iii) à l'appui du volet agriculture du Programme Social du Gouvernement PS-Gouv qui a permis la formation aux bonnes pratiques agricoles de 3 000 producteurs et 875 multiplicateurs de boutures de manioc et (iv) au projet d'appui au développement des filières manioc et maraîcher en Côte d'Ivoire avec la réhabilitation de 115,8 ha de sites maraîchers.

Le secteur a donc contribué à hauteur de 0,9 point à la croissance du PIB en 2022, essentiellement en lien avec la contribution de l'agriculture d'exportation qui s'est élevée à 0,8 point de croissance.

**Le secteur secondaire** a progressé de 11,1% en 2022 après une hausse de 4,7% en 2021. Cette progression est en lien avec la croissance de l'ensemble de ses composantes, à savoir l'énergie (+20,3%), les BTP (+18,2%), l'extraction minière (+10,8%), les produits pétroliers (+10,0%), les industries agro-alimentaires (+7,2%) et les autres industries manufacturières (+6,1%).

Les industries agro-alimentaires et les autres industries manufacturières ont bénéficié de l'augmentation de l'énergie à la faveur de la fin des effets du rationnement de l'électricité en 2021.

Les activités du BTP ont connu une hausse liée à l'accélération et au démarrage des chantiers de construction notamment (i) le 4<sup>ième</sup> pont d'Abidjan reliant les communes de Yopougon et du Plateau, (ii) la tour F de la cité administrative du Plateau, (iii) le pont reliant les Communes de Cocody et du Plateau, (iv) le barrage de Gribo Popoli, (v) l'aménagement et le bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, (vi) la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, (vii) la réhabilitation de la côtière entre Abidjan et San-Pedro, (viii) la construction et la réhabilitation des stades devant accueillir la Coupe d'Afrique des Nations de Football en janvier 2024, (ix) les travaux d'aménagement de la voie de contournement « Y4 » et (x) les travaux de renforcement, d'aménagement et de bitumage de plusieurs routes à l'intérieur du pays.

La hausse de l'extraction minière a découlé de la progression des productions de pétrole brut (+6,0%), d'or (+13,4%), de gaz (+7,8%) et de nickel (+4,3%) en dépit de la régression des productions de diamant (-3,7%) et de manganèse (-3,3%). La production de pétrole brut a bénéficié des retombés des investissements et des opérations de maintenance réalisées durant l'année 2021. L'extraction aurifère a profité de la hausse de la production des mines d'Agbaou et de Yaouré. Quant à la production de nickel, elle a tiré avantage de l'amélioration des conditions de transport et d'exportation du minerai, grâce notamment à l'utilisation du Port de San Pedro en plus du Port d'Abidjan. S'agissant de la production du manganèse, elle a pâti de l'arrêt de la production d'une des mines depuis septembre 2021 en raison des difficultés d'exportation liées au déficit d'espaces de stockage au quai minéralier du port d'Abidjan, associées à la baisse du cours du minerai. Quant à la production de diamant, elle est devenue très erratique depuis la fin du premier trimestre 2021, avec plusieurs mois sans production suivi de productions ponctuelles importantes.

Cette situation s'explique par l'épuisement progressif des sites exploitables par les méthodes artisanales utilisées actuellement. Ainsi, afin de redynamiser la production, la SODEMI met en œuvre un programme d'identification de nouveaux sites d'exploitation.

La progression des produits pétroliers a été soutenue par la vigueur de la consommation intérieure (+7,5%) et la progression des exportations (+28,5%). En plus de cette performance, la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) connaît une hausse de ses marges de raffinage (+17%) due à la montée des prix du pétrole brut et la hausse des cours du dollar.

L'accélération de la production de l'énergie a résulté des effets combinés de l'augmentation de l'énergie hydraulique et de l'énergie thermique (production à base de gaz) ainsi que de la baisse de la consommation de HVO. La production de source hydraulique a bénéficié de conditions climatiques redevenues favorables en 2022 après avoir souffert des effets d'une sécheresse un an plus tôt. S'agissant de la production de source thermique, elle a profité de la mise en service, depuis avril 2022, de la centrale flottante « KARPOWERSHIP » d'une capacité de 200 mégawatts.

Le secteur secondaire a donc contribué à hauteur de 2,3 points à la croissance du PIB en 2022 en lien avec les contributions du BTP (+0,9 point à la croissance), des industries agroalimentaires (+0,4 point), des autres industries manufacturières (+0,4 point), de l'énergie (+0,3 point), de l'extraction minière (+0,2 point) et des produits pétroliers (+0,1 point).

**Le secteur tertiaire** est ressorti avec une croissance de 6,0% en 2022, bien que moindre par rapport à la hausse de 11,5% en 2021. Cette croissance résulte de la hausse des transports (+7,1%), des télécommunications (+6,6%), du commerce (+5,2%) et des autres services (+6,2%) qui ont bénéficié des performances au niveau des secteurs primaire et secondaire.

La bonne performance des télécommunications est en relation avec la poursuite des investissements réalisés afin d'améliorer la couverture du pays, le déploiement de la fibre optique et le recours de plus en plus accru de l'Administration et le secteur privé à la digitalisation des services. En effet, les opérateurs de télécommunication ont poursuivi la vulgarisation du télétravail et des autres activités en ligne en proposant des offres innovantes aux consommateurs en vue d'assurer la continuité de leurs tâches.

Les transports ont tiré profit de la poursuite des campagnes de vaccination et de l'accroissement des investissements notamment, l'ouverture de nouvelles lignes par la compagnie Air Côte d'Ivoire en ce qui concerne le transport aérien et la construction du terminal roulier, du second terminal à conteneur, d'un terminal céréalier et d'un terminal minéralier en ce qui concerne le transport maritime.

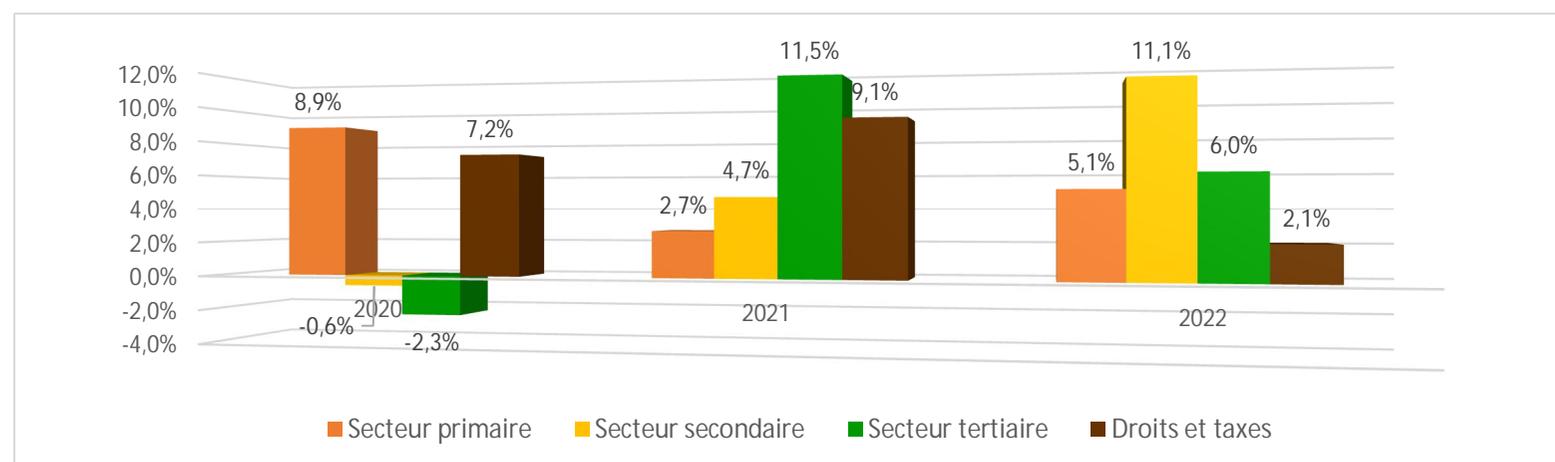
Le commerce a continué de tirer parti de la reprise effective des activités économiques en relation avec la levée progressive des mesures restrictives de lutte contre la propagation de la Covid-19.

Le secteur tertiaire a contribué à hauteur de 2,4 points à la croissance du PIB, soutenu par le commerce (+0,8 point), les autres services (+0,8 point), le transport (+0,6 point) et les télécommunications (+0,1 point).

**Le secteur non marchand** s'est accru de 6,6% après 5,8% en 2021, en raison d'une part, des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous et, d'autre part, en lien avec les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire. Ce secteur a contribué à la croissance du PIB à hauteur de 0,9 point.

**Les droits et taxes nets de subventions** sont ressortis en hausse de 2,1%, cependant moindre que l'augmentation de 9,1% en 2021 du fait de l'impact de la crise ukrainienne. Cette progression a néanmoins été possible grâce aux différentes réformes d'administration et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique.

**Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2020 à 2022**



**Source :** MEPD/DGE/DPPSE

**Au niveau de la demande**, la croissance a été tirée par la poursuite de la reprise de la consommation finale (+4,5% après +4,6% en 2021) et la consolidation des investissements (+19,4% après 8,6% en 2021).

La hausse de la **consommation finale** est en lien avec la consolidation de la consommation publique (+5,7% après +8,6% en 2021) et de la consommation des ménages (+4,3% contre +4,0% en 2021) qui bénéficient de la hausse des revenus et de la création d'emplois aussi bien dans le secteur privé que public. Ainsi, sa contribution à la croissance du PIB réel s'est élevée à +3,5 points.

En plus de la forte demande d'investissements du secteur privé, **les investissements** publics ont été soutenus par la poursuite de l'exécution des grands projets d'infrastructures, notamment (i) la réalisation du tronçon « Yamoussoukro-Bouaké » de l'autoroute du nord, (ii) le projet de sauvegarde et de développement de la Baie de Cocody, (iii) l'aménagement de l'autoroute Y4 de contournement de la ville d'Abidjan, (iv) la

construction du pont reliant les communes de Cocody et du Plateau, (v) la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, notamment le 4<sup>ème</sup> pont d'Abidjan reliant les communes de Yopougon et du Plateau, (vi) la construction de la tour F de la cité administrative du Plateau, (vii) la construction du barrage de Gribo Popoli, (viii) la réhabilitation de la côte entre Abidjan et San Pedro, (ix) la construction et la réhabilitation des stades devant accueillir la Coupe d'Afrique des Nations de Football en janvier 2024 et (x) l'aménagement et le bitumage de plusieurs routes à l'intérieur du pays.

Ainsi, le taux d'investissement global est ressorti à 26,4% du PIB contre 24,0% en 2021. En particulier, le taux d'investissement public a atteint 9,7% en 2022, après 8,5% en 2021. Les investissements ont contribué à hauteur de 4,7 points à la croissance du PIB, portés à la fois par les investissements privés (+2,1 points) et les investissements publics (+2,6 points).

**Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services** se sont affichées en hausse de 5,9% après 13,4% en 2021 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. **Les exportations de biens et services** ont connu une hausse de 10,2% contre 10,6% en 2021, en raison notamment de la bonne tenue des produits transformés et des spéculations de l'agriculture d'exportation.

En outre, il faut noter que les entraves au commerce international dues aux mesures prises pour contenir la propagation de la Covid-19 ont été allégées et cela a permis de relancer les échanges internationaux de biens et services.

**L'inflation** a atteint un niveau de 5,2% en 2022 après 4,2% en 2021, se situant ainsi au-delà du seuil communautaire de 3%. Cette situation est liée d'une part, aux perturbations des chaînes d'approvisionnement causées par les différentes crises, notamment la crise ukrainienne et d'autre part, aux prix élevés de l'énergie qui se sont maintenus en 2022. En outre, le déficit d'offre locale de la production agricole au cours de la campagne 2021/2022 et l'accentuation des risques sécuritaires des pays limitrophes continuent d'affecter l'approvisionnement normal des marchés en produits vivriers amplifiant ainsi la pression sur les prix.

#### **I.1.2.2 Situation de la balance des paiements 2020-2022**

**Sur la période de 2020 à 2022**, la balance des paiements s'est caractérisée par une dégradation du compte des transactions courantes. En effet, le compte courant a enregistré un déficit de plus en plus important, en passant de 3,2% du PIB en 2020 à 6,9% du PIB en 2022. Cette dégradation est due à la contraction de la balance des biens sur la période et à l'aggravation du déficit des services ainsi que du revenu primaire.

S'agissant de la balance des biens, l'excédent a baissé de 7,0% en 2020, en ressortant à 1.716,5 milliards de FCFA. Elle s'est, par la suite, repliée, de 2020 à 2022, de 1.716,5 milliards de FCFA à 704,6 milliards de FCFA, soit un retrait de 35,9% en moyenne par an. Ce fléchissement provient, en 2021 et 2022, de la hausse des importations plus forte que celle des exportations. En effet, les ventes à l'étranger ont augmenté de 18,1% en 2021 et de 19,3% en 2022, tandis que les importations se sont accrues de 24,2% en 2021 et de 38,7% en 2022.

Concernant les services, le déficit s'est accru de 2020 à 2022 de 17,0%, en raison de l'augmentation du fret et des services techniques. De même, le revenu primaire a connu un déficit plus important, du fait de la hausse des engagements du secteur privé et de l'Administration Publique. A

l'inverse, le revenu secondaire enregistre une diminution de son déficit, grâce à l'augmentation plus forte des entrées que des sorties des envois de fonds des migrants.

Concernant l'excédent du compte de capital, il s'est réduit en raison de la diminution des dons-projets reçus par l'Administration Publique.

S'agissant du compte financier, il a enregistré une entrée nette de capitaux étrangers dans l'économie ivoirienne, en croissance régulière sur la période. Les entrées nettes de capitaux se sont situées à 4,5% du PIB en 2020, plus importantes que celles de 2019, en liaison avec la hausse des investissements de portefeuille.

Quant au solde global, il a enregistré un excédent passant de 1,7% du PIB en 2020 à 2,8% du PIB en 2021. En 2022, il est devenu déficitaire (-0,7% du PIB) en raison de la non-couverture du besoin de financement par des entrées nettes de capitaux étrangers.

### **I.1.2.3 Situation monétaire 2020-2022**

En **2020**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2019, se résume comme suit :

- croissance de la masse monétaire de 2.272,5 milliards de FCFA ;
- hausse des créances intérieures de 1.804,3 milliards de FCFA ;
- augmentation des actifs extérieurs nets de 642,2 milliards de FCFA.

La masse monétaire a ainsi poursuivi sa tendance haussière, en ressortant à 13.042,6 milliards de FCFA, après 10.770,1 milliards de FCFA en 2019, soit une consolidation de 21,1%, en lien avec la progression des créances intérieures et des actifs extérieurs nets. S'agissant des créances intérieures, elles ont augmenté de 17,6%, en liaison avec la hausse des créances nettes sur l'Administration Centrale et des créances sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Centrale ont progressé de 40,0%, du fait de la cession, par la BCEAO, des fonds accordés par le FMI dans le cadre de la facilité élargie de crédit et la lutte contre la Covid-19. S'agissant des créances sur l'économie, l'encours a connu une hausse de 9,2%, grâce aux mesures de mitigation des effets de la crise liée à la Covid-19 en faveur des entreprises et du système bancaire.

Concernant les actifs extérieurs nets, ils sont passés de 2.497,5 milliards de FCFA à 3.139,7 milliards de FCFA à fin décembre 2020, soit une amélioration de 25,7%, grâce à la poursuite des mobilisations de ressources financières par l'Administration Centrale et la consolidation du rapatriement des recettes d'exportation.

En **2021**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2020, se présente comme suit :

- croissance de la masse monétaire de 2.444,8 milliards de FCFA ;
- hausse des créances intérieures de 1.721,4 milliards de FCFA ;
- augmentation des actifs extérieurs nets de 1.066,6 milliards de FCFA.

La masse monétaire est ressortie à 15.487,4 milliards de FCFA à fin décembre 2021, contre 13.042,6 milliards de FCFA à fin décembre 2020, soit une augmentation de 18,7%. Elle a bénéficié à la fois de la hausse des actifs extérieurs nets et des créances intérieures.

Concernant les avoirs extérieurs nets, ils se sont situés à 4.206,3 milliards de FCFA à fin décembre 2021, contre 3.139,7 milliards de FCFA à fin décembre 2020, soit une augmentation de 1.066,6 milliards de FCFA. Cette évolution fait suite à la bonne mobilisation des ressources financières extérieures par l'Administration Centrale, à la consolidation du taux de rapatriement des recettes d'exportation et à la progression des investissements directs étrangers.

S'agissant des créances intérieures, elles se sont accrues grâce à ses deux composantes. Ainsi, les créances nettes sur l'Administration Centrale ont augmenté de 18,1%. Elles ont été impulsées par les concours de la BCEAO adossés aux allocations de Droits de Tirages Spéciaux (DTS) de 495,0 milliards de FCFA, octroyés par le FMI pour lutter contre les effets néfastes de la Covid-19 sur les balances des paiements des pays membres. Au niveau des concours à l'économie, l'orientation accommodante de la politique monétaire de la Banque Centrale et la reprise de l'activité économique à partir de l'année 2021 ont conduit à une hausse du financement bancaire en faveur du secteur privé. Les créances sur l'économie se sont ainsi accélérées en 2021 de 12,5%, après la hausse de 9,2% observée en 2020.

En **2022**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2021, se présente comme suit :

- croissance de la masse monétaire de 1.391,2 milliards de FCFA ;
- hausse des créances intérieures de 1.947,3 milliards de FCFA ;
- repli des actifs extérieurs nets de 320,3 milliards de FCFA.

La masse monétaire s'est consolidée de 9,0%, portée par les créances intérieures qui ont augmenté de 1.947,3 milliards de FCFA (+14,1%), grâce aux créances nettes sur l'Administration Centrale et les créances nettes sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Publique se sont accrues de 27,7%, en liaison avec l'augmentation des prêts obtenus auprès des institutions de dépôt de 42,5%, atténuée par le recul des créances nettes vis-à-vis de la BCEAO. Quant aux créances nettes sur l'économie, elles ont progressé de 7,3%, en lien avec la satisfaction des besoins de financement du secteur privé.

S'agissant des actifs extérieurs nets, ils sont passés de 4.206,3 milliards de FCFA à 3.886,0 milliards de FCFA à fin décembre 2022, soit une baisse de 7,6%, en raison de l'augmentation du déficit des transactions courantes.

## **I.2. PROJECTIONS ECONOMIQUES 2023 ET PERSPECTIVES 2024-2026**

La croissance mondiale devrait connaître une décélération en 2023 pour s'établir à 3,0% après 3,5% en 2022, en raison (i) du relèvement des taux directeurs par les banques centrales pour contrer l'inflation, en particulier dans les pays avancés, (ii) des effets résiduels de la pandémie de la Covid-19 et surtout (iii) des conséquences négatives de la guerre en Ukraine qui a éclaté en février 2022.

En effet, dans certains pays d'Europe et d'Amérique du Nord, la reprise post Covid-19 fait face à des déficits de mains d'œuvre, notamment, dans le transport routier, la restauration et la santé. Concernant la crise en Ukraine, les sanctions prises contre la Russie perturbent les échanges extérieurs entre le binôme Russie-Ukraine et le reste du monde. Elles entraînent une flambée des prix des produits énergétiques, alimentaires et biens intermédiaires. Ainsi, le taux de croissance ressortirait à 1,5% en 2023 contre 2,7% en 2022 dans les pays avancés et à 4,0% en 2023 comme en 2022 dans les pays émergents et pays en développement.

Sur la période 2024-2026, l'économie mondiale devrait connaître une hausse de 3,0% en moyenne annuelle sous l'hypothèse d'un environnement socio-économique et politique stable marqué notamment par la maîtrise de la pandémie de la Covid-19 et surtout la fin de la crise ukrainienne.

Concernant l'Afrique Subsaharienne, l'activité économique progresserait de 4,2% en moyenne annuelle sur la période 2024-2026.

Au niveau national, après une croissance de 6,7% en 2022, l'économie ivoirienne devrait être en hausse de 7,0 % en 2023 du fait de la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025. La croissance du PIB devrait ressortir à 6,9% en moyenne annuelle sur la période 2024-2026.

### **I.2.1 Projections économiques 2023**

Les prévisions de croissance de 7,0% en 2023 sont fondées sur les principales hypothèses ci-après :

- Ü la bonne exécution du PND 2021-2025 ;
- Ü la poursuite de la reprise graduelle des activités économiques à l'échelle mondiale et au niveau national ;
- Ü la fin des perturbations des circuits d'approvisionnement ;
- Ü un meilleur accès aux débouchés ;
- Ü la densification des politiques d'attractivité ;
- Ü l'accroissement des investissements directs étrangers ;
- Ü la mitigation des problèmes sécuritaires aux frontières nord du Pays ;
- Ü la non intensification de la crise ukrainienne et la mitigation de ses effets sur l'économie nationale ;
- Ü le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;
- Ü l'affermissement de la trésorerie de l'Etat.

En conséquence, l'évolution de l'économie, suivant ses composantes se présenterait comme ci-après :

**Au niveau de l'offre, le secteur primaire** devrait connaître une baisse (-4,4% en 2023 contre +5,1% en 2022) en relation avec la régression de l'agriculture d'exportation (-9,1%) en dépit de la croissance de l'agriculture vivrière (+6,7%), de la sylviculture (+0,4%) et de la pêche (+0,7%).

La baisse de l'agriculture d'exportation résulterait de la diminution des productions de cacao (-15,2%) de café (-56,6%) et de coton graine (-56,2%) en dépit de la progression des productions des autres spéculations. Ce recul des productions du binôme café-cacao serait lié (i) aux conditions climatiques défavorables, (ii) à la cherté des engrais limitant leur application résultant de la crise ukrainienne, (iii) aux mesures prises par le Gouvernement pour rationaliser l'exploitation des ressources forestières et préserver le couvert végétal du pays et surtout (iv) à la modération de la distribution des semences améliorées dans le cadre de la mesure de limitation de la production cacaoyère à 2 millions de tonnes.

L'accélération de la production sucrière (+2,0%) s'expliquerait par la maîtrise de la maladie de la mosaïque de la canne à sucre intervenue en début de campagne 2022-2023 et par la poursuite de la mise en œuvre des contrats-plans visant à booster les investissements en faveur de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises productrices.

L'évolution favorable de la production de la noix de cajou (+2,1%) serait le fait de l'amélioration du rendement en lien avec de bonnes pratiques agricoles et la hausse des cours enregistrée en 2022.

La hausse de la production de coton graine (+20,9%) serait en lien avec la mise en œuvre d'actions pour booster la production notamment, l'homologation de deux (2) produits phytosanitaires testés avec succès dans la lutte contre les attaques des jassides, la prise de dispositions pour couvrir l'essentiel des besoins en semences et la mise à disposition des intrants et approvisionnements en cours par les sociétés cotonnières.

Quant à la filière ananas, elle bénéficierait des avantages du PURGA 2 qui consiste, pour la filière ananas, à (i) labourer 167 hectares de parcelles cultivables, (ii) mettre en place 65 hectares d'ananas variété MD2 avec une estimation de production de 3 250 tonnes, (iii) acquérir des pesticides, du matériel et des équipements agricoles et (iv) distribuer des pesticides et des engrais aux producteurs.

Concernant l'agriculture vivrière, sa croissance découlerait de la hausse des différentes productions, notamment les tubercules et bananes plantains (+6,5%) et les céréales (+4,1%).

La hausse de la production de bananes plantains serait le fait principalement des stratégies mises en place par le projet PURGA 2 dont (i) le renforcement des capacités en matériels d'un pépiniériste de banane plantain pour fournir 240 000 plants aux producteurs, (ii) la mise à disposition de 120 ha de parcelles aménagées et équipées en système d'irrigation et (iii) l'aménagement de trois (03) plateformes de conditionnement avec une facilité de commercialisation.

Le secteur primaire contribue négativement à la croissance (-0,7 point) en lien avec la baisse de l'agriculture d'exportation induit par le recul des productions de cacao (-15,2%) et de café (-56,2%) en dépit de la progression des productions des autres spéculations.

**Le secteur secondaire** progresserait de 12,5% en 2023 après la hausse de 11,1% en 2022. Cette progression serait en lien avec la hausse de l'ensemble de ses composantes que sont les BTP (+20,9%), l'énergie (+23,9%), les industries agroalimentaires (+7,8%), les autres industries manufacturières (+7,8%), l'extraction minière (+3,1%) et les produits pétroliers (+15,0%).

Les activités du BTP connaîtraient un dynamisme lié à l'accélération et au démarrage de plusieurs grands projets d'infrastructures prévus, notamment (i) l'extension jusqu'à Bouaké de l'autoroute du Nord, (ii) la construction de huit nouveaux échangeurs à Abidjan, (iii) la construction de la deuxième phase de l'échangeur de l'Amitié ivoiro-japonaise et (iv) la poursuite de l'aménagement de l'autoroute Y4 de contournement de la ville d'Abidjan, (v) la poursuite de la construction du 4<sup>ème</sup> pont d'Abidjan, (vi) la poursuite des travaux de renforcement de la côtière Abidjan-San Pedro et enfin (vii) la poursuite des travaux d'aménagement et de bitumage de plusieurs routes.

L'accélération de la production énergétique résulterait principalement de la mise en œuvre globale des différents projets d'investissements, notamment (i) l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique de la Côte d'Ivoire et la réduction des gaz à effet de serre (GES), (ii) l'amélioration de la sécurité d'exploitation du système électrique et de l'alimentation des zones rurales en électricité, (iii) l'amélioration

de la qualité de la fourniture de l'électricité (Réduction du Temps Moyen de Coupure et de l'Energie Non Distribuée), du rendement et de la sûreté de fonctionnement et (iv) l'accompagnement du développement des zones industrielles de la Côte d'Ivoire.

La croissance de l'extraction minière découlerait notamment de la hausse de la production de pétrole brut (+4,0%), d'or (+5,3%) et de nickel (+3,2%) en dépit de la baisse des productions de manganèse (-3,2%) et de diamant (-39,5%). La production de pétrole brut bénéficierait des retombées des investissements et des opérations de maintenance réalisées durant l'année 2022. L'extraction aurifère profiterait de la hausse de la production des mines d'Agbaou et de Yaouré. Quant à la production de nickel, elle tirerait avantage de l'amélioration des conditions de transport et d'exportation du minerai, grâce notamment à l'utilisation du Port de San Pedro en plus du Port d'Abidjan. S'agissant de la production de diamant, elle pâtit toujours de l'épuisement progressif des sites exploitables par les méthodes artisanales utilisées actuellement.

En somme, la contribution du secteur secondaire à la croissance serait de +2,8 points, tirée essentiellement par les BTP (+1,2 point) en raison de la poursuite des grands projets d'infrastructures contenus dans le PND 2021-2025.

**Le secteur tertiaire** ressortirait avec une croissance de 8,6% en 2023 après la hausse de 6,0% en 2022, grâce à la hausse des transports (+9,5%), des télécommunications (+9,0%), du commerce (+7,8%) et des autres services (+8,8%). Cette dynamique serait induite par les performances au niveau des secteurs primaire et secondaire.

En outre, la bonne performance des télécommunications serait en relation avec la poursuite des investissements réalisés afin d'améliorer la couverture du pays, le déploiement de la fibre optique et la digitalisation des services.

Les transports bénéficieraient de l'accroissement des investissements, notamment la réhabilitation des aéroports de Korhogo et de San-Pedro et l'ouverture de nouvelles lignes par la compagnie Air Côte d'Ivoire en ce qui concerne le transport aérien et l'inauguration du Terminal Industriel Polyvalent du port de San-Pedro, la construction du terminal roulier, du second terminal à conteneur, d'un terminal céréalier et d'un terminal minéralier en ce qui concerne le transport maritime.

Le commerce continuerait de tirer parti de la reprise effective des activités économiques en relation avec la levée de certaines mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19.

Sa contribution à la croissance serait de +3,4 points, tirée principalement par le commerce (+1,2 point), les autres services (+1,2 point) et les transports (+0,9 point).

**Le secteur non marchand** devrait croître de 6,5% après 6,6% en 2022. La croissance en 2023 serait en lien, d'une part, avec les effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous et, d'autre part, avec les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire.

**Les droits et taxes nets de subventions** ressortiraient en hausse de 8,2% en 2023 après 2,1% en 2022, grâce aux différentes réformes d'administration et de politique fiscales.

**Au niveau de la demande**, la croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+12,1% en 2023 après +19,4% en 2022) et l'affermissement de la consommation finale (+4,8% en 2023 contre +4,5% en 2022).

**La consommation finale** bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

**Les investissements** seraient soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction (i) de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, (ii) de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké section Tiébissou-Bouaké, (iii) de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro, (iv) du barrage hydroélectrique de Gribo Popoli, (v) de la centrale à biomasse d'Aboisso et (vi) des centrales solaires de Boundiali, de Laboa et de Touba. Par ailleurs, les investissements bénéficieraient également du renforcement du réseau routier et des outils de production dans le secteur industriel et de la construction.

Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 27,2% du PIB en 2023 contre 26,4% en 2022. Le taux d'investissement public s'établirait à 9,8% en 2023 après 9,7% en 2022. Cet investissement public prend en compte l'investissement de l'Administration Centrale, des EPN et des collectivités.

**Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services** s'afficheraient en hausse de 3,5% en 2023 après 5,9% en 2022 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

**Les exportations de biens et services** connaîtraient une hausse de 4,1% en 2023 après une hausse de 10,2% en 2022, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

**L'inflation** évoluerait en 2023 de 4,8%, contre 5,2% en 2022, au-delà du seuil communautaire de maximum 3%, en lien avec le renchérissement des produits énergétiques et des produits alimentaires.

### I.2.1.1. Projection de la balance des paiements 2023

Les projections de la balance des paiements 2023 s'appuient sur les hypothèses ci-après :

- la poursuite de la croissance économique mondiale avec, toutefois, un accroissement du produit intérieur brut (PIB) plus faible que celui de l'année 2022, en raison du resserrement des politiques monétaires de la plupart des banques centrales ;
- la croissance économique nationale plus forte qu'en 2022, projetée à 7,0% en 2023 après 6,7% en 2022 ;
- la hausse de la production des principaux biens exportés par l'économie ivoirienne, à l'exception du cacao et du café ;
- la baisse des cours moyens du baril de pétrole, passant de 99,8 dollars US à 84,0 dollars US ;
- le repli des prix des principaux produits à l'exportation, à l'exception du cacao, du café et de l'or ;
- la progression des investissements publics par rapport à 2022, en lien avec la mise en œuvre du Plan National de Développement 2021-2025 et l'accélération des travaux de construction d'infrastructures dans le cadre des préparatifs de la Coupe d'Afrique des Nations de Football en janvier 2024 ;
- une évolution contrastée des prix des produits alimentaires importés : les prix du riz et de la viande augmenteraient, tandis que ceux du blé et du poisson baisseraient, après les renchérissements constatés en 2021 et 2022.

Sur la base de ces hypothèses, le **compte des transactions courantes** enregistrerait un déficit de 2.778,1 milliards de FCFA en 2023, soit 5,8% du PIB. Ce déficit ressortirait plus faible que celui de l'année précédente, en raison du rebond du solde commercial des biens.

S'agissant du **solde de la balance commerciale des biens**, il s'améliorerait de 85,8%, en raison de l'augmentation des exportations par rapport à l'année 2022 plus forte que celle des importations. En effet, la valeur des ventes de marchandises par les résidents à l'étranger s'accroîtrait de 8,3% en 2023, par rapport à 2022, grâce à la hausse, en valeur, des exportations de fèves de cacao (+11,8%), de cacao transformé (+14,8%) et de caoutchouc (+5,1%). Quant aux importations FOB, elles augmenteraient de 3,1%, malgré la baisse des cours du baril de pétrole. Elles se caractériseraient d'une part, par une contraction des importations, en valeur, des produits alimentaires et des produits pétroliers et, d'autre part, par la progression des biens d'équipement, des biens intermédiaires et des autres biens de consommation.

Concernant les services, ils connaîtraient un déficit plus important, en raison, principalement, de la hausse des services techniques, notamment dans le domaine pétrolier. De même, le revenu primaire afficherait un solde déficitaire plus élevé, par rapport à l'année précédente, du fait de l'augmentation des montants des revenus d'investissements, notamment les intérêts sur la dette publique extérieure. Toutefois, le déficit du revenu secondaire se réduirait, grâce à la progression des aides budgétaires reçues par l'Administration Publique.

S'agissant du **compte de capital**, il enregistrerait un excédent plus important en 2023, par rapport à 2022, du fait de l'accroissement des dons projets reçus.

Au niveau du **compte financier**, il ressortirait une entrée nette des ressources financières en 2023 plus faible que celle de l'année précédente, en raison de la baisse des mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration Publique.

Au total, le solde global de la balance des paiements ressortirait déficitaire de 406,1 milliards de FCFA (-0,8% du PIB), contre 320,3 milliards (-0,7% du PIB) en 2022.

### **I.2.1.2. Projection 2023 de la situation monétaire**

Les projections de la situation monétaire en 2023 tiennent compte des hypothèses relatives à la consolidation de la reprise économique nationale en 2022, soutenue par la mise en œuvre effective du PND 2021-2025 et du relèvement des taux directeurs à leurs niveaux d'avant la covid-19.

Ainsi, à fin décembre 2023, la situation monétaire serait caractérisée par :

- une croissance de la masse monétaire de 1.551,9 milliards de FCFA ;
- une hausse des créances intérieures de 2.058,0 milliards de FCFA ;
- une baisse des actifs extérieurs nets de 406,1 milliards de FCFA.

La masse monétaire se consoliderait de 9,2% par rapport à 2022. Elle serait portée par la progression de 13,1% des créances intérieures tirées conjointement par les créances nettes sur l'Administration Centrale et celles sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Centrale varieraient de 12,7% en 2023, en liaison avec les mobilisations de numéraires et les émissions de titres, par l'Etat, auprès des banques en vue de financer son déficit budgétaire ainsi que la contrepartie des fonds alloués par le FMI dans le cadre du programme économique et financier conclu en mai 2023. Quant aux créances sur l'économie, elles s'accroîtraient de 13,3%, en lien avec le dynamisme de l'activité économique, en dépit du relèvement des taux directeurs à leurs niveaux d'avant la covid-19.

S'agissant des actifs extérieurs nets, ils se dégraderaient de 406,1 milliards de FCFA, en se situant à 3.479,9 milliards de FCFA à fin décembre 2023.

### **I.2.2 Perspectives économiques 2024-2026**

Sur la période 2024-2026, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du PND 2021-2025, à travers le renforcement de la qualité des institutions et la bonne gouvernance, le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, la réalisation de la diversification et de la transformation structurelle de l'économie et l'accélération des réformes structurelles et sectorielles. Il s'agira également d'assurer la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques et la soutenabilité de la dette publique.

Les hypothèses qui sous-tendent la croissance du PIB, sur la période 2024-2026, prennent aussi en compte :

- Ü la poursuite des grands chantiers du Gouvernement ;
- Ü le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;
- Ü la densification des politiques d'attractivité ;
- Ü l'accroissement des investissements directs étrangers ;

- Û le développement et la disponibilité des terrains industriels ;
- Û le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Etat-secteur privé et ;
- Û l'affermissement de la trésorerie de l'Etat.

Ainsi, sur la période 2024-2026, le taux de croissance ressortirait en moyenne annuelle à 6,9%.

### **I.2.2.1. Projection du secteur réel 2024-2026**

**Au niveau de l'offre, le secteur primaire** devrait connaître une hausse de 5,3% en moyenne sur la période 2024-2026, grâce à la production vivrière (+6,1%) et à l'agriculture d'exportation (+5,3%) qui bénéficieraient toujours de la poursuite des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2) et de la redynamisation des organisations professionnelles. Ainsi, ce secteur contribuerait à hauteur de 0,8 point en moyenne à la croissance du PIB sur la période.

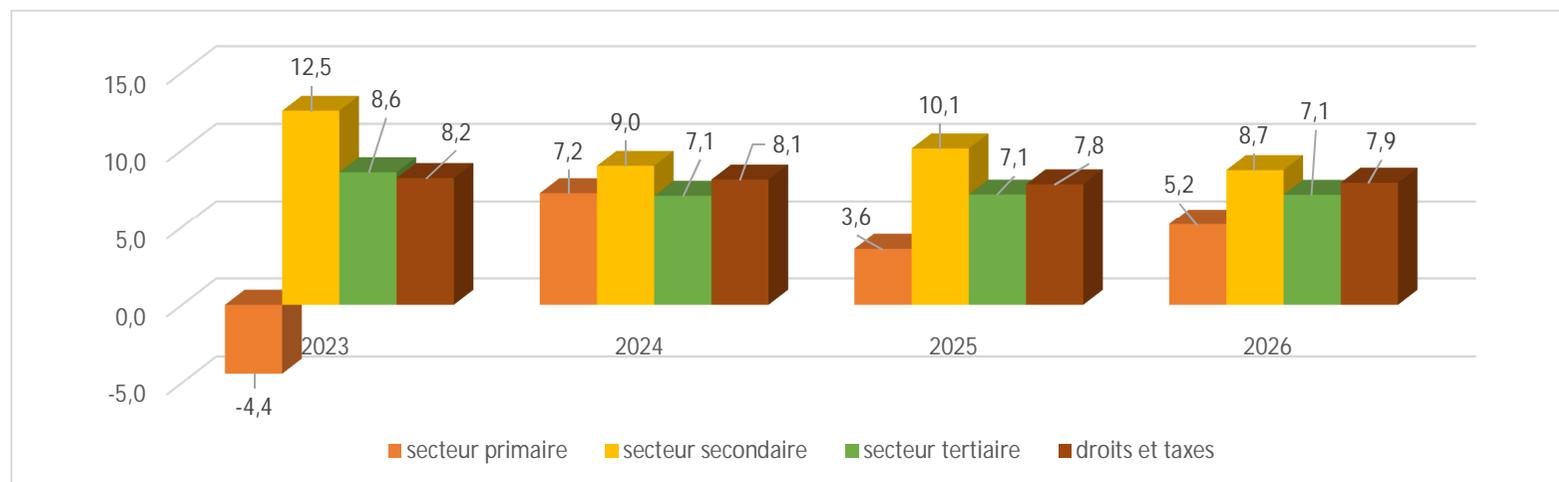
**Le secteur secondaire** progresserait en moyenne de 9,3% sur la période 2024-2026 en lien avec la hausse du BTP (+14,4%), des industries agroalimentaires (+7,1%), de l'énergie (+7,9%), des produits pétroliers (+5,2%), de l'extraction minière (+11,2%) et des autres industries manufacturières (+5,9%). Ce secteur bénéficierait toujours de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production et de la croissance de la demande des produits dérivés. Sa contribution à la croissance du PIB s'élèverait en moyenne à 2,2 points sur la période soutenue surtout par les BTP (+1,0 point de croissance en moyenne).

**Le secteur tertiaire** enregistrerait en moyenne 7,1% de croissance sur la même période grâce aux télécommunications (+7,1%), aux transports (+7,4%), au commerce (+6,6%) et enfin aux autres services (+7,5%). Cette dynamique serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire. En somme, ce secteur contribuerait sur la période à hauteur de 2,9 points à la croissance du PIB en lien avec les contributions des autres services (+1,0 point), le commerce (+1,0 point), les transports (+0,7 point) et les télécommunications (+0,1 point).

**Le secteur non marchand**, avec une contribution à la croissance du PIB de 0,4 point en moyenne sur la période, évoluerait de 3,2%, tenant compte des effets combinés de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous et de la poursuite de la maîtrise de l'évolution de la masse salariale.

**Les droits et taxes nets de subventions** ressortiraient en hausse de 7,9% en moyenne, grâce aux différentes réformes en cours dans l'Administration fiscale et au dynamisme de l'activité économique.

**Graphique 2 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2023 à 2026**



**Source :** MEPD/DGE

**Au niveau de la demande**, la croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+11,7% en moyenne) et l'affermissement de la consommation finale (+4,0% en moyenne).

**La consommation finale** bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

**Les investissements** seraient soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, le renforcement des outils de production dans le secteur industriel et de la construction, la réalisation de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro et le renforcement du réseau routier.

Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait en moyenne annuelle à 29,0% du PIB. Le taux d'investissement public s'établirait à 9,9% en moyenne sur la période 2024-2026.

**Les importations de biens et services** progresseraient de 6,4% en moyenne sur la période sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. **Les exportations de biens et services** augmenteraient en moyenne de 6,1% en raison de la bonne tenue des productions agricoles, minières et des produits transformés.

**L'inflation** évoluerait de 3,5% en moyenne, au-dessus du seuil communautaire de 3%, à cause de l'accroissement des prix des produits alimentaires et une hausse projetée du prix des produits énergétiques.

La contribution à la croissance du PIB au niveau de la demande serait portée particulièrement par la consommation finale et l'investissement. Ces secteurs contribueraient respectivement en moyenne annuelle à 3,1 points et 3,3 points à la croissance sur la période 2024-2026. Quant aux exportations et importations de biens et services, leurs contributions à la croissance du PIB seraient respectivement en moyenne annuelle de 1,4 point et 1,6 point sur la période 2024-2026.

### **Encadré 1 : Rebasage des comptes nationaux**

#### **Pourquoi changer l'année de base des comptes nationaux ?**

Les comptes nationaux sont élaborés à partir d'une année de base, qui représente l'année de référence des structures où certains ratios et indicateurs sont calculés et restent constants jusqu'au prochain changement d'année de base. Cependant, au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'année de base, la structure de l'économie se modifie et par conséquent, la qualité des comptes nationaux se dégrade.

#### **Pourquoi l'année 2015 a-t-elle choisie comme année de base des comptes nationaux ?**

La nouvelle base choisie des comptes nationaux est l'année 2015 pour sa stabilité au plan sociopolitique et économique avec une inflation très faible (0,7%). L'année 2015 bénéficie également de la proximité des opérations statistiques d'envergure nationale, notamment le Recensement Général de la Population et de l'Habitat RGPH 2014 ainsi que l'Enquête de Niveau de Vie des ménages ENV 2015.

Jusqu'en 2018, le Système de Comptabilité Nationale (SCN) de 1993 était la référence dans l'élaboration des comptes nationaux ivoiriens et la base des comptes était celle de 1996 alors que le SCN recommande de changer l'année de base des comptes tous les cinq (5) ans. Depuis janvier 2020, la Côte d'Ivoire produit les comptes nationaux annuels selon la nouvelle référence SCN2008.

**Tableau A : Comparaison du PIB de 2015 par secteur d'activités selon l'année de base 2015 (SCN 2008) et l'année de base 1996 (SCN 1993).**

Secteurs	Base 2015 (A)	Base 1996 (B)	Ecart absolu C=(A)-(B)	Ecart relatif par rapport à la base 1996 (%) D=[(A)/(B)]-1	Structure Base 2015 en % du PIB	Structure Base 1996 en % du PIB
Primaire	4 973 615	4 455 131	518 484	11,64	18,4	22,7
Secondaire	5 436 474	5 051 272	385 202	7,63	20,1	25,8
Tertiaire	14 676 278	7 957 323	6 718 955	84,44	54,2	40,6
Impôts nets des subventions sur PIB	1 999 783	2 131 654	-131 871	-6,19	7,4	10,9
	27 086 150	19 595 380	7 490 770	38,23	100	100

Source : INS

### Expérience des autres pays

Plusieurs pays dans le monde ont déjà procédé à des changements du Système de Comptabilité Nationale (SCN) et de l'année de base. Ces changements entraînent généralement une réévaluation du PIB (confère tableau B ci-dessous).

**Tableau B : Impact des changements de l'année de base des comptes nationaux pour quelques pays.**

Pays	Objet du changement	Impact sur le PIB
Côte d'Ivoire	Mise en œuvre du SCN 2008 en lieu et place du SCN 1993 : Rebasage 2015	Hausse du PIB en valeur de 38,2% en 2015
Cameroun	Mise en œuvre du SCN 2008 en lieu et place du SCN 1993 : Rebasage 2005	Hausse du PIB en valeur de 8,2% en 2005
Sénégal	Mise en œuvre du SCN 2008 en lieu et place du SCN 1993 : Rebasage 2014	Hausse du PIB en valeur de 24,9% en 2014
Kenya	Mise en œuvre du SCN 2008 en lieu et place du SCN 1993 : Rebasage 2013	Hausse du PIB en valeur de 25,3% en 2013
Burkina Faso	Mise en œuvre du SCN 2008 en lieu et place du SCN 1993 : Rebasage 2015	Hausse du PIB en valeur de 13,5% en 2015
Togo	Mise en œuvre du SCN 2008 en lieu et place du SCN 1993 : Rebasage 2016	Hausse du PIB en valeur de 36,5% en 2016

Source : INS

## Encadré 2 : Retropolation des comptes nationaux annuels

Le changement de l'année de base et du référentiel (Système de Comptabilité Nationale) entraîne un problème de comparabilité directe entre les séries des agrégats de la nouvelle base et celles de l'ancienne base, en raison des modifications profondes liées aux nomenclatures, aux méthodologies et aux sources de données.

Afin de rendre comparables les deux séries de comptes nationaux annuels et de disposer d'une série chronologique cohérente et homogène sur la période 1996 à ce jour, une révision rétrospective dénommée des agrégats économiques (1996 à 2014) du secteur réel a été effectuée. Cette opération dénommée réropolation consiste à recalculer l'ancienne série des comptes selon la nouvelle base avec les nouvelles nomenclatures, les nouvelles méthodologies et les nouvelles sources de données.

*Pour tenir comptes des nouvelles réalités économiques, certains changements ont été effectués sur :*

- le calcul du Services d'Intermédiation Financière Indirectement Mesurés (SIFIM) et des services d'assurance ;
- la production non marchande de l'Agence nationale de la BCEAO ;
- la prise en compte de l'économie non observée (trafic de stupéfiants, Professionnels du sexe, etc.) ;
- les modifications liées aux sources spécifiques de données (réestimation de la filière du manioc, réestimation du secteur informel) ont également été prises en compte dans le processus d'estimation et de réestimation des séries de données.

Par ailleurs, les statistiques du commerce extérieur ont été entièrement réévaluées. Les valeurs des impôts et taxes nets de subvention n'ont pas changé.

**Tableau A : Comptes retropolés de 1996 à 2015 selon le SCN 2008 base 2015**

*En milliards de FCFA*

ANNEES	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>PIB</b>	<b>9 244,3</b>	<b>10 533,8</b>	<b>11 574,7</b>	<b>11 618,9</b>	<b>11 773,5</b>	<b>12 312,0</b>	<b>12 524,6</b>	<b>12 323,8</b>	<b>12 398,0</b>	<b>12 673,7</b>
VALEUR AJOUTEE	8 564,8	9 858,4	10 860,7	11 034,9	11 164,9	11 640,7	11 719,4	11 467,6	11 423,4	11 736,7
IMPÔTS ET TAXES	679,6	675,4	714,0	583,9	608,6	671,3	805,2	856,2	974,6	937,0
IMPORTATIONS	2 287,9	2 722,4	3 063,7	3 155,2	3 199,3	3 157,3	3 073,6	3 021,7	3 468,6	3 921,5
<b>Total Ressources</b>	<b>11 532,3</b>	<b>13 256,2</b>	<b>14 638,4</b>	<b>14 774,1</b>	<b>14 972,8</b>	<b>15 469,3</b>	<b>15 598,2</b>	<b>15 345,5</b>	<b>15 866,6</b>	<b>16 595,1</b>
CONSOMMATION FINALE	7 735,2	8 548,6	9 145,5	9 735,7	9 829,9	10 336,4	10 164,5	10 082,1	10 304,9	10 800,6
FBCF	1 774,3	1 899,0	2 107,3	2 238,5	1 926,4	1 888,8	1 936,2	1 582,9	1 672,9	1 741,0
VARIATION DE STOCK	-570,8	-157,9	239,2	-539,1	-55,3	-137,9	-430,3	138,6	151,9	13,3
EXPORTATIONS	2 593,5	2 966,5	3 146,5	3 339,0	3 271,9	3 382,1	3 927,8	3 542,0	3 736,9	4 040,2
<b>Total Emplois</b>	<b>11 532,3</b>	<b>13 256,2</b>	<b>14 638,4</b>	<b>14 774,1</b>	<b>14 972,8</b>	<b>15 469,3</b>	<b>15 598,2</b>	<b>15 345,5</b>	<b>15 866,6</b>	<b>16 595,1</b>

**Tableau A : Comptes retropolés de 1996 à 2015 selon le SCN 2008 base 2015 (suite et fin)***En milliards de FCF*

ANNEES	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>PIB</b>	<b>13 207,7</b>	<b>13 765,5</b>	<b>15 198,9</b>	<b>15 936,7</b>	<b>17 286,3</b>	<b>17 291,9</b>	<b>18 534,4</b>	<b>21 119,3</b>	<b>24 116,6</b>	<b>27 086,2</b>
VALEUR AJOUTEE	12 239,1	12 692,1	14 091,8	14 761,1	16 143,0	16 373,5	17 143,5	19 543,3	22 291,1	25 086,4
IMPÔTS ET TAXES	968,6	1 073,4	1 107,1	1 175,7	1 143,3	918,4	1 390,8	1 575,9	1 825,5	1 999,8
IMPORTATIONS	4 074,5	4 259,1	4 700,6	4 981,9	5 872,7	5 089,8	6 546,1	6 165,2	6 155,4	6 869,1
<b>Total Ressources</b>	<b>17 282,1</b>	<b>18 024,6</b>	<b>19 899,5</b>	<b>20 918,6</b>	<b>23 159,0</b>	<b>22 381,6</b>	<b>25 080,5</b>	<b>27 284,5</b>	<b>30 272,0</b>	<b>33 955,2</b>
CONSOMMATION FINALE	11 071,7	11 937,9	12 422,6	12 925,3	13 620,3	13 411,5	14 806,2	16 287,6	18 026,2	20 184,5
FBCF	1 881,3	2 298,5	2 449,7	2 567,1	3 578,8	3 086,1	3 171,7	4 378,3	5 420,5	6 408,2
VARIATION DE STOCK	-8,3	-409,0	313,4	-217,5	169,0	-216,7	618,8	460,1	34,8	-47,1
EXPORTATIONS	4 337,5	4 197,2	4 713,7	5 643,6	5 790,8	6 100,8	6 483,8	6 158,5	6 790,5	7 409,6
<b>Total Emplois</b>	<b>17 282,1</b>	<b>18 024,6</b>	<b>19 899,5</b>	<b>20 918,6</b>	<b>23 159,0</b>	<b>22 381,6</b>	<b>25 080,5</b>	<b>27 284,5</b>	<b>30 272,0</b>	<b>33 955,2</b>

**Source : INS**

**Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2020 à 2026***(En %)*

Secteurs	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Prov.	Est.	Est.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.
<b>Secteur primaire</b>	<b>8,9</b>	<b>2,7</b>	<b>5,1</b>	<b>-4,4</b>	<b>7,2</b>	<b>3,6</b>	<b>5,2</b>
Agriculture vivrière, élevage	-1,7	-0,4	3,5	6,7	6,0	6,1	6,0
Agriculture d'exportation	14,0	4,9	6,5	-9,1	8,1	2,6	5,1
Sylviculture	49,0	-23,7	-16,4	0,4	0,0	0,0	0,0
Pêche	-31,0	0,7	0,5	0,7	0,2	0,0	0,0
<b>Secteur secondaire</b>	<b>-0,6</b>	<b>4,7</b>	<b>11,1</b>	<b>12,5</b>	<b>9,0</b>	<b>10,1</b>	<b>8,7</b>
Extraction minière	-4,9	3,2	10,8	3,1	6,3	18,1	9,2
Industries agro-alimentaires	-2,5	-2,5	7,2	7,8	7,0	7,0	7,2
Produits pétroliers	-6,1	9,8	10,0	15,0	1,8	6,9	6,7
Energie (gazeulec)	5,4	-2,5	20,3	23,9	9,1	7,2	7,4
BTP	-7,9	8,3	18,2	20,9	16,4	14,7	12,2
Autres industries manufacturières (1)	10,7	10,2	6,1	7,8	5,3	6,1	6,3
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>-2,3</b>	<b>11,5</b>	<b>6,0</b>	<b>8,6</b>	<b>7,1</b>	<b>7,1</b>	<b>7,1</b>
Transports	-3,9	15,1	7,1	9,5	7,3	7,5	7,4
Télécommunication	9,7	11,8	6,6	9,0	7,0	7,1	7,3
Commerce	1,2	10,8	5,2	7,8	6,7	6,6	6,5
Autres services (2)	-6,3	9,8	6,2	8,8	7,3	7,5	7,6
<b>Droits et taxes</b>	<b>7,2</b>	<b>9,1</b>	<b>2,1</b>	<b>8,2</b>	<b>8,1</b>	<b>7,8</b>	<b>7,9</b>
<b>Pib non marchand</b>	<b>5,0</b>	<b>5,8</b>	<b>6,6</b>	<b>6,5</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>3,5</b>
<b>Produit intérieur brut (PIB)</b>	<b>1,7</b>	<b>7,4</b>	<b>6,7</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>	<b>6,8</b>	<b>6,8</b>
<b>Déflateur</b>	<b>1,5</b>	<b>2,3</b>	<b>2,8</b>	<b>2,5</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>

**Source** : MEPD-INS/ MEPD -DGE-DPPSE

**Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2020 à 2026**

(En milliards de FCFA)

Principaux agrégats macroéconomiques	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Prov.	Est.	Est.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.
<b>PIB total</b>	<b>36 252,0</b>	<b>39 821,3</b>	<b>43 681,5</b>	<b>47 882,0</b>	<b>52 413,6</b>	<b>57 283,3</b>	<b>62 632,9</b>
<b>PIB par habitant prix courant (en milliers de FCFA)</b>	<b>1 268,8</b>	<b>1 355,0</b>	<b>1 445,8</b>	<b>1 542,2</b>	<b>1 643,2</b>	<b>1 748,7</b>	<b>1 862,9</b>
<b>FBCF</b>	<b>8 694,0</b>	<b>9 538,5</b>	<b>11 515,5</b>	<b>13 034,7</b>	<b>14 732,3</b>	<b>16 584,5</b>	<b>18 730,7</b>
<i>public</i>	3 129,0	3 403,9	4 227,7	4 671,4	5 166,3	5 671,9	6 233,6
<i>privé</i>	5 565,0	6 134,6	7 287,8	8 363,3	9 566,0	10 912,6	12 497,1
Variations en volume (en %)							
<b>PIB total</b>	<b>0,9</b>	<b>7,4</b>	<b>6,7</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>	<b>6,8</b>	<b>6,8</b>
<b>FBCF</b>	<b>5,7</b>	<b>8,6</b>	<b>19,4</b>	<b>12,1</b>	<b>11,9</b>	<b>11,5</b>	<b>11,6</b>
Consommation finale	2,3	4,6	4,5	4,8	4,0	4,0	4,0
Exportations de biens	-6,8	10,7	10,1	4,1	7,2	5,2	5,3
Importations de biens	8,3	14,2	6,4	3,0	7,3	6,0	7,5
(En pourcentage du PIB)							
<b>FBCF</b>	<b>24,0</b>	<b>24,0</b>	<b>26,4</b>	<b>27,2</b>	<b>28,1</b>	<b>29,0</b>	<b>29,9</b>
<i>public</i>	8,6	8,5	9,7	9,8	9,9	9,9	10,0
<i>privé</i>	15,4	15,4	16,7	17,5	18,3	19,1	20,0
<b>Taux d'inflation (variation en %)</b>	<b>2,4</b>	<b>4,2</b>	<b>5,2</b>	<b>4,8</b>	<b>4,1</b>	<b>3,4</b>	<b>2,9</b>

Source : MEPD-INS/ MEPD -DGE-DPPSE

**Tableau 3 : Hypothèses de projections des principaux produits de base de 2020 à 2026***(En milliers de tonnes sauf indication contraire)*

Productions	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Prov.	Est.	Est.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.
Café	82,4	61,3	94,9	45,0	80,0	90,0	77,5
Cacao	2 172,7	2 228,4	2 358,8	2 000,0	2 100,0	2 050,0	2 147,5
Bananes	508,2	536,5	488,2	509,3	534,7	561,5	589,5
Ananas	65,2	77,3	72,9	76,6	81,9	87,7	89,4
Coton graine	490,4	559,5	539,6	236,2	400,0	515,0	540,8
Régime de palme	514,5	601,3	541,5	568,6	597,0	626,9	689,5
Sucre	207,2	180,6	189,8	193,6	197,5	201,4	205,5
Caoutchouc	950,7	1 100,4	1 332,6	1 617,5	1 779,3	1 957,2	2 113,8
Anacarde	848,7	968,7	1 028,2	1 050,0	1 102,5	1 157,6	1 215,5
Pétrole (milliers de barils)	10 642,5	8 771,3	9 300,6	9 671,9	12 169,1	20 122,8	28 781,3
Barils/jour	29 157,4	24 030,9	25 481,0	26 498,4	33 340,1	55 131,0	78 853,0
Gaz (millions de mètre cube)	2 161,2	2 371,9	2 556,1	2 426,9	2 425,2	2 770,0	2 832,0
Or (en kilogramme)	38 523,0	41 857,0	47 477,3	50 000,0	52 000,0	54 000,0	56 000,0
Manganèse (tonnes)	1 326 000,0	961 267,2	929 705,4	900 000,0	900 000,0	850 000,0	850 000,0
Diamant (carats)	4 012,4	4 121,0	3 968,9	2 400,0	2 300,0	2 200,0	2 100,0
Nickel (milliers de tonnes)	1 348,7	1 764,2	1 840,8	1 900,0	2 100,0	2 300,0	2 500,0
Bauxite (milliers de tonnes)	272,3	0,0	55,0	189,0	210,0	315,0	315,0
Production de produits pétroliers (Kt)	3 587,0	3 951,8	4 347,0	5 307,6	4 687,8	4 885,4	5 073,4
Production d'électricité (GWH)	11 213,0	11 426,4	12 147,7	13 763,6	15 427,4	16 566,1	17 755,4

**Source :** MEPD-INS/ MEPD -DGE-DPPSE

**Tableau 4 : Contribution à la croissance du PIB de 2020 à 2026 / Optique Offre**

(En points de croissance)

Secteurs	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Prov.	Est.	Est.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.
<b>Secteur Primaire</b>	<b>2,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,7</b>	<b>1,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,8</b>
Agriculture vivrière élevage	-0,4	0,0	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Agriculture d'exportation	3,2	0,6	0,8	-1,1	0,8	0,3	0,5
Sylviculture	0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Pêche	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Secteur Secondaire</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>2,3</b>	<b>2,8</b>	<b>2,1</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>
Extraction minière	-1,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,4	0,2
Industries agro-alimentaires	-0,4	-0,1	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Produits pétroliers	-0,2	0,1	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1
Energie (gazeaulec)	0,3	0,0	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2
BTP	0,6	0,4	0,9	1,2	1,1	1,0	0,9
Autres industries manufacturières	1,6	0,6	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4
<b>Secteur Tertiaire</b>	<b>-9,9</b>	<b>4,4</b>	<b>2,4</b>	<b>3,4</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>	<b>2,9</b>
Transports	-0,1	1,3	0,6	0,9	0,7	0,7	0,7
Télécommunication	-0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Commerce	-2,5	1,6	0,8	1,2	1,0	1,0	1,0
Autres services	-7,0	1,3	0,8	1,2	1,0	1,0	1,0
<b>PIB Marchand</b>	<b>-6,3</b>	<b>5,9</b>	<b>5,6</b>	<b>5,4</b>	<b>6,0</b>	<b>5,8</b>	<b>5,8</b>
Services d'administration publique	6,2	0,8	0,9	0,9	0,4	0,4	0,4
Institutions sans but lucratif (ISBL)	0,4	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
<b>PIB non marchand</b>	<b>6,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>
<b>PIB au coût des facteurs</b>	<b>0,4</b>	<b>6,7</b>	<b>6,5</b>	<b>6,3</b>	<b>6,4</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>
<b>Droits et taxes nets de subventions</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>
<b>TOTAL PIB OFFRE AU PRIX DU MARCHÉ</b>	<b>0,9</b>	<b>7,4</b>	<b>6,7</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>	<b>6,8</b>	<b>6,8</b>

Source : MEPD-INS/ MEPD -DGE-DPPSE

**Tableau 5 : Contribution à la croissance du PIB de 2020 à 2026 / Optique Demande**

(En points de croissance)

Secteurs	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Prov.	Est.	Est.	Prév.	Prév.	Prév.	Prév.
<b>FBCF :</b>	<b>1,3</b>	<b>2,1</b>	<b>4,7</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>3,4</b>
Ménages	-0,7	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Sociétés financières et sociétés non financières	-1,7	1,2	1,7	2,0	2,1	2,1	2,3
APU	3,7	0,7	2,6	0,9	0,9	0,9	0,9
ISBL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Consommation finale</b>	<b>1,8</b>	<b>3,7</b>	<b>3,5</b>	<b>3,7</b>	<b>3,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,0</b>
Ménages	1,4	2,7	2,9	3,4	2,8	2,8	2,7
APU	0,0	0,9	0,6	0,3	0,3	0,3	0,3
ISBL	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Variation des stocks</b>	<b>-3,3</b>	<b>2,1</b>	<b>-2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>
<b>Demande externe nette</b>	<b>1,2</b>	<b>-0,5</b>	<b>1,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,3</b>
<b>Exportations</b>	<b>2,5</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>	<b>1,0</b>	<b>1,8</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>
Biens	-1,4	2,1	2,2	1,0	1,7	1,1	1,1
Services non facteurs	3,9	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
<b>Importations</b>	<b>1,3</b>	<b>2,7</b>	<b>1,3</b>	<b>1,0</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>
Biens	1,5	2,5	1,3	0,8	1,7	1,3	1,6
Services non facteurs	-0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0
<b>TOTAL PIB DEMANDE</b>	<b>0,9</b>	<b>7,4</b>	<b>6,7</b>	<b>7,0</b>	<b>7,0</b>	<b>6,8</b>	<b>6,8</b>

Source : MEPD-INS/ MEPD -DGE-DPPSE

### I.2.2.2. Projection de la balance des paiements 2024-2026

Les projections sur la période 2024-2026 tiennent compte des principales hypothèses suivantes :

- une croissance économique nationale de 7,0% de 2024 et de 6,8 à partir de 2025 ;
- l'accroissement de la production des principaux produits exportés par le pays, en lien avec des conditions climatiques favorables, le fonctionnement des nouvelles unités minières et la mise en œuvre de la deuxième phase du champ pétrolier baleine à partir de 2025 ;
- la poursuite de la politique de transformation des matières premières d'exportation portant notamment sur le cacao et la noix de cajou ;
- la quasi-stabilité des prix de la plupart des principaux produits exportés à partir de 2025 ;
- le maintien du coût moyen du baril de pétrole autour de 86 dollars le baril ;
- la hausse des investissements publics, avec la poursuite des travaux d'infrastructures commandités par l'Etat ;
- l'amélioration du climat des affaires par des réformes en faveur du secteur privé.

Sur la base de ces hypothèses, l'évolution de la balance des paiements sur la période 2024-2026 se décline comme ci-après.

Le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit qui passerait de 5,2% du PIB en 2024 à 3,7% du PIB en 2026, en liaison avec l'amélioration de l'excédent de la balance des biens.

S'agissant des biens, les exportations continueraient de croître, en moyenne de 6,2%, grâce à l'augmentation des taux de transformation de certaines matières premières exportées, notamment le cacao et la noix de cajou et à l'amélioration des volumes exportés des matières premières agricoles, minières et pétrolières. En particulier, le pays bénéficierait, en 2025, de la hausse de la production de pétrole brut de 30.000 barils/jour au niveau du champ pétrolier baleine, en lien avec le début de l'exploitation de la deuxième phase du gisement. Quant aux importations, elles s'accroîtraient de 3,6% en moyenne sur la période. Elles se caractériseraient, d'une part, par l'augmentation des volumes achetés de biens intermédiaires et d'équipement nécessaires aux investissements publics et privés.

Concernant les autres postes du compte des transactions courantes, le déficit structurel des services s'aggraverait du fait de la hausse des paiements aux non-résidents au titre du fret et des services techniques. En outre, le déficit des revenus s'accentuerait sur la période sous les effets de l'augmentation des revenus des investissements payés à l'étranger, des montants reversés aux instances sous-régionales au titre des prélèvements communautaires et de la baisse des dons-programmes au profit de l'Administration Publique.

Le compte financier, quant à lui, enregistrerait des entrées nettes de capitaux étrangers, de 2024 à 2026, plus faibles que sur la période 2021-2023, malgré l'augmentation des investissements directs étrangers.

Au total, le solde global de la balance des paiements connaîtrait un déficit de 1,0% du PIB en moyenne sur la période.

**Tableau 6 : Balance des paiements de 2020 à 2026**

En milliards de FCFA

LIBELLE POSTE	2020 Def.	2021 Def.	2022 Est.	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.	2026 Proj.
<b>a- Compte des transactions courantes (1+2+3)</b>	<b>-1 136,4</b>	<b>-1 593,8</b>	<b>-3 005,2</b>	<b>-2 778,1</b>	<b>-2 751,7</b>	<b>-2 504,6</b>	<b>-2 310,5</b>
<b>1- Biens et services</b>	<b>329,0</b>	<b>22,0</b>	<b>-1 401,1</b>	<b>-1 031,2</b>	<b>-818,6</b>	<b>-417,7</b>	<b>15,0</b>
<i>Balance des biens</i>	<i>1 716,5</i>	<i>1 693,2</i>	<i>704,6</i>	<i>1 172,3</i>	<i>1 322,0</i>	<i>1 799,5</i>	<i>2 258,8</i>
Exportations de biens FOB	7 194,8	8 495,6	10 138,6	10 978,7	11 468,1	12 236,0	13 147,0
Importations de biens FOB	-5 478,3	-6 802,4	-9 434,0	-9 806,4	-10 146,1	-10 436,6	-10 888,2
Importations de biens CAF	-6 453,0	-8 062,5	-11 185,6	-11 420,0	-11 815,7	-12 153,9	-12 679,9
<i>Balance des services</i>	<i>-1 387,5</i>	<i>-1 671,2</i>	<i>-2 105,7</i>	<i>-2 203,5</i>	<i>-2 140,6</i>	<i>-2 217,2</i>	<i>-2 243,8</i>
Crédit	421,2	504,7	569,3	623,2	773,7	784,4	862,3
Débit	-1 808,7	-2 175,9	-2 675,0	-2 826,8	-2 914,2	-3 001,5	-3 106,1
<b>2- Revenu primaire</b>	<b>-1 062,8</b>	<b>-1 240,7</b>	<b>-1 362,3</b>	<b>-1 560,5</b>	<b>-1 744,3</b>	<b>-1 844,8</b>	<b>-1 930,8</b>
Dont intérêts sur la dette publique	-390,3	-455,0	-522,8	-698,8	-793,9	-811,5	-821,3
<b>3- Revenu secondaire</b>	<b>-402,6</b>	<b>-375,1</b>	<b>-241,7</b>	<b>-186,4</b>	<b>-188,8</b>	<b>-242,0</b>	<b>-394,7</b>
- Administrations publiques	22,6	10,5	92,5	104,1	96,9	39,1	-118,2
- Autres secteurs	-425,2	-385,7	-334,3	-290,5	-285,8	-281,1	-276,5
<b>b- Compte de capital (4+5)</b>	<b>100,4</b>	<b>91,6</b>	<b>40,7</b>	<b>123,7</b>	<b>43,2</b>	<b>89,9</b>	<b>54,4</b>
<b>4- Acquisition/cessions d'actifs non financiers</b>	<b>0,0</b>						
<b>5- Transferts de capital</b>	<b>101,4</b>	<b>92,5</b>	<b>40,7</b>	<b>123,7</b>	<b>43,2</b>	<b>89,9</b>	<b>54,4</b>
- Administrations publiques	101,4	92,3	39,9	123,6	42,9	88,6	53,1
- Autres secteurs	0,0	0,2	0,8	0,1	0,3	1,3	1,3
<b>c. Solde des comptes des transactions courantes et de capital (a+b)</b>	<b>-1 036,0</b>	<b>-1 502,3</b>	<b>-2 964,6</b>	<b>-2 654,4</b>	<b>-2 708,4</b>	<b>-2 414,7</b>	<b>-2 256,1</b>
<b>d- Compte financier (6+7+8+9)</b>	<b>-1 641,8</b>	<b>-2 595,4</b>	<b>-2 644,3</b>	<b>-2 248,3</b>	<b>-1 866,2</b>	<b>-1 922,9</b>	<b>-1 971,2</b>
<b>6- Investissement direct</b>	<b>-409,6</b>	<b>-614,0</b>	<b>-626,5</b>	<b>-744,3</b>	<b>-918,5</b>	<b>-1 102,1</b>	<b>-1 322,6</b>
<b>7- Investissements de portefeuille</b>	<b>-531,7</b>	<b>-751,5</b>	<b>-276,3</b>	<b>81,4</b>	<b>-815,1</b>	<b>-273,0</b>	<b>-63,2</b>
<b>8- Dérivés financiers</b>	<b>0,0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>9- Autres investissements</b>	<b>-700,5</b>	<b>-1 230,7</b>	<b>-1 741,4</b>	<b>-1 585,4</b>	<b>-132,7</b>	<b>-547,8</b>	<b>-585,3</b>
- Administrations publiques	-988,1	-895,2	-1 811,4	-1 634,4	98,4	-689,2	-423,3
- Autres secteurs	287,7	-335,5	70,0	49,0	-231,1	141,4	-162,0
<b>e- Erreurs et omissions nettes</b>	<b>0,0</b>	<b>2,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>f- Solde global (c-d+e)</b>	<b>607,0</b>	<b>1 095,6</b>	<b>-320,3</b>	<b>-406,1</b>	<b>-842,3</b>	<b>-491,7</b>	<b>-285,0</b>
Taux de couverture : Export b&s/Import b&s(%)	104,5	100,2	88,4	91,8	93,7	96,9	100,1
Degré d'ouverture : (Export b&s+ Import b&s)/(2*PIB) (%)	21,1	22,6	26,1	25,3	24,1	23,1	22,4
Balance courante/PIB (%)	-3,2	-4,0	-6,9	-5,8	-5,2	-4,4	-3,7
Balance courante hors dons/PIB (%)	-3,5	-4,2	-7,3	-6,2	-5,6	-4,7	-3,7
Balance courante hors dons publics (en milliards de FCFA)	-1 228,3	-1 686,1	-3 195,4	-2 980,5	-2 956,7	-2 663,8	-2 321,0
Taux de progression des IDE (%)	-5,5	49,9	2,0	18,8	23,4	20,0	20,0
P.I.B.	35 311,4	39 821,3	43 681,5	47 882,0	52 413,6	57 283,3	62 632,9
Solde global/PIB (%)	1,7	2,8	-0,7	-0,8	-1,6	-0,9	-0,5

Source : BCEAO

### I.2.2.3. Projection de la situation monétaire 2024-2026

Sur la période 2024-2026, les projections des statistiques monétaires s'appuient sur la poursuite de la dynamique de la croissance économique, soutenue par les investissements publics et privés ainsi que la consommation finale. Les agrégats monétaires seraient caractérisés par :

- une croissance moyenne annuelle de la masse monétaire de 10,4% ;
- une hausse moyenne annuelle des créances intérieures de 13,8% ;
- une baisse des actifs extérieurs nets de 18,7% en moyenne par an.

L'évolution de la masse monétaire serait soutenue par celle des créances intérieures qui augmenteraient en moyenne de 13,8% par an sur la période, en liaison avec la progression de ses deux composantes. Les créances sur l'économie se renforceraient de 13,6% en moyenne, en lien avec le dynamisme de l'économie. De même, les créances nettes sur l'Administration Centrale augmenteraient de 14,1% en moyenne par an sur la période, en relation notamment avec la réception des contreparties FMI dans le cadre du programme avec cette Institution.

Quant aux actifs extérieurs nets, ils se replieraient sur la période de 18,7% en moyenne, à cause des déficits du compte des transactions courantes non financés en totalité par des entrées nettes de capitaux étrangers.

**Tableau 7 : Prévisions des indicateurs monétaires de 2023 à 2026**

*En milliards de FCFA*

INDICATEURS MONETAIRES	déc-22	déc-23	Prévisions		
			déc-24	déc-25	déc-26
<b>MONNAIE AU SENS LARGE</b>	<b>16 878,6</b>	<b>18 430,5</b>	<b>20 268,4</b>	<b>22 151,5</b>	<b>24 795,5</b>
Circulation fiduciaire	3 973,3	4 119,2	4 359,7	4 578,7	4 916,9
Dépôts	12 905,3	14 311,3	15 908,7	17 572,8	19 878,6
<b>CONTREPARTIES</b>	<b>16 878,6</b>	<b>18 430,5</b>	<b>20 268,4</b>	<b>22 151,5</b>	<b>24 795,5</b>
Actifs Extérieurs nets	3 886,0	3 479,9	2 637,6	2 145,9	1 861,0
Créances intérieures	15 709,1	17 763,9	20 544,1	22 968,9	26 167,8
Créances nettes sur l'Administration Centrale	5 894,6	6 640,6	7 921,4	8 608,8	9 855,2
Créances sur les autres secteurs	9 814,5	11 123,3	12 622,6	14 360,1	16 312,6
Passifs non monétaires et autres postes nets	2 480,7	2 813,3	2 913,3	2 963,3	3 233,3

Source : BCEAO

## II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2020-2026

### II.1. EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2020-2023

#### II.1.1 Politiques en matière de finances publiques 2020-2023

##### II.1.1.1. Au titre de la fiscalité

Les mesures fiscales mises en œuvre ces dernières années ont permis d'améliorer significativement le niveau de mobilisation des recettes.

Au niveau de la **politique fiscale**, les mesures mises en œuvre sont relatives à :

- l'aménagement des droits d'accises (tabacs et boissons) en vue de l'harmonisation du dispositif avec la directive de l'UEMOA ;
- l'aménagement du régime fiscal simplifié des prestataires de services pétroliers ;
- la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations adopté en Conseil des Ministres en 2019 ;
- l'institution d'un droit d'accises de 10% sur les véhicules de plus de 13 chevaux en 2020 ;
- l'institution d'un minimum de perception pour les contribuables relevant des régimes du réel (RNI et RSI) en 2021 ;
- l'institution de droits d'accises sur certains produits cosmétiques en 2021 ;
- l'institution d'une taxe ad valorem sur les exportations de caoutchouc en 2022 ;
- le relèvement du taux des droits d'enregistrement sur le cacao de 1,5% à 3% en 2021 puis à 4% en 2023 ;
- la réforme de la fiscalité applicable aux petites et moyennes entreprises en vue de l'adapter aux exigences de simplification, de modernité et d'optimalité à travers :
  - la création du régime de microentreprise et du régime de l'entrepreneur ;
  - la réduction de 7 % à 6% du taux de droit commun prévu pour la détermination de l'impôt des microentreprises ;
  - la possibilité, pour les contribuables des microentreprises, de se faire suivre par un cabinet d'expert-comptable inscrit au tableau de l'ordre des experts-comptables agréés afin de bénéficier du taux réduit de la taxe (4 %) ;
- l'institution d'une TVA de 18% sur certains produits alimentaires non de premières nécessités en 2023.

Pour faire face à la pandémie de la Covid-19 et aux conséquences liées à la crise ukrainienne, le Gouvernement a mis en œuvre certaines mesures.

Ainsi en 2020, ces mesures ont consisté en :

- l'abandon de certains droits (réduction de 25% de la patente transport) ;
- l'exonération de droits et taxes sur les équipements de santé, les produits, les matériels et autres entrants sanitaires ;
- l'allègement des formalités douanières ;
- l'accélération de la procédure de remboursement des crédits de TVA.

Au titre de l'année 2022, ces mesures ont porté sur :

- l'abandon de certains droits et taxes sur les produits pétroliers d'avril à décembre (perte de recettes d'environ 380,0 milliards) ;
- l'exonération de droits et taxes sur les importations de blé depuis le mois d'avril 2022 (perte de recettes de 6,9 milliards en 2022).

Concernant les **réformes d'Administration**, elles portent aussi bien sur l'administration fiscale intérieure que sur l'administration douanière.

Au niveau de l'administration **fiscale intérieure**, les principales mesures portent sur :

- la déconcentration du contrôle fiscal à travers la création, dans les directions opérationnelles, des services dédiés aux contrôles fiscaux ;
- l'élaboration d'un modèle macro fiscal permettant d'établir les projections de recettes fiscales en cohérence avec l'évolution de l'activité économique et d'un modèle de simulation dont l'objet est d'estimer l'impact des mesures de politique fiscale ;
- le renforcement du cadastrage dans les villes de Bouaké et San-Pedro en 2021 et de Yamoussoukro, Daloa et Korhogo en 2022 avec l'appui de la Banque mondiale et de la BAD ;
- le déploiement en 2021 du Système de Gestion des Impôts de Côte d'Ivoire (SIGICI) dans tous les services de la DGI ;
- l'amélioration des fonctionnalités du SIGICI à travers :
  - la mise en place du module de gestion des demandes de remboursement des crédits de TVA en 2021 ;
  - la mise en œuvre du module de gestion automatisée des droits à déduction de la TVA en 2022 ;
  - la mise en place du module dédié au contrôle fiscal en 2022 ;
  - la mise en place de « tél liasse » en 2020 en vue de digitaliser la gestion des états financiers et à mettre à la disposition des services, les données d'assiette en temps réel ;
- le déploiement de l'appliquatif « E-cadastre Côte d'Ivoire » en 2021 ;
- la mise en œuvre de l'appliquatif « Livre Foncier Electronique » (LIFE) en 2020.

Au niveau de l'**administration douanière**, les principales mesures portent sur :

- la création du Comité Opérationnel de Gestion des Données Miroirs (COGESDOM) chargé entre autres de faire des recommandations en termes opérationnels (mesures réglementaires ou organisationnelles, directives de contrôles, évolutions méthodologiques) aux autorités compétentes visant à corriger, à contrôler et le cas échéant, à sanctionner les situations anormales (Décision N°084/MBPE/DGD du 03 septembre 2020) ;
- la mise en place d'un système de visite assisté par vidéo à la direction de l'Analyse du Risque, du Renseignement et de la Valeur (DARRV) et à la Direction des Régimes Economiques (DRE) ;
- l'implémentation d'un système de vidéo surveillance dans les bureaux de Noé, de Niablé et Vridi bureau 9 ;
- la mise en place en 2022 d'une application mobile d'authentification et de consultation des documents douaniers ;
- l'interconnexion des systèmes informatiques des Douanes ivoiriennes avec ceux du Burkina Faso et du Niger respectivement en 2019 et en 2021 ;

- l'installation en 2022 de trois (03) scanners repartis dans les Bureaux des Douanes de Takikro (à l'est), de Ouangolodougou (au nord) et du Port Autonome d'Abidjan (au sud) ;
- l'acquisition en 2022 de trois (03) nouvelles vedettes de surveillance des plans d'eaux.

### **II.1.1.2. Au titre des dépenses publiques**

Au titre des **dépenses publiques**, les principales mesures mises en œuvre ont porté sur :

- la poursuite de la mise en œuvre des actions du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques, à travers notamment :
  - le basculement en 2020 au budget-programmes, qui constitue une réforme majeure de la gestion des finances publiques axée sur la performance, une plus grande responsabilisation des acteurs et une vision à moyen terme ;
  - la production du rapport général de performance 2020 élaboré en 2021 ;
  - la consolidation de la gestion des risques budgétaires avec le renforcement de l'évaluation et de la communication sur les risques dans le cadre de l'élaboration et de la publication du document de « Déclaration sur les Risques Budgétaires » ;
- la modernisation du système de passation des marchés publics à travers :
  - la poursuite du processus de dématérialisation des procédures de marchés publics ;
  - la réduction du recours aux procédures dérogatoires au profit des procédures concurrentielles ;
  - la connexion de façon graduelle des établissements publics nationaux, des collectivités et des sociétés d'Etat à l'applicatif dénommé SIGOMAP ;
  - les efforts de réduction des délais de passation des marchés publics en vue d'atteindre le délai réglementaire de 88 jours ;
  - l'érection de la Direction des Marchés Publics en la Direction Générale des Marchés Publics ;
  - la mise à jour et l'opérationnalisation de la Banque de Données des Prix de Référence ;
- la poursuite des travaux du déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT) ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale ;
- la prise en compte des mesures de revalorisation salariale décidées par le Président de la République ;
- l'élaboration et la vulgarisation du Budget Citoyen.

## II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2020-2023

L'évolution des opérations financières de l'Etat sur la période 2020-2023 est caractérisée, d'une part, par une amélioration continue de la mobilisation des recettes malgré l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 intervenue en 2020 en Côte d'Ivoire, l'impact des crises internationales sur l'économie et, d'autre part, par une augmentation des dépenses totales en lien avec les mesures prises pour mitiger les effets de ces crises sur l'économie ainsi que la prise en compte des besoins croissants de la population. En 2022, les réalisations ont été impactées par la hausse des prix des produits pétroliers sur le marché international en liaison avec la crise ukrainienne et aussi les effets des mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires. Ces opérations couvrent l'administration centrale (Institutions de la République, Ministères), les Etablissements Publics Nationaux ainsi que les caisses de sécurité sociale. L'évolution des principaux postes est présentée ci-après.

### II.1.2.1. Recettes et dons

Les recettes et dons ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 12,4% de 2020 à 2022, passant de **5.289,2** milliards de FCFA en 2020 à **6.684,4** milliards de FCFA en 2022. Cette évolution a été rendue possible grâce à un effort de mobilisation de l'ensemble des recettes en dépit des impacts des crises internationales sur l'économie. En effet, les recettes fiscales ont connu une croissance annuelle moyenne de 13,6%, passant de **4.356,1** milliards de FCFA en 2020 à **5.616,7** milliards de FCFA en 2022. Elles sont composées de la fiscalité intérieure (58,2%) et de la fiscalité de porte (41,8%). La pression fiscale est passée de 12,0% en 2020, à 12,8% en 2021 et à 12,9% en 2022. En 2023, les recettes totales et dons progresseraient de 17,8% par rapport à 2022 pour s'établir à **7.875,9** milliards de FCFA dont **6.638,0** milliards de FCFA de recettes fiscales avec une pression fiscale de 13,9%. Ce résultat est tiré principalement par la poursuite des réformes engagées par les régies, par une taxation progressive des produits pétroliers qui avaient fait l'objet d'une décision de suspension d'avril à décembre 2022 à la suite de la forte hausse des cours internationaux et sous l'hypothèse d'une maîtrise de l'impact des crises sous régionales et des effets néfastes de la crise ukrainienne sur l'économie nationale.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la covid-19 qui a eu des répercussions tant sur les recettes que sur les dépenses. Pour faire face à cette pandémie, des mesures barrières ainsi qu'un plan de riposte sanitaire et un plan de soutien à l'économie ont été mis en œuvre. Malgré le ralentissement de l'activité économique, les recettes dans leur ensemble ont connu une hausse de 2,5% en 2020 par rapport aux réalisations de 2019. En particulier, les recettes fiscales ont enregistré une croissance de 3,6% par rapport à 2019, en lien avec la résilience de l'économie ivoirienne. En 2021, sous l'effet de la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la maîtrise de la pandémie de la covid-19 à l'international ainsi qu'au niveau national, l'économie ivoirienne a renoué avec une forte croissance de 7,4%. Cette relance s'est matérialisée au niveau des finances publiques par un accroissement du niveau des recettes totales et dons de 16,1% par rapport à 2020. En 2022, pour faire face à la forte hausse des cours internationaux engendrée par la crise ukrainienne, l'Etat a pris des mesures exceptionnelles de suspension de la taxation sur les produits pétroliers (380 milliards de FCFA d'impact annuel, soit presque 0,9% du PIB) et sur certains produits de première nécessité. Malgré ces mesures, les recettes totales et dons ont connu une croissance de 8,9% par rapport à 2021.

Concernant les recettes fiscales intérieures de la période de 2020 à 2022, elles sont passées de **2.400,3** milliards de FCFA en 2020 à **3.519,6** milliards de FCFA en 2022, soit une progression moyenne annuelle de 21,1%. Quant aux recettes fiscales de porte, les réalisations sont passées de **1.955,8** milliards de FCFA en 2020 à **2.097,0** milliards de FCFA en 2022, soit une hausse moyenne annuelle de 3,5%.

S'agissant des **recettes non fiscales**, elles sont passées de **739,9** milliards de FCFA en 2020 à **834,0** milliards de FCFA en 2022, soit une progression moyenne annuelle de 6,2%. En 2023, elles devraient connaître une hausse pour atteindre un niveau de **911,9** milliards de FCFA.

Quant aux **dons**, ils sont passés de **193,3** milliards de FCFA en 2020 à **184,6** milliards en 2021 et à **233,7** milliards de FCFA en 2022. En 2020, à la suite de la survenance de la crise sanitaire liée à la covid-19, un moratoire appliqué au C2D dans le cadre des mesures de soutien budgétaire des partenaires extérieurs a été signé ; ce qui a eu pour résultat, la baisse du niveau des dons reçus dans le cadre du C2D en 2020 et en 2021. En 2023, les dons devraient être mobilisés à hauteur de **326,0** milliards de FCFA dont **123,6** milliards de FCFA de dons-projets avec la reprise du troisième C2D.

### **II.1.2.2. Dépenses et prêts nets**

Sur la période 2020-2022, les **dépenses publiques** sont passées de **7.255,1** milliards de FCFA à **9.666,3** milliards de FCFA, soit **15,4%** de progression en lien d'une part, avec les plans de riposte sanitaire et de soutien à l'économie ainsi que le renforcement du dispositif sécuritaire pour faire face aux attaques terroristes et d'autre part, avec la croissance des dépenses d'investissement qui sont passées de **1.914,4** milliards de FCFA en 2020 à **3.140,6** milliards de FCFA en 2022.

En 2020, face à la crise sanitaire à coronavirus, le Gouvernement a pris des mesures pour non seulement lutter contre la propagation de la pandémie, mais aussi pour contenir les effets néfastes sur l'activité économique. Ces mesures ont impacté les dépenses publiques de 2020 à la hausse de **22,1%** par rapport à 2019. L'année 2021 a connu aussi une persistance de la Covid-19 et la survenue d'une crise énergétique. La réponse adressée à cette pandémie à travers les plans de riposte et de soutien à l'économie ainsi que la réponse à la crise énergétique ont entraîné une progression des dépenses de l'Administration Centrale pour se situer à 8.102,0 milliards de FCFA dont **2.171,9** milliards de FCFA de dépenses d'investissement. L'année 2022 quant à elle, a été marquée par la crise Russo-Ukrainienne couplée aux pressions inflationnistes qui ont eu des répercussions sur l'ensemble de l'économie. Pour faire face aux impacts de ces crises sur l'activité économique, le Gouvernement a pris des mesures visant à soutenir certains secteurs d'activités tels que le secteur agricole et les meuniers. Ainsi, les dépenses totales et prêts nets de 2022 ont connu une hausse de **19,3%** par rapport à 2021 pour s'afficher à **9.666,3** milliards.

En 2023, les dépenses totales et prêts nets sont attendus à **10.389,8** milliards de FCFA prenant en compte les effets des mesures de revalorisation des fonctionnaires, les mesures pour mitiger les impacts de la crise ukrainienne sur l'économie et la poursuite des travaux d'infrastructures routières et sportives en vue de la préparation de la CAN 2023.

L'évolution par nature des dépenses sur la période de 2020 - 2023 se présente comme ci-après.

**Les charges salariales** ont connu une progression moyenne annuelle de **4,8%** passant de **1.828,1** milliards de FCFA en 2020 à **2.007,2** milliards de FCFA en 2022. Cette hausse est notamment liée aux impacts des recrutements ordinaires, aux mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires intervenues en août 2022 et à la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la masse salariale. Cette stratégie tient compte : (i) de la poursuite des avancements indiciaires, (ii) des recrutements notamment dans les secteurs sociaux, (iii) des changements de situations administratives, (iv) de l'amélioration de la gestion des effectifs, (v) des engagements salariaux du Gouvernement suite à la grève des fonctionnaires intervenue en 2017, (vi) de la loi de programmation militaire et (vii) de la loi de programmation de la sécurité intérieure. En 2023, les charges de personnel seraient de **2.246,3** milliards de FCFA prenant en compte les mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires, l'évolution indiciaire, ainsi que les recrutements ordinaires. Au-delà de la norme communautaire fixée, le ratio masse salariale sur recettes fiscales est passé de **42,0%** en 2020, à **36,8%** en 2022. Il serait de **33,8%** à fin 2023 respectant la norme communautaire fixée à 35%.

**Les dépenses de fonctionnement** quant à elles, sont passées de **1.401,5** milliards de FCFA en 2020 à **1.599,9** milliards de FCFA en 2022. Elles comprennent les dépenses d'acquisition de biens et services permettant à l'administration centrale d'exercer son activité et aussi les dépenses des plans de riposte à Coronavirus. Elles devraient atteindre **1.618,2** milliards de FCFA à fin 2023.

**Les subventions et transferts** ont progressé de **7,3%** en moyenne annuelle pour atteindre **767,7** milliards de FCFA en 2022. Il se situerait à **648,2** milliards de FCFA en 2023. Ces subventions sont effectuées au profit des écoles privées pour la prise en charge des élèves qui y sont affectés, des EPN, des collectivités et du secteur électricité.

**Les dépenses d'investissement** ont été exécutées à hauteur de **1.914,4** milliards de FCFA en 2020. Elles ont atteint **3.140,6** milliards de FCFA en 2022, soit une croissance moyenne de **28,1%**. Elles atteindraient un niveau de **3.514,3** milliards de FCFA en 2023. Ces investissements ont porté sur les travaux de construction du 4<sup>ème</sup> pont d'Abidjan reliant les communes de Yopougon et du Plateau, de la tour F de la cité administrative du Plateau, du pont reliant les communes de Cocody et du Plateau, du barrage de Gribo Popoli, de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro, l'aménagement et le bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, de la réhabilitation de la côtière entre Abidjan et San Pedro, de la construction et la réhabilitation des stades devant accueillir la Coupe d'Afrique des Nations de Football en janvier 2024, des travaux d'aménagement de la voie de contournement « Y4 » ainsi que les travaux de renforcement, d'aménagement et de bitumage de plusieurs routes à l'intérieur. Le taux d'investissement de l'administration centrale est passé de 5,3% en 2020 à 7,2% 2022. En 2023, ce taux ressortirait à 7,3%.

Les **intérêts dus sur la dette publique** ont enregistré une hausse, passant de **663,8** milliards de FCFA en 2020 à **970,3** milliards de FCFA en 2022, liée essentiellement aux intérêts payés sur les émissions d'eurobond. En 2023, le niveau des intérêts de la dette devrait s'établir à **1.166,2** milliards de FCFA. Ce niveau des intérêts ne tient pas compte des frais et commissions.

**Le déficit budgétaire** en 2020 est ressorti à 5,4% du PIB au-delà de la norme communautaire de 3% au maximum et est imputable à l'impact de la crise sanitaire engendrée par la pandémie de la Covid-19. En 2021, malgré une amélioration par rapport à 2020, le déficit budgétaire rapporté au PIB est ressorti à 4,9%, toujours au-delà de la norme communautaire. En 2022, le déficit s'est creusé pour ressortir à 6,8 % du PIB. Ce résultat est dû d'une part, au niveau des recettes, aux mesures exceptionnelles de suspension de la taxation sur les produits pétroliers à la suite de la forte hausse des cours internationaux liée à la crise Ukrainienne et d'autre part, à la hausse des dépenses en lien avec les effets des mesures de revalorisation des fonctionnaires intervenues en août 2022 ainsi que les mesures pour mitiger les impacts de la crise ukrainienne sur l'économie.

En 2023, le déficit budgétaire devrait s'améliorer pour atteindre 5,2% du PIB en lien d'une part, avec l'amélioration des recettes dues à la taxation progressive des produits pétroliers qui avaient fait l'objet d'une décision de suspension d'avril à décembre 2022 et d'autre part, avec la non reconduction des mesures de soutien à certains secteurs.

### **II.1.2.3 Opérations de financement**

Pour couvrir le déficit budgétaire et répondre aux engagements liés à l'amortissement de la dette, la Côte d'Ivoire a eu recours aux marchés monétaire et financier à hauteur de **4.447,9** milliards de FCFA en 2020, de **3.308,9** milliards de FCFA en 2021 et de **4.116,0** milliards de FCFA en 2022. Ces mobilisations intègrent des recours au marché financier international de **656,0** milliards de FCFA en 2020, de **608,4** milliards de FCFA en 2021 et de **622,7** milliards de FCFA en 2022.

En 2023, le déficit serait également couvert par les marchés monétaire et financier à hauteur de **2.338,4** milliards de FCFA. Par ailleurs, l'Etat bénéficierait d'appuis budgétaires prévus à hauteur de **1 064,0** milliards de FCFA repartis entre **618,0** milliards de FCFA du FMI, **246,8** milliards de FCFA de la Banque mondiale, **54,9** milliards de FCFA de la BAD et de **105,7** milliards de FCFA de l'AFD.

**Tableau 8 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2020 à 2023**

En milliards de FCFA

LIBELLES	2020	2021	2022	2023
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Prévision
<b>Recettes et dons</b>	<b>5 289,2</b>	<b>6 140,2</b>	<b>6 684,4</b>	<b>7 875,9</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>4 356,1</b>	<b>5 096,0</b>	<b>5 616,7</b>	<b>6 638,0</b>
Impôts intérieurs	2 400,3	2 856,3	3 519,6	4 009,9
Droits et taxes à l'importation	1 568,5	1 843,0	1 708,3	2 139,5
Droits et taxes à l'exportation	387,3	396,7	388,7	488,6
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>739,9</b>	<b>859,6</b>	<b>834,0</b>	<b>911,9</b>
Cotisations de sécurité sociale	549,9	617,2	645,5	699,1
Autres	190,0	242,5	188,5	212,8
<b>Dons</b>	<b>193,3</b>	<b>184,6</b>	<b>233,7</b>	<b>326,0</b>
Projet	101,4	92,3	39,9	123,6
Programme	91,9	92,3	193,8	202,3
<b>Dépenses et prêts nets</b>	<b>7 255,1</b>	<b>8 102,0</b>	<b>9 666,3</b>	<b>10 389,8</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>4 248,9</b>	<b>4 654,6</b>	<b>4 764,7</b>	<b>4 934,7</b>
Personnel	1 828,1	1 859,6	2 007,2	2 246,3
Prestations sociales	353,0	371,3	389,9	421,9
Subvention et transferts	666,4	906,8	767,7	648,2
Fonctionnement (yc sociales ciblées)	1 401,5	1 516,9	1 599,9	1 618,2
<b>Investissement</b>	<b>1 914,4</b>	<b>2 171,9</b>	<b>3 140,6</b>	<b>3 514,3</b>
/Financement intérieur	1 239,1	1 239,5	1 667,8	1 525,2
/Financement extérieur	675,3	932,4	1 472,8	1 989,1
Emprunts	573,9	840,1	1 433,0	1 865,5
Dons	101,4	92,3	39,9	123,6
<b>Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)</b>	<b>427,9</b>	<b>491,0</b>	<b>790,7</b>	<b>774,6</b>
<b>Intérêts</b>	<b>663,8</b>	<b>784,5</b>	<b>970,3</b>	<b>1 166,2</b>
Intérieur	273,6	329,6	447,5	540,0
Extérieur	390,3	455,0	522,8	626,2
<b>Solde base ordonnancement</b>	<b>-1 965,9</b>	<b>- 1 961,8</b>	<b>- 2 982,0</b>	<b>-2 513,9</b>
% du PIB	-5,4%	-4,9%	-6,8%	-5,2%
<b>Solde budgétaire de base (Définition UEMOA)</b>	<b>-1 392,0</b>	<b>-1 121,7</b>	<b>-1 549,0</b>	<b>-648,4</b>
% du PIB	-3,8%	-2,8%	-3,5%	-1,4%
<b>Solde primaire de base</b>	<b>-820,0</b>	<b>-429,5</b>	<b>-772,5</b>	<b>315,4</b>
% du PIB	-2,3%	-1,1%	-1,8%	0,7%
<b>Financement</b>	<b>1 956,7</b>	<b>1 950,2</b>	<b>3 001,7</b>	<b>2 462,1</b>
<b>Extérieur</b>	<b>1 209,0</b>	<b>1 565,1</b>	<b>2 064,4</b>	<b>1 663,5</b>
Tirages (yc appui budgétaire et Eurobonds)	1 103,7	1 675,4	2 598,0	2 451,5
Amortissement	-250,6	-345,5	-682,8	-677,1
Autre financement extérieur	355,9	235,3	149,2	-110,9
<b>Intérieur</b>	<b>747,7</b>	<b>385,1</b>	<b>937,4</b>	<b>798,5</b>
Bancaire	1 017,1	446,1	793,1	749,2
Autre	-269,5	-61,0	144,3	49,3
<b>Ecart de financement/financement à rechercher</b>	<b>-9,2</b>	<b>-11,6</b>	<b>19,8</b>	<b>-51,8</b>
<b>PIB</b>	<b>36 252,0</b>	<b>39 821,3</b>	<b>43 681,5</b>	<b>47 882,0</b>

Source : MEPP/DGE

## II.2. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2024-2026

### II.2.1 Politiques des finances publiques 2024-2026

#### II.2.1.1 Au titre de la fiscalité

Les prévisions de recettes de la période 2024-2026 s'appuient sur un ensemble de réformes et de mesures fiscales et d'administration.

**Les mesures de politique fiscale** s'articuleraient autour des points suivants :

- la poursuite de la rationalisation des exonérations fiscales en explorant les domaines ci-après :
  - l'habitat économique et social ;
  - le foncier urbain ;
  - les Codes et textes sectoriels contenant des mesures fiscales dérogatoires ;
  - la subordination de certains privilèges et procédures à la conformité fiscale ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale par la fiscalisation des secteurs peu ou non fiscalisés, notamment les nouveaux moyens de transport en instituant des retenues à la source à la charge des entreprises exploitant des plateformes digitalisées de mise en relation et le commerce électronique.

Par ailleurs, les réformes administratives porteraient sur la fiscalité intérieure et de porte.

Au niveau de la **fiscalité intérieure**, la réforme de l'administration fiscale connaît un renforcement à travers notamment :

- l'élaboration d'un plan de recouvrement des arriérés d'impôt ;
- la mise en œuvre du plan stratégique 2022 – 2025 de la DGI ;
- la poursuite des travaux de digitalisation des procédures à travers :
  - la finalisation du module de gestion de la fiscalité mobilière et immobilière (SIGEFIM) ;
  - l'amélioration des modules de contrôle fiscal et de gestion automatisée des déductions de la TVA ;
  - l'amélioration des performances de SIGICI ;
  - l'amélioration des performances de eCadastre Côte d'Ivoire par la prise en compte des données issues des projets PIDUCAS et PAGEF ;
- l'amélioration de la collaboration avec les autres Administrations, notamment la DGD, la CNPS, l'INS, en vue de faciliter les échanges de données ;
- le renforcement de l'encadrement de proximité des services.

Au titre de **la fiscalité de porte**, les réformes envisagées sur la période 2024-2026 s'articulent autour des points suivants :

- **la modernisation des infrastructures de prises en charge des marchandises**, par :
  - le déploiement du dispositif de vidéo-surveillance sur trois (03) sites de la frontière Nord (Laleraba, Pogo et Ouangolodougou) ;
  - l'acquisition de deux (02) vedettes pour la surveillance du plan d'eau lagunaire et maritime ;
  - le renforcement du traitement avant arrivée des envois express par la digitalisation de la fiche de tri des envois express aériens ;
  - la simplification et l'harmonisation des procédures d'exportation pour favoriser à terme le traitement de l'information avant l'exportation ;
  - l'acquisition de pont-bascule et l'aménagement de plateformes d'exploitation (aire de pesées et local technique pour lecture et analyse) ;
- **la sécurisation du transit, par la mise en place d'un système de vidéo surveillance du transit ;**
- **la mise en place d'une stratégie d'encouragement à la conformité volontaire des opérateurs économiques pour plus d'efficacité dans la mobilisation des ressources publiques.**

#### **II.2.1.2. Au titre des dépenses publiques**

Les principales mesures envisagées dans le cadre de la gestion des dépenses sur la période 2024-2026 sont les suivantes :

- la consolidation des acquis de la mise en œuvre du budget-programmes ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique ;
- la poursuite de la maîtrise de l'évolution de la masse salariale ;
- la poursuite des efforts de réduction des délais de passation des marchés publics ;
- la dématérialisation progressive des procédures de passation des marchés publics ;
- la poursuite de la catégorisation des entreprises et la mise à jour de la banque de données des prix de référence ;
- la poursuite des efforts en vue de l'amélioration de la capacité d'absorption des dépenses d'investissement ;
- le renforcement de l'analyse et de la communication sur les risques budgétaires ;
- la poursuite de la vulgarisation de l'information budgétaire à travers le budget citoyen ;
- la poursuite de la vulgarisation du module eFournisseur du SIGOBE ;
- l'évaluation des Etablissements Publics Nationaux (EPN) ;
- le renforcement de la performance des EPN ;
- la poursuite des travaux du déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT).

## II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2024-2026

Les prévisions de recettes et de dépenses pour la période 2024-2026 sont basées sur un taux de croissance moyen du PIB nominal de 9,3%, la vision du Gouvernement à travers le PND 2021-2025 et les effets escomptés des mesures de politique fiscale et d'amélioration du recouvrement des impôts et taxes susmentionnés.

Les opérations financières tiennent également compte des réalisations de l'année 2022, des estimations de l'année 2023, ainsi que des effets des crises sous régionales, du conflit en Ukraine et ceux des mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires.

### II.2.2.1. Recettes et dons

**Sur le moyen terme**, les recettes totales et dons passeraient de **8.694,9** milliards de FCFA en 2024 à **10.749,3** milliards de FCFA en 2026, soit un taux de croissance moyen annuel de 11,2%. Ces ressources resteraient dominées par les recettes fiscales (88,0% en moyenne sur la période). Ainsi, les recettes fiscales passeraient de **7.532,3** milliards de FCFA en 2024 à **9.633,5** milliards de FCFA en 2026. La pression fiscale évoluerait de 0,5 point de pourcentage chaque année, passant ainsi de 14,4% en 2024 à 14,9% en 2025 et à 15,4% en 2026 en raison de l'évolution favorable de la conjoncture économique et des réformes qui seraient mises en œuvre.

**Les recettes non fiscales** comprennent entre autres les cotisations de sécurité sociale, les dividendes reçus et les recettes de service. Elles passeraient de **914,7** milliards de FCFA en 2024 à **1.052,1** milliards de FCFA en 2026, soit une progression de 7,3%. Cette hausse s'explique par la bonne évolution attendue des cotisations sociales et des recettes de services.

S'agissant des **dons**, ils ressortiraient à **248,0** milliards de FCFA en 2024 pour s'établir à **63,6** milliards de FCFA en 2026. Cette baisse est en lien avec la fin du 3<sup>ème</sup> C2D prévu s'achever en 2025.

### II.2.2.2. Dépenses totales et prêts nets

Les **dépenses totales et prêts nets** passeraient de **10.804,5** milliards de FCFA en 2024 à **12.652,2** milliards de FCFA en 2026, soit une progression moyenne annuelle de 8,2%.

**Les charges salariales** progresseraient en moyenne de 5,0% sur la période pour passer de **2.331,7** milliards de FCFA en 2024 à **2.572,0** milliards de FCFA en 2026 prenant en compte les mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires intervenues en aout 2022, l'évolution indiciaire, ainsi que les recrutements ordinaires et en l'absence de nouvelles revendications salariales. Le ratio masse salariale sur recettes fiscales passerait de 31,0% en 2024, à 28,9% en 2025 et à 26,7% en 2026 respectant la norme communautaire fixée à 35%.

**Les dépenses de fonctionnement** projetées à **1.709,5** milliards de FCFA en 2024, connaîtraient une hausse moyenne annuelle de 7,1% pour atteindre **1.961,8** milliards de FCFA en 2026.

**Les subventions et transferts** passeraient de **564,5** milliards de FCFA en 2024 à **687,4** milliards de FCFA en 2026. Ces subventions sont effectuées essentiellement au profit des écoles privées pour la prise en charge des élèves qui y sont affectés, des EPN, des collectivités et du secteur électricité.

**Les dépenses d'investissement** s'établiraient à **4.006,6** milliards de FCFA en 2024. Elles évolueraient en moyenne de 10,5% pour atteindre un niveau de **4.890,5** milliards de FCFA en 2026, en prenant en compte les priorités du PND 2021-2025. Ces investissements seraient soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, le renforcement du réseau routier et la construction de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro. Le taux d'investissement passerait de 7,6% en 2024, à 6,7% en 2025 et à 7,8% en 2026. Ces investissements ne prennent en compte que ceux de l'administration centrale. Par ailleurs, les financements sur ressources intérieures représenteraient en moyenne 55,1% sur la période.

**Les intérêts sur la dette publique** seraient payés à hauteur de **1.197,3** milliards de FCFA en 2024, puis s'établiraient à **1.221,5** milliards de FCFA en 2026, conformément à la stratégie de gestion de la dette publique. Ce niveau des intérêts ne tient pas compte des frais et commissions qui sont intégrés dans les dépenses de fonctionnement.

**Le déficit budgétaire** se réduirait progressivement en passant de **4,0%** du PIB en 2024, à **3,0%** du PIB en 2025 et 2026 en lien avec une amélioration de la mobilisation des recettes et une maîtrise de l'évolution des dépenses notamment les dépenses de personnel.

### **II.2.2.3. Opérations de financement**

Les marchés monétaire et financier seraient sollicités pour la couverture des besoins de financement sur la période 2024-2026.

**Tableau 9 : Tableau des Opérations Financières de l'Etat de 2024 à 2026**

En milliards de FCFA

LIBELLES	2024	2025	2026
	Prévision	Prévision	Prévision
<b>Recettes et dons</b>	<b>8 694,9</b>	<b>9 778,8</b>	<b>10 749,3</b>
<b>Recettes fiscales</b>	<b>7 532,3</b>	<b>8 542,6</b>	<b>9 633,5</b>
Impôts intérieurs	4 607,7	5 305,5	6 150,8
Droits et taxes à l'importation	2 430,3	2 700,8	2 924,2
Droits et taxes à l'exportation	494,3	536,3	558,5
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>914,7</b>	<b>988,4</b>	<b>1 052,1</b>
Cotisations de sécurité sociale	753,8	820,5	876,7
Autres	160,9	167,9	175,5
<b>Dons</b>	<b>248,0</b>	<b>247,8</b>	<b>63,6</b>
Projet	42,9	88,6	53,1
Programme	205,0	159,2	10,5
<b>Dépenses et prêts nets</b>	<b>10 804,5</b>	<b>11 509,5</b>	<b>12 652,2</b>
<b>Dépenses Courantes</b>	<b>5 049,5</b>	<b>5 503,6</b>	<b>5 732,2</b>
Personnel	2 331,7	2 466,8	2 572,0
Prestations sociales	443,8	474,2	511,0
Subvention et transferts	564,5	668,4	687,4
Fonctionnement (yc sociales ciblées)	1 709,5	1 894,2	1 961,8
<b>Investissement</b>	<b>4 006,6</b>	<b>3 845,0</b>	<b>4 890,5</b>
/Financement intérieur	2 866,6	1 834,3	3 722,6
/Financement extérieur	1 075,9	2 010,6	1 167,9
Emprunts	1 033,0	1 922,0	1 114,8
Dons	42,9	88,6	53,1
<b>Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)</b>	<b>551,2</b>	<b>866,6</b>	<b>808,1</b>
<b>Prêts nets</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Intérêts</b>	<b>1 197,3</b>	<b>1 294,3</b>	<b>1 221,5</b>
Intérieur	540,1	555,4	492,8
Extérieur	657,2	738,9	728,6
<b>Solde base ordonnancement</b>	<b>-2 109,6</b>	<b>- 1 730,7</b>	<b>-1 903,0</b>
% du PIB	<b>-4,0%</b>	<b>-3,0%</b>	<b>-3,0%</b>
<b>Solde budgétaire de base (Définition UEMOA)</b>	<b>-1 076,6</b>	<b>191,3</b>	<b>-788,2</b>
% du PIB	<b>-2,1%</b>	<b>0,3%</b>	<b>-1,26%</b>
<b>Solde primaire de base</b>	<b>-20,3</b>	<b>1 326,4</b>	<b>422,8</b>
% du PIB	<b>0,0%</b>	<b>2,3%</b>	<b>0,68%</b>
<b>Financement</b>	<b>1 769,8</b>	<b>1 060,9</b>	<b>216,1</b>
<b>Extérieur</b>	<b>335,1</b>	<b>683,5</b>	<b>-250,7</b>
Tirages (yc appui budgétaire et Eurobonds)	1 608,4	2 737,0	1 414,8
Amortissement	-1 447,2	-1833,9	-1 751,0
Autre financement extérieur	173,9	-219,7	85,5
<b>Intérieur</b>	<b>1 434,7</b>	<b>377,4</b>	<b>466,7</b>
Bancaire	1 280,8	319,4	318,1
Autre	153,9	58,0	148,6
<b>Ecart de financement/financement à rechercher</b>	<b>-339,8</b>	<b>-669,8</b>	<b>-1 686,9</b>
<b>PIB</b>	<b>52 413,6</b>	<b>57 283,3</b>	<b>62 632,9</b>

Source : MEPD/DGE

### **Encadré 3 : Etat de mise en œuvre du TOFE selon le MSFP 2014**

#### **Contexte et justification**

L'UEMOA s'est dotée en 2009 d'un nouveau cadre harmonisé de finances publiques destiné à faciliter l'exercice de la surveillance multilatérale des politiques budgétaires des Etats en application de l'article 67 du Traité instituant l'UEMOA. Ce cadre comprend huit (08) directives, dont la Directive N°10/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE). Cette directive est basée sur la méthodologie du Manuel des Statistiques de Finances Publiques (MSFP 2014) du FMI et implique entre autres :

- Û la production d'un cadre analytique complet comprenant le TOFE Elargi, le compte de patrimoine, les situations des autres flux économiques et de trésorerie ;
- Û l'élargissement du champ du TOFE à toutes les unités du secteur public à savoir, l'Administration Publique d'une part (l'administration centrale budgétaire, les caisses de sécurité sociale, les administrations extrabudgétaires (EPN & ISBL) et les collectivités territoriales) et les entreprises publiques d'autre part ;
- Û l'enregistrement des opérations financières de l'Etat sur la base des droits et obligations constatés.

#### **Résultats de la mise en œuvre**

Au niveau institutionnel, la Directive n°10/CM/UEMOA du 26 juin 2009 a fait l'objet de transposition dans les textes nationaux par décret « n°2014-419 du 09 juillet 2014 portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat ».

Pour l'élargissement du champ du TOFE, les unités à couvrir sont :

- Û l'Etat central budgétaire constitué de tous les Ministères, les Secrétariats d'Etat, et les Institutions de la République ;
- Û les extra budgétaires composés des Etablissements Publics Nationaux et de 11 autres unités ;
- Û les Institutions de prévoyance sociale composées de la CNPS, de la CGRAE et de la CNAM;
- Û les administrations locales composées de collectivités, de régions et des districts autonomes ;
- Û les sociétés publiques.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des travaux de la mise en œuvre du TOFE selon le MSFP 2014

<b>Unités institutionnelles</b>	<b>Etat d'exécution</b>
<b>Administration Centrale Budgétaire</b>	Production du TOFE à partir des données extracomptables de 2015 à 2022 et MARS 2023.
<b>Caisses de sécurités sociales</b>	Production du TOFE de la CNPS et la CGRAE à partir des états financiers de 2015 à 2022. L'extension du champ du TOFE à la nouvelle caisse de sécurité sociale (CNAM) avec la production de leur TOFE à partir des données de 2020 et 2021.
<b>Unités extrabudgétaires (EPN, ISBL, etc.)</b>	Production du TOFE des EPN avec les données de 2015 à 2021. Le TOF de 11 autres structures identifiées comme unités extrabudgétaires est disponible avec les données de 2018 à 2021.
<b>Collectivités</b>	Production du TOFE des collectivités à partir de la Balance consolidée avec les données de 2018 2021.
<b>Sociétés Publiques</b>	Production à partir des états financiers de quatre (04) sociétés publique (SIR, PETROCI, AIR CÔTE D'IVOIRE ET CÔTE D'IVOIRE ENERGIES).

Ainsi, le TOFE 2021 du secteur public est disponible.

Avec l'appui d'AFRITAC de l'Ouest, une estimation des avantages en nature liés aux véhicules de fonction a été réalisée. La méthodologie adoptée est en attente de validation.

**Perspectives**

- § La poursuite de l'extension du champ du TOFE aux entreprises publiques ;
- § L'extension du champ du TOFE aux agences d'exécution ;
- § L'estimation des avantages en nature liés aux logements de fonction et à l'utilisation des véhicules ;
- § En ce qui concerne l'enregistrement des recettes sur la base des droits constatés, des initiatives sont en cours au plan comptable.

**Source** : MEPD/DGE

## II.3. GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE 2020-2026

### II.3.1 Evolution de la dette publique 2020-2023

L'évolution de la dette publique, en ligne avec les normes internationales et communautaires, est en adéquation avec le financement du programme d'investissement public qui opérationnalise le Plan National de Développement (PND) 2021-2025.

Le stock de la dette publique totale<sup>2</sup> est passé de 16.802,3 milliards de FCFA en 2020 à 20.269,8 milliards de FCFA en 2021 avant de s'établir à 24.774,4 milliards de FCFA en 2022, soit respectivement 46,3%, 50,9% et 56,7% du PIB. En 2023, il ressortirait à 27.821,927.821,9 milliards de FCFA, soit 58,158,1% du PIB.

A fin décembre 2022, le stock de la dette intérieure s'élève à **9.705,3** milliards de FCFA (22,2% du PIB) contre **7.959,2** milliards de FCFA (20,0% du PIB) en 2021 et 6.045,6 milliards de FCFA (16,7% du PIB) en 2020. Cette dette comprend principalement l'encours détenu par les souscripteurs des titres de marché, la BCEAO et les banques commerciales (hors titres de marché). Ce stock ressortirait à 10.486,0 milliards de FCFA (21,9% du PIB) à fin 2023. L'augmentation de la dette intérieure est essentiellement imputable aux émissions de titres publics sur le marché régional.

Quant au stock de la dette extérieure, il s'élève à fin 2022 à 15.069,1 milliards de FCFA (34,5% du PIB) contre 12.310,6 milliards de FCFA (30,9% du PIB) en 2021 et 10.756,7 milliards de FCFA (29,7% du PIB) à fin 2020. Le stock de la dette extérieure s'établirait à 17.335,9 milliards de FCFA, soit un taux de 36,2% du PIB à fin 2023.

L'augmentation de l'encours de la dette publique de 2021 à 2022 s'explique principalement par les importantes mobilisations des émissions de titres publics sur les marchés. Cette situation est la conséquence de l'augmentation du déficit budgétaire qui est passé de 4,9% en 2021 à 6,8% du PIB en 2022.

---

<sup>2</sup> Non compris les encours C2D qui est exclu de l'encours de la dette. Pour mémoire, en 2020, les encours C2D et le PCD ressortent respectivement à 824,8 milliards de FCFA et 7,2 milliards de FCFA. En 2021, les encours C2D et PCD ressortent respectivement à 747,9 milliards de FCFA et 7,2 milliards de FCFA. En 2022, l'encours C2D ressort à 548,2 milliards de FCFA.

### II.3.1.1. Stock de la dette publique 2020-2023

**Tableau 10** : Évolution du stock de la dette publique de 2020 à 2023

*En milliards de FCFA*

<b>DETTE PUBLIQUE</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023 (estimé)</b>
<b>Stock</b>	<b>16 802,3</b>	<b>20 269,8</b>	<b>24 774,4</b>	27 821,9
Encours	16 802,3	20 269,8	24 774,4	27 821,9
Arriérés	-	-	-	-
<b>Dette extérieure (1)</b>				
<b>Stock</b>	10 756,7	12 310,6	15 069,1	17 335,9
Encours	10 756,7	12 310,6	15 069,1	17 335,9
Arriérés	-	-	-	-
<b>Dette intérieure (2)</b>				
<b>Stock</b>	6 045,6	7 959,2	9 705,3	10 486,0
Encours	6 045,6	7 959,2	9 705,3	10 486,0
Arriérés	-	-	-	-
<b>PIB nominal</b>	36 252,0	39 821,3	43 681,5	47 882,0
<b>Stock dette publique en % du PIB</b>	46,3%	50,9%	56,7%	58,1%

Source : MFB/DGF

#### **Encadré 4 : Interventions sur le marché financier international**

Pour rappel, les années 2014 et 2015 restent marquées par les premières interventions de la Côte d'Ivoire sur les marchés financiers internationaux, avec les émissions réussies de deux (02) Eurobonds en juillet 2014 et février 2015 ayant permis de mobiliser respectivement 750 millions de dollars (357 milliards de FCFA) et 1 milliard de dollars (584,8 milliards de FCFA). Une émission d'Eurobond en deux (02) tranches (Euro et Dollars) a été effectuée avec succès en juin 2017, pour un montant global de 1 141,3 milliards de FCFA.

En 2018, la Côte d'Ivoire a également émis deux (02) Eurobonds d'un montant total de 1 700 millions d'Euro (1 115,1 milliards de FCFA).

En 2019, le pays a également procédé à une opération de gestion des passifs Eurobond 2024, 2025 et 2032. Les Eurobonds à échéance 2032 et 2024 ont été rachetés à hauteur de 1 112,3 millions USD et celui de 2025 à 300 millions EUR. La transaction a permis de dégager un cash de 208 milliards de FCFA.

En 2020, une partie des Eurobonds à échéance 2032 et 2028 a été rachetée pour un montant de 486 millions de USD et celui de 2025 à 85 millions d'EUR avec une émission d'un milliard d'EUR. Cette opération a permis de dégager un cash de 309 milliards de FCFA.

La Côte d'Ivoire a procédé en février 2021 à la réouverture de ses séries Eurobonds en euro 2032 et 2048 à hauteur de 850 millions EUR, soit 557,6 milliards de FCFA. Cette opération de réouverture a permis d'allonger la maturité moyenne de la dette publique ivoirienne à des conditions de marché favorables.

### **Encadré 5 : Effets de la crise ukrainienne sur la dette publique**

Les incertitudes de la guerre ne rassurent pas les marchés financiers internationaux, dont les conditions se sont dégradées depuis février 2022, marquées par une forte volatilité et une prudence des investisseurs. Ce contexte dégradé, couplé aux pressions inflationnistes qui ont conduit certaines banques centrales à relever leurs taux directeurs, résulte en une forte hausse des taux d'intérêts sur les derniers mois. Cette situation affecte les pays émergents de façon plus accentuée, avec une activité sur les marchés primaires très timide depuis le début de l'année. Ce contexte global pourrait freiner la mobilisation des ressources sur le marché international par la Côte d'Ivoire

#### **II.3.1.2. Service de la dette publique 2020-2023**

En 2020, le service de la dette publique est ressorti à **1.926,2** milliards de FCFA comprenant **1.162,4** milliards de FCFA (60,3%) au titre de la dette intérieure et **763,8** milliards de FCFA (39,7%) pour la dette extérieure. Il a été réglé au titre du C2D un montant de 73,8 milliards de FCFA.

En 2021, le service de la dette publique a été réglé à hauteur de **2.204,3** milliards de FCFA, dont 924,4 milliards de FCFA pour la dette extérieure comprenant **76,6** milliards de FCFA de C2D. Le service de la dette intérieure s'est établi à **1.279,9** milliards de FCFA dont **1.150,9** milliards de FCFA de titres publics.

En 2022, le service de la dette publique a été honoré à hauteur de **3.225,2** milliards de FCFA, dont **1.318,0** milliards de FCFA concernant la dette extérieure incluant **199,7** milliards de FCFA de C2D. Le service de la dette intérieure s'est établi à **1.907,2** milliards de FCFA dont **1.681,8** milliards de FCFA de titres publics.

En 2023, le service prévisionnel de la dette publique s'établit à 3.846,3 milliards de FCFA, dont **1.718,6** milliards de FCFA au titre de la dette extérieure intégrant **199,7** milliards de FCFA de C2D. Le service de la dette intérieure ressort à **2.127,7** milliards de FCFA dont **1.893,1** milliards de FCFA de titres publics.

**Tableau 11 : Evolution du service de la dette publique 2020-2023**

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<i>En milliards de FCFA</i> <b>2023</b>
Service dette totale	1 926,2	2 204,3	3 225,2	3 846,3
Service Dette Extérieure	763,8	924,4	1 318,0	1 718,6
Service Dette Intérieure	1 162,4	1 279,9	1 907,2	2 127,7

**Source : MFB/DGF**

### II.3.2 Stratégie de gestion de la dette publique pour la période 2023-2026

Le Gouvernement s'est engagé à maintenir un niveau d'endettement soutenable en cohérence avec la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT). Cette stratégie a pour objectif général de satisfaire les besoins de financement de l'État et de respecter ses obligations de paiement au moindre coût possible à court, moyen et long terme. Plusieurs types d'instruments seront utilisés, avec une priorité accordée aux instruments de longues maturités (moyen et long termes) et les emprunts libellés en Euro en raison de la parité fixe avec le franc CFA.

Le plan de financement annuel 2022 proposait une mobilisation des ressources extérieures à hauteur de 49% et une mobilisation des ressources intérieures à hauteur de 51%. L'évaluation à fin 2022 de ce plan indique un niveau de décaissement total de 5.276,5 milliards de FCFA, contre 4.765,2 milliards de FCFA en prévision, soit une augmentation de 511,3 milliards de FCFA en liaison avec l'augmentation des besoins de financement. Les ressources intérieures se situent à 2.678,5 milliards de FCFA, contre 2 431,1 milliards de FCFA en prévision, soit une hausse de 247,5 milliards de FCFA et les ressources extérieures se situent à 2.598,0 milliards de FCFA, contre 2.334,1 milliards de FCFA en prévision, soit une hausse de 263,9 milliards de FCFA.

Ainsi, à fin 2022, la structure des mobilisations présente 49% de ressources extérieures contre 51% de ressources intérieures. Elle ne s'écarte donc pas de la stratégie initiale.

**Tableau 12 : Etat de mise en œuvre du plan de financement 2022**

<i>En milliards de FCFA</i>					
<b>Décaissement total</b>	<b>Prévision (a)</b>		<b>Réalisation (b)</b>		<b>Ecart</b>
		En %		En %	<b>(c)=(b)-(a)</b>
	4 765,2		5 276,5		511,3
<b>Décaissements extérieurs</b>	2 334,1	49	2 598,0	49	263,9
Emprunts-projets	1 466,0	30,8	1 433,0	27,2	-33,0
Emprunts-programmes	466,7	9,8	542,3	10,3	75,6
Autres financements en devises	401,4	8,4	622,7	11,8	221,3
<b>Décaissements intérieurs</b>	2 431,1	51	2 678,5	51	247,5
Emission sur le marché financier régional	2 334,1	51	2 678,5	51	247,5

**Source :** MFB / DGF

Sur la période 2023-2026, l'Etat devrait privilégier des financements qui aident à réduire le risque de refinancement de la dette intérieure, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Plus précisément, les besoins de financement devraient être couverts en moyenne selon un rapport à 43% de dette extérieure et 57% de dette intérieure sur la période 2023-2026. Cette stratégie privilégie la dette intérieure par rapport à la dette extérieure

avec une prépondérance pour les financements libellés en euro et à taux fixe. Le plan de financement de l'année 2023 prévoit un montant de 5.267,9 milliards de FCFA, soit 2.929,5 milliards de FCFA de dette extérieure et 2.198,4 milliards de FCFA de dette intérieure.

**Tableau 13 : Plan de financement 2023**

<i>En milliards de FCFA</i>			
<b>LIBELLE</b>	<b>Montant</b>	<b>En %</b>	<b>% selon la SDMT</b>
Montant total du financement	5 267,9	100	
Emprunts-projets et emprunts-programmes	2 929,5	56	58
Autres financements en devises	140	2	
Financement sur le marché régional	2 198,4	42	42

**Source : MFB**

### II.3.3 Evolution de la dette publique 2024-2026

#### II.3.3.1. Stock de la dette publique 2024-2026

Le stock de la dette publique est projeté à **30.558,3** milliards de FCFA en 2024, à **32.775,7** milliards de FCFA en 2025 et à **35.061,0** milliards de FCFA en 2026, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 7,2%. Cette évolution résulte des nouveaux emprunts à mobiliser selon les orientations de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme.

**Tableau 14 : Evolution du stock de la dette publique de 2024 à 2026 (y/c nouveaux décaissements)**

<i>En milliards de FCFA</i>			
<b>Encours</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Dette publique	30 558,3	32 775,7	35 061,0
Dette extérieure	18 525,1	20 266,2	21 136,9
Dette intérieure	12 033,2	12 509,5	13 924,1
Stock dette publique en % du PIB	58,3%	57,2%	56,0%

**Source : MFB /DGF**

### II.3.3.1. Service de la dette publique 2024-2026

Le service de la dette totale est attendu à 4.796,3 milliards de FCFA en 2024 pour ressortir à 4.970,5 milliards de FCFA en 2026. Cette évolution se justifie principalement par les échéances importantes des titres publics et des créanciers commerciaux. Le service de la dette intérieure reste dominé par les échéances de titres publics.

**Tableau 15 : Evolution du service de la dette publique de 2024 à 2026**

*En milliards de FCFA*

<b>Service de la dette publique</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Total du service de la dette publique</b>	4 796,3	5 517,8	4 970,5
<b>Intérieure</b>	2 314,0	2 696,3	2 338,2
<i>dont Remboursement de titres publics</i>	1 963,3	2 122,7	1 671,8
<i>dont Bons du Trésor</i>	259,5	260,4	240,7
<i>Emprunts obligataires TPCI</i>	1 082,8	1 105,4	1 034,6
<b>Extérieure</b>	2 482,3	2 821,6	2 632,3
<i>dont Club de Paris</i>	199,8	148,7	0,0
<i>Eurobonds</i>	482,7	565,4	560,5

**Source : MFB /DGF**

Les montants indicatifs des titres à émettre se présentent dans le tableau suivant :

**Tableau 16 : Montant indicatif à mobiliser sur les marchés financiers de 2024 à 2026**

*En milliards de FCFA*

<b>Années</b>	<b>Montant indicatif des titres à émettre</b>
2024	3 447,7
2025	2 585,0
2026	2 460,0

**Source : MFB**

#### **Encadré 6 : Interventions sur le marché régional**

Le niveau de mobilisations récentes de ressources sur le marché régional a révélé un écart négatif par rapport aux objectifs en raison de certaines mesures prises par la Banque Centrale qui ont eu pour effet de restreindre la liquidité sur ce marché. Ces mesures concernent entre autres :

- la reprise des adjudications à taux variables lors des opérations d'injection de liquidité à compter du 10 février 2023. Pour rappel, ces adjudications étaient réalisées à taux fixe indexé au taux directeur de la BCEAO dans le but d'atténuer les effets négatifs de la pandémie de la Covid-19 sur les économies de l'Union ;
- la hausse des taux directeurs de la BCEAO. Depuis le 16 mars 2023, le taux minimum de soumission aux opérations d'open-market est passé de 2,75% à 3%. C'est la quatrième hausse consécutive qui a été observée depuis juin 2022 ;
- la limitation des montants servis aux banques sur les guichets de refinancement au titre des obligations de relance.

Les investisseurs ne participent pratiquement plus aux émissions de moyen et long terme (3, 5, 7, 10 ans). La liquidité disponible est systématiquement orientée vers le très court terme (3, 6 mois).

Les taux d'intérêt de nos titres (toutes maturités confondues) ont fortement grimpé, passant par exemple de 3% à 5,8% pour les bons du Trésor à trois mois (soit plus de 280 points de base (bps)).

La demande de titres de la part des investisseurs a fortement chuté, avec des taux de couverture des émissions qui oscillent désormais entre 36,94% et 134%. Avant les mesures de la BCEAO, les taux de couverture se situaient souvent au-delà de 200%, traduisant une abondance de liquidités.

#### **II.4 PERFORMANCE EN MATIERE DE CONVERGENCE 2020-2026**

Le Pacte de Convergence et de Stabilité Macroéconomique entre les Etats membres de la CEDEAO ainsi que le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité de l'UEMOA constituent des instruments communautaires et des engagements formels pour assurer la convergence des performances macroéconomiques des Etats membres.

Cependant, dans un contexte de crise sanitaire mondiale, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, réunie en sa session extraordinaire en visioconférence le 27 avril 2020, a décidé de suspendre temporairement l'application du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité afin de donner plus de flexibilité aux Etats membres dans la mise en œuvre des politiques de relance. Toutefois, après l'expiration de l'horizon fixé (31 décembre 2019) pour la convergence, la Commission a engagé des réflexions sur le bilan de l'exercice de la surveillance multilatérale pour en tirer les enseignements nécessaires et proposer un nouveau cadre pour cet exercice. En attendant ce nouveau cadre et en vue de poursuivre l'exercice de la surveillance multilatérale, le Conseil des Ministres de l'UEMOA, en sa session du 26 juin 2020, a recommandé aux Etats membres de transmettre à la Commission un rapport sur les perspectives économiques et financières à moyen terme (sur cinq (05) ans) au plus tard le 31 octobre de chaque année.

S'agissant de la CEDEAO, après avoir exempté les Etats membres du respect des critères de Convergence macroéconomique au cours de l'année 2021, lors de sa 59<sup>ème</sup> session ordinaire, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a décidé d'adopter un nouveau Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique entre les Etats membres dont la phase de convergence couvre la période de 2022 à 2026 et la phase de stabilité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Ainsi, un programme Pluriannuel de Convergence a été élaboré par chaque Etat membre couvrant la période 2022-2026 et transmis avant le 31 octobre 2021. Ce programme doit faire l'objet d'actualisation chaque année.

En conséquence, une évaluation de la performance de la Côte d'Ivoire en termes de respect des critères de convergence est présentée ci-après.

#### **II.4.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2020-2026**

##### **II.4.1.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2020-2023**

L'évolution du profil de convergence s'est avérée mitigée sur la période 2020-2023. En effet, sur cette période, le critère relatif au déficit budgétaire, n'a pas été respecté. Le critère relatif à l'inflation a, quant à lui, été respecté sauf en 2022. Les autres critères de premier rang comme de second rang ont été respectés.

##### **II.4.1.2 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO 2024-2026**

En ce qui concerne la période 2024-2026, le profil de l'ensemble des critères de convergence connaîtrait une amélioration progressive due aux efforts consentis tant dans la mobilisation des recettes que dans la gestion des finances publiques. Toutefois, la condition du respect de l'ensemble des critères de premier rang ne serait pas remplie sur la période. En effet, le critère relatif au déficit budgétaire ne serait pas respecté en 2024 (4,0%). Ce critère serait respecté qu'à partir de 2025 (3,0%). Au vu des dispositions du nouveau pacte de convergence, notamment l'horizon de convergence fixé au 31 décembre 2026, la Côte d'Ivoire ne respecterait pas les conditions de convergence qui imposent le respect de tous les critères de convergence de premier rang à partir de 2024.

**Tableau 17 : Situation des critères de convergence de la CEDEAO de 2020 à 2026**

Critères	Norme	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<i>Critères de premier rang</i>								
<b>Ratio du déficit budgétaire dons compris/PIB Nominal (en %)</b>	$\leq 3$	5,4	4,9	6,8	5,2	4,0	3,0	3,0
<b>Taux d'inflation en moyenne annuelle (en %)</b>	$\leq 5\%$	2,4	4,2	5,2	4,8	4,1	3,4	2,9
<b>Réserves extérieures brutes en mois d'importations</b>	$\geq 3$ mois d'importation	5,5	5,3	4,4	3,9	4,4	4,4	4,4
<b>Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale rapporté aux recettes fiscales de l'année précédente (en %)</b>	$\leq 10\%$ des recettes fiscales de l'année précédente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Nombre de critère de premier rang respectés</b>		<b>03</b>	<b>03</b>	<b>02</b>	<b>03</b>	<b>03</b>	<b>04</b>	<b>04</b>
<i>Critères de second rang</i>								
<b>Ratio Dette/PIB (en %)</b>	$\leq 70$	46,3%	50,9%	56,7%	58,1	58,3	<b>57,2</b>	<b>56,0</b>
<b>Variation du taux de change nominal<sup>3</sup></b>	+/- 10%	1,0	1,5	-5,3	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Nombre de critères de second rang respectés</b>		<b>02</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>02</b>	<b>02</b>
<b>Nombre total de critères respectés</b>		<b>5/6</b>	<b>5/6</b>	<b>4/6</b>	<b>5/6</b>	<b>5/6</b>	<b>6/6</b>	<b>6/6</b>

Source : MEPD/DGE

<sup>3</sup> Le taux de change devrait être stable sur l'ensemble de la période 2022-2026 notamment du fait de la fixité du FCFA avec l'Euro

## II.4.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2020-2026

Au plan national, les efforts en matière de respect des critères de convergence de l'UEMOA se poursuivront malgré l'impact de la pandémie de la Covid-19 et de la crise ukrainienne sur les objectifs de convergence régionale.

### II.4.2.1 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2020-2023

La situation de convergence de la Côte d'Ivoire sur la période 2020-2023 se présente comme suit :

#### Ø Critères de premier rang

**Le solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal dont le seuil (plancher) est fixé à -3%**, est ressorti à -4,9% en 2021 contre -5,4% en 2020. En 2022, ce critère s'est affiché à -6,8% en lien principalement avec les effets néfastes de la crise en Ukraine sur les recettes liées aux produits pétroliers. En 2023, le solde budgétaire représenterait -5,2% du PIB nominal. Sur cette période, ce critère n'a pas été respecté.

**Le taux d'inflation annuel moyen** est resté conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (inférieur ou égal à 3%) en 2020, s'affichant à 2,4%. Il s'est affiché à 4,2%, au-delà de la barre communautaire en 2021 et s'est dégradé davantage en 2022 (5,2%). En 2023, malgré une légère amélioration par rapport à 2022, il resterait au-delà de la norme communautaire en ressortant à 4,8%.

**L'encours de la dette publique totale (hors C2D) en pourcentage du PIB nominal** a évolué en dessous du seuil communautaire de 70% sur toute la période 2020-2023. Toutefois, l'évolution de ce critère s'est caractérisée par une hausse régulière passant de 46,3% du PIB en 2020 à 58,3% du PIB en 2023.

En définitive, sur la période 2020-2023, le profil de l'ensemble des critères de convergence a connu une dégradation sur la période 2020-2023 principalement du fait de l'impact de la pandémie à Covid-19 et de la crise ukrainienne.

#### Ø Critères de second rang

**Le ratio masse salariale sur recettes fiscales** s'est affiché à 36,5% en 2021 après 42,0% en 2020, soit au-delà de la norme communautaire fixée à un maximum de 35%. Ce ratio est resté au-dessus de cette norme en 2022 (35,7%) mais serait respecté en 2023 en se situant à 33,8%.

**Le taux de pression fiscale**, dont la norme communautaire est fixée à 20% (base droit constaté), est ressorti en moyenne à 12,9% sur la période 2020-2023. Il évolue entre 12,0% en 2020 et 13,9% en 2023. Ce taux demeure structurellement faible en dépit des efforts déployés par l'Administration fiscale.

#### II.4.2.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA 2024-2026

Selon les projections sur la période 2024-2026, la situation de convergence de la Côte d'Ivoire se présente ci-après :

##### Ø Critères de premier rang

**Le solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal dont le seuil (plancher) est fixé à -3%**, serait en amélioration continue, passant de -4,0% en 2024 à -3,0% en 2025 et en 2026. Ainsi, ce critère ne serait conforme à la norme communautaire qu'à partir de 2025.

**Le taux d'inflation annuel moyen** ne serait pas conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (inférieur ou égal à 3%) sur toute la période 2024-2025 après la forte tension inflationniste observée en 2022 (5,2%) et qui se poursuivrait dans une moindre mesure en 2023 (4,8%). Il ressortirait à 4,1% en 2024 et 3,4% en 2025. Il serait de 2,9% en 2026.

**Le ratio de l'encours de la dette publique totale (hors C2D) rapporté au PIB** se maintiendrait en deçà du seuil communautaire de 70%. En effet, il passerait de 58,3% en 2024 à 57,2% en 2025 et à 56,0% en 2026, en lien avec la mise en œuvre de la stratégie d'endettement.

##### Ø Critères de second rang

**Le ratio masse salariale sur recettes fiscales** devrait être conforme à la norme communautaire fixée à 35% maximum sur la période 2024-2026. En effet, il connaîtrait sa tendance baissière sur la période, passant de 31,0% en 2024 à 28,9% en 2025 puis à 26,7% en 2026.

**Le taux de pression fiscale**, dont la norme communautaire est fixée à 20% (base droit constaté) devrait s'améliorer progressivement sur la période 2024-2026 passant de 14,4% en 2024 à 15,4% en 2026. Il convient de noter que ce taux de pression fiscale est déterminé sur la base des encaissements effectifs et se limite aux recettes de l'administration centrale.

**Tableau 18 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA de 2020 à 2026**

Critères	Normes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<i><b>Critères de 1er rang</b></i>								
Solde budgétaire global (dons compris) <sup>4</sup> /PIB nominal (en %)	≥ - 3	-5,4	-4,9	-6,8	-5,2	-4,0	-3,0	-3,0
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3	2,4	4,2	5,2	4,8	4,1	3,4	2,9
Encours de la dette publique <sup>5</sup> totale rapporté au PIB nominal (en%)	≤ 70	46,3%	50,9%	56,7%	58,1	58,3	57,2	56,0
<b>Nombre de critères de premier rang respectés</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<i><b>Critères de 2nd rang</b></i>								
Ratio masse salariale / Recettes fiscales (en %)	≤ 35	42	36,5	35,7	33,8	31,0	28,9	26,7
Taux de pression fiscale (en %) <sup>6</sup>	≥ 20	12,0	12,8	12,9	13,9	14,4	14,9	15,4
<b>Nombre de critères de second rang respectés</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Nombre total de critères respectés</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

**Source** : MEPD/DGE

En définitive, la situation de la Côte d'Ivoire en matière de convergence selon les critères de l'UEMOA s'est dégradée depuis l'année 2020. Le déficit s'est creusé au-delà de la norme communautaire sur la période 2020-2024 et ne sera respecté qu'à partir de 2025. Quant au taux d'inflation, il a franchi la barre de 3% en 2021, en 2022 et en 2023 avant d'évoluer en dessous de 3% à partir de 2024. Seul le critère relatif à l'encours de la dette a été satisfait sur toute la période. Ainsi, tous les critères de premier rang ne seraient satisfaits qu'à partir de 2025.

<sup>4</sup> Y compris les recettes affectées et les dépenses affectées

<sup>5</sup> Encours hors C2D

<sup>6</sup> Les recettes fiscales à partir de 2016 intègrent désormais les recettes affectées aux collectivités et organismes bénéficiaires des prélèvements fiscaux et parafiscaux (FER, ANSUT, CCC, etc.).

### **II.4.2.3 Recommandations de la Commission de l'UEMOA pour l'année 2023**

Les États membres de l'Union sont invités à prendre des dispositions pour :

- renforcer les mesures visant à limiter l'impact de la hausse des prix tout en poursuivant les efforts de maîtrise des déficits budgétaires ;
- poursuivre l'administration des prix des produits de première nécessité, le contrôle des prix des produits réglementés ainsi que les campagnes de vérification des instruments de mesure ;
- suivre la situation des prix dans les secteurs clés de l'économie qui ont une structure monopolistique ou oligopolistique afin de réduire tout prix excessif, en adoptant des dispositions efficaces à l'encontre des pratiques entraînant une augmentation des prix à la consommation ;
- renforcer les politiques à l'égard des consommateurs en ce qui concerne leur protection et leur information lorsqu'elles contribuent à un meilleur fonctionnement de la concurrence ;
- intensifier les actions structurantes visant notamment une amélioration de l'offre de produits agricoles ;
- amorcer la transition énergétique fondée, entre autres, sur la diversification des sources énergétiques par l'utilisation de sources renouvelables et alternatives ainsi que la promotion de l'efficacité énergétique en vue de garantir un accès, à moindre coût, aux populations et aux entreprises.

### III. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS, COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES

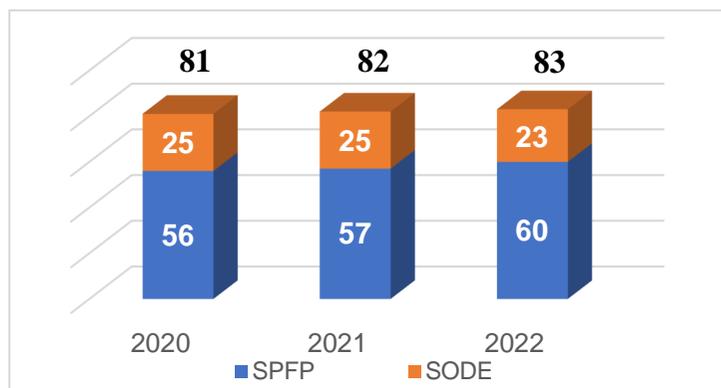
#### III.1. SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

##### III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat sur la période 2020-2022

Au 31 décembre 2022, le portefeuille de l'Etat<sup>7</sup> de Côte d'Ivoire est constitué de quatre-vingt-trois (83) entreprises contre quatre-vingt-deux (82) en 2021. Au nombre de ces entreprises ayant fonctionné en 2022, cinquante (50) sont des entreprises publiques dont vingt-six (26) Sociétés d'Etat, dix-neuf (19) Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire, cinq (5) Sociétés à Participation Financière Publique Minoritaire Contrôlées par l'Etat et trente et trois (33) des sociétés à Participation Financière Publique Minoritaire.

Sur la période 2020-2022, le portefeuille de l'Etat a eu un effectif dynamique qui s'explique par les sorties de six (6) sociétés, à savoir, Webb Fontaine Côte d'Ivoire (2020), Newcrest Dougbafla Côte d'Ivoire (2020), Société ivoirienne de Construction et de Gestion Immobilière (2022), Société de Développement Touristique de la Région des Lacs (2022), Fonds de Développement des Infrastructures Industrielles (2022), Société des Palaces de Cocody (2022). Dans le même temps, huit (8) sociétés ont fait leur entrée dans le portefeuille de l'Etat. Il s'agit du Guichet Unique du Commerce Extérieur Côte d'Ivoire (2020), de la Société des Mines de Floleu (2021), de l'Agence Nationale de l'Habitat (2022), de la Société de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles (2022), de la Société Nationale de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat (2022), de la Société des Mines de Lafigué (2022), Persus Mining Fimbiasso (2022) et Roxgold Sango (2022).

**Graphique 3 : Evolution du nombre d'entreprises par type de sociétés**



**Source :** DGPE

<sup>7</sup> Société d'Etat (SODE) et Société à participation financière publique (SPFP)

### **III.1.2 Evolution du capital social cumulé et de la quote-part de l'Etat de 2020 à 2022**

Le montant total du capital social cumulé des sociétés du portefeuille de l'Etat s'élève à 790 milliards de FCFA en 2022 contre 776,2 milliards de FCFA en 2021 et de 630,5 milliards de FCFA en 2020.

La quote-part de l'Etat dans ce capital s'élève à 597,5 milliards de FCFA, soit un niveau de participation moyen de 75,6%, contre 585,6 milliards de FCFA en 2021 et de 429,9 milliards de FCFA en 2020.

### **III.1.3 Analyse de la situation financière des entreprises publiques**

L'analyse financière présentée dans cette section porte sur l'effectif de cinquante (50) entreprises publiques, comme indiqué précédemment. Elle sera axée sur le chiffre d'affaires et le résultat net.

#### **III.1.3.1 Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires des entreprises publiques qui était de **1 979,1** milliards de FCFA en 2020 a atteint, à fin 2022, **4 388** milliards de FCFA contre **2 765,6** milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 59%. Cette performance est propulsée par la croissance significative des chiffres d'affaires des sociétés SIR (+1 283 milliards de FCFA), PETROCI HOLDING (+186 milliards de FCFA) et LONACI (+54 milliards de FCFA). En ce qui concerne la SIR en particulier, sa performance exceptionnelle s'explique par une marge de raffinage nettement supérieure à l'exercice précédent (environ 15 USD/baril en 2022 contre 1,3 USD/baril en 2021) ayant induit un gap favorable important en sus de la hausse des volumes mis à la consommation nationale.

#### **III.1.3.2 Résultat net**

Le résultat net qui découle de l'activité des entreprises publiques à fin 2022, ressort excédentaire de 219,3 milliards de FCFA. A périmètre constant, ce résultat net est en hausse de 168% comparativement à l'exercice précédent dont l'excédent était de 81,8 milliards de FCFA.

Les sociétés d'Etat contribuent à 24% du résultat net global avec une réalisation de 53,1 milliards de FCFA. Ce résultat des sociétés d'Etat est porté principalement par les sociétés PAA (31,9 milliards de FCFA), ANSUT (15,7 milliards de FCFA), BPCI (12,3 milliards de FCFA) et BNETD (11 milliards de FCFA).

Quant aux sociétés à participation financière publique minoritaire contrôlée par l'Etat, elles cumulent 128 milliards de FCFA d'excédent porté essentiellement par le résultat exceptionnel enregistré par la SIR (125,1 milliards de FCFA).

Enfin, les sociétés à participation financière publique majoritaire enregistrent un résultat net tout aussi satisfaisant avec 38,2 milliards de FCFA d'excédent, grâce aux bonnes performances des sociétés BNI (23,4 milliards de FCFA), GUCE-CI (8,9 milliards de FCFA), LBTP (6,4 milliards de FCFA) et LONACI-SEM (5,6 milliards de FCFA).

**Tableau 19 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques de 2020 à 2022***En millions de FCFA*

SECTEURS	Chiffre d'affaires			Résultats nets		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agriculture et agro-industrie	20 650	25 701	23 562	4 611	717	639
Autres services	330 073	411 558	477 137	28 947	7 756	21 384
Bâtiment & Infrastructures	24 483	35 926	31 371	2 811	52	1 816
Eau et assainissement	9 205	9 344	8 114	101	245	107
Electricité	53 086	44 194	50 659	4 467	1 834	5 481
Finance	75 509	83 740	99 578	11 657	16 493	6 415
Hydrocarbures	1 119 446	1 733 415	3 208 965	53 135	27 802	128 846
Média	17 999	19 513	17 987	-1 349	-3 182	-1 317
Mines	26 099	24 031	22 536	22 376	6 707	2 148
Technologie, Télécom et Poste	82 597	75 135	82 796	-7 848	-4 200	19 166
Transports	219 955	303 014	365 309	-13 136	27 550	34 581
<b>Total général</b>	<b>1 979 102</b>	<b>2 765 570</b>	<b>4 388 014</b>	<b>105 772</b>	<b>81 774</b>	<b>219 265</b>

**Source** : DGPE<sup>8</sup>

Le chiffre d'affaires réalisé en 2022 est dominé par les entreprises du secteur « hydrocarbures » (environ 3 208 milliards de FCFA) qui cumulent 73% du chiffre d'affaires global des entreprises publiques du fait du volume d'activités de la SIR.

Le résultat net est également dominé par le secteur « Hydrocarbures » qui affiche un résultat net de 128,8 milliards de FCFA, soit 53% de l'excédent global dégagé par les entreprises publiques.

En vue de soutenir l'équilibre financier des entreprises publiques au regard des missions de service public portées par certaines d'entre elles, l'Etat apporte un concours financier sous la forme de subvention.

### III.1.4 Subventions de l'Etat de 2020 à 2023

Au titre de l'exercice 2022, le montant total des subventions de l'Etat allouées aux entreprises publiques est de 240,1 milliards de FCFA contre 123,3 milliards de FCFA en 2021. Ce niveau de subventions est projeté en 2023 à 138,4 milliards de FCFA.

Ce montant se décompose comme suit :

- Subventions d'exploitation : 73,9 milliards de FCFA en 2022 contre 80,8 milliards de FCFA en 2021 et 56,1 milliards de FCFA en 2020 ;
- Subventions d'investissement : 166,2 milliards de FCFA en 2022 contre 42,4 milliards de FCFA en 2021 et 27,4 milliards de FCFA en 2020.

<sup>8</sup> Situation provisoire des entreprises à fin 2022, hors entreprises dont les données requises n'étaient pas disponibles au moment de l'élaboration du présent rapport (SONITRA, SONAPIE et ADCI)

**Tableau 20 : Subventions de l'Etat aux Entreprises Publiques de 2020 à 2023**

*En milliards de FCFA*

TYPE DE SUBVENTION	2020 (réalisé)	2021 (réalisé)	2022 (réalisé)	2023 (prévision)
<b>Exploitation</b>	56 084	80 896	73 932	62,7
<b>Investissement</b>	27 409	42 422	166 205	75,7
<b>Total</b>	83 493	123 317	240 137	138,4

**Source** : DGBF, DGPE

Outre les appuis accordés par l'Etat et les excédents de trésorerie des exercices antérieurs, les entreprises publiques ont recours à l'endettement pour la mise en œuvre de projets et investissements prévus dans leurs plans stratégiques.

### **III.1.5 Gestion de la dette des entreprises publiques de 2020 à 2022**

#### **III.1.5.1 Situation de la dette au 31 décembre 2022**

Au 31 décembre 2022, le stock de la dette financière des entreprises publiques est de 2 676 milliards de FCFA contre 2 298 milliards de FCFA en 2021 (hausse de 16,5%) et 2 285 milliards de FCFA en 2020.

Cet endettement revêt (3) formes, à savoir : (i) les dettes contractées par l'Etat et rétrocédées aux entreprises publiques<sup>9</sup>, (ii) les dettes contractées avec la garantie de l'Etat et (iii) les dettes directes des entreprises publiques.

Le montant des dettes rétrocédées s'élève à 1 721 milliards de FCFA, représentant 64% du stock global de la dette des entreprises publiques, réparti entre CI-ENERGIES (64%), PAA (30%), AIR COTE d'IVOIRE (4%) et INIE (2%), contre 1 379 milliards de FCFA en 2021 et 1 248 milliards de FCFA en 2020.

Quant à la dette garantie par l'Etat, elle se répartit entre CI-ENERGIES (54%), la SIR (39%), l'ANSUT (4%) et AIR CI (3%) pour un stock de 469 milliards de FCFA à fin 2022, contre 547 milliards de FCFA en 2021 et 632 milliards de FCFA en 2020.

Concernant la dette directe des entreprises publiques, elle présente un stock de 459 milliards de FCFA à fin 2022, réparti entre dix-huit (18) entreprises publiques. Au nombre des sociétés enregistrant les stocks les plus significatifs, comparativement au stock global de la dette directe des entreprises publiques, il y a le FER (48%), CI-ENERGIES (26%) et SOGEDI (10%).

<sup>9</sup> Dettes comptabilisées dans la dette de l'administration centrale

### III.1.5.2 Viabilité de la dette des entreprises publiques

En vue d'encadrer et d'assurer un suivi de l'endettement des entreprises publiques, le Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat a signé l'arrêté n°225/SEPMBPE/DGPE du 8 Avril 2019 portant fixation des seuils d'emprunt et de garantie des sociétés d'Etat. Ce dispositif a été renforcé, notamment au travers de (i) la circulaire du Premier Ministre n°001 du 24 mars 2023 relative au renforcement du dispositif de suivi et de maîtrise de la dette des entreprises publiques et (ii) la circulaire n°0001 du 31 mars 2023 relative aux conditions de recours par les sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière publique aux prêts garantis par l'Etat.

Par ailleurs, il importe de souligner que la mise en place d'un dispositif d'analyse de la viabilité de la dette des entreprises publiques a été inscrite sur la feuille de route du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat au titre de l'exercice 2023. Les résultats préliminaires de ce chantier laissent apparaître un risque de défaut des entreprises publiques dans le paiement du service de la dette financière.

De manière générale, l'Etat pourrait enregistrer un manque à gagner de plus de 400 milliards de FCFA sur la période 2023-2026, spécifiquement pour le service de la dette rétrocédée aux entreprises publiques. Des discussions ont donc été initiées dans ce sens avec l'ensemble des acteurs pour la prise en compte du risque de défaut des entreprises publiques dans le cadrage budgétaire 2024-2026.

Par ailleurs, l'analyse de la viabilité de la dette permettra le renforcement du dispositif de suivi des performances et la déclinaison d'objectifs spécifiques dans le cadre du processus de contractualisation entre les entreprises publiques et l'Etat.

### III.1.6 Contrats de performance entre les entreprises publiques et l'Etat

Les contrats de performance permettent de définir des objectifs de performance opérationnels, techniques, économiques et financiers à atteindre par les entreprises publiques, à une échéance pluriannuelle, sous la forme d'un programme d'actions de 3 à 5 ans. Pour rappel, la Communication en Conseil des Ministres relative à la mise en œuvre de Contrats d'Objectifs et de Performance (COP) entre l'Etat et les entreprises publiques a été adoptée le 15 juin 2016 et celle se rapportant à leur généralisation, le 9 janvier 2019.

En 2022, le périmètre cible se compose de quarante-sept (47) entreprises publiques réparties comme suit :

- vingt-six (26) sociétés d'Etat ;
- dix-sept (17) sociétés à participation financière publique majoritaire ;
- quatre (4) sociétés à participation financière publique minoritaire contrôlées par l'Etat.

Le processus de contractualisation entre l'Etat et les entreprises publiques a permis, à fin 2022, la signature de **trente-quatre (34)** COP sur un total de **quarante-sept (47)**, soit un taux de réalisation de 72%.

Les entreprises ayant déjà signé les COP sont :

ONEP, SODEFOR, ONAD, CI-ENERGIES, SODEXAM, PAA, ANSUT, RTI, BNETD, AGERROUTE, SOTRA, I2T, PETROCI, SIR, LBTP, BNI, VERSUS BANK, AIGF, PASP, BPCI, LONACI, ANADER, INIE, SIPF, COTE D'IVOIRE ENGINEERING, SNDI, OIC, CNRA, POSTE CI, IDT, FER, GUCE-CI, SODEMI et CML.

A cela, il faut ajouter le COP de la GESTOCI dans le circuit de signature et six (6) autres en cours d'élaboration et de validation par les parties prenantes (BNETD, LBTP, ONEP, ONAD, SNPECI et LONACI) dans le cadre des contrats de performance de la seconde génération ou COP 2.0.

Malgré quelques difficultés d'ordre technique liées au besoin de renforcement de la coordination entre la tutelle financière et les tutelles techniques, le processus de contractualisation se poursuit et constitue une priorité pour le Gouvernement en matière de gestion du portefeuille de l'Etat. Pour atteindre les objectifs visés, il est souhaité, entre autres (i) d'accorder des financements aux entreprises ne disposant pas de capacités financières pour l'élaboration de leurs plans stratégiques et plans d'affaires et (ii) de renforcer la sensibilisation des dirigeants sociaux et ministères techniques sur l'intérêt des contrats de performance en vue de leur implication effective.

### **III.1.7 Opérations de privatisation**

Le Comité de Privatisation qui a repris ses activités en 2013 a vu sa composition revue en septembre 2021 avec la mise en place d'un nouveau Comité de Privatisation par décret n°2021-487 du 8 septembre 2021. Pour l'année 2022, la priorité a été accordée à trois (03) dossiers, à savoir :

- la cession de 9,95% sur 14,95% d'actionnariat Etat au sein du capital de Orange Côte d'Ivoire ;
- la cession des actifs et réseau de distribution de gaz butane PETROCI Holding ;
- la cession de 74% sur 93,6% d'actionnariat Etat détenue au sein du capital de CI ENGINEERING.

La cession des actions Orange Côte d'Ivoire a été effective via la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) le 30 décembre 2022. Pour ce faire, un accord a été conclu avec les actionnaires privés à l'effet d'atteindre la libération de 20% minimum comme requis sur la BRVM. Cette opération a induit une recette d'environ 140 milliards de FCFA pour l'Etat de Côte d'Ivoire sur la base d'une valorisation à 9 500 FCFA l'action.

Concernant CI ENGINEERING le processus n'a pu aboutir du fait du désistement d'un premier repreneur. L'Etat a donc entrepris la régularisation des formalités juridiques de la société pour tenir compte des changements intervenus dans le capital et l'actionnariat depuis sa création. Le processus de cession de CI ENGINEERING devrait suivre son cours en dépit de la situation financière délicate de celle-ci marquée par des capitaux propres déficitaires.

Par ailleurs, la cession des actifs et réseau de distribution de gaz butane PETROCI Holding a connu un retard dans sa mise en œuvre. Sur recommandation du Comité de Privatisation, le Gouvernement a autorisé la cession à un investisseur privé.

A fin 2022, le point des privatisations se présente comme suit :

- douze (12) opérations finalisées : SMI, SIB, NEI-CEDA, HOTEL INDENIE, SUCRIVOIRE, BIAO-CI/NSIA, SN SOSUCO, CIDT et PALMAFRIQUE et cession des actifs des stations-services de PETROCI et les villas attenantes de l'Hôtel Indénié d'Abengourou, cession partielle de l'actionnariat au sein de Orange CI ;
- huit (8) opérations en cours : VERSUS BANK, TRCI, CI-ENGINEERING, SONITRA, IPS WA, les parts Etat au sein de SMI et SDM via la SODEMI et les actifs du réseau de distribution PETROCI gaz.

## III.2. SITUATION FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

### III.2.1 Evolution du nombre d'Établissements Publics Nationaux

Le nombre d'Établissement Publics Nationaux (EPN) est passé de 93 en 2017 à 102 en 2018 puis à 101 en 2019 avec la sortie de l'Office National pour le Développement de la Riziculture. Ce nombre n'a pas varié en 2020 par rapport à l'année 2019. Toutefois, en 2020 il est enregistré la création du Centre Régional des Œuvres Universitaires de Man et de l'Office National pour le Développement de la Riziculture Liquidation et la liquidation de l'ANASUR et du FFPSU.

Au cours de l'année 2021, le nombre d'EPN s'est établi à 99 avec la clôture de la liquidation du FER-PALMIER, de l'AGEPE, du FNJ, de la PSP et la création de deux autres EPN, notamment l'Institut de Médecine Nucléaire (IMENA) et l'Université de San Pedro (USP).

A fin décembre 2022, la Côte d'Ivoire compte 100 EPN. Ce portefeuille se compose de 55 établissements publics à caractère administratif (EPA), 11 à caractère industriel et commercial (EPIC), 19 assimilés (dont 3 en cours de liquidation) et 15 établissements publics hospitaliers (EPH).

**Tableau 21 : Répartition des EPN par catégorie à fin décembre 2022**

Catégories d'EPN	Nombre	Pourcentage
Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA)	55	55,0%
Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)	11	11,0%
Structures Assimilées aux EPN (ASS)	19	19,0%
Etablissements Publics Hospitaliers (EPH)	15	15,0%
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100%</b>

**Source : MFB/DGBF**

### III.2.2 Evolution du budget des EPN de 2020 à 2022

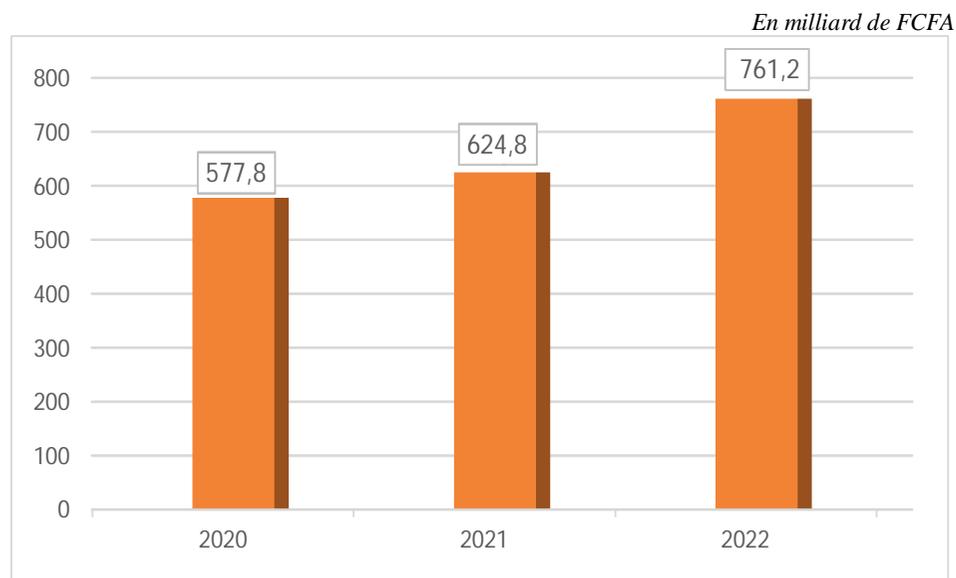
Le budget des Etablissements Publics Nationaux est financé par les subventions de l'Etat, les ressources propres qu'ils génèrent, les dons et appuis extérieurs dont certains bénéficient.

Sur la période 2020-2022, le budget consolidé des EPN est passé de **577,8 milliards de FCFA** en 2020 à **761,2 milliards de FCFA** en 2022, soit une hausse de 31,7%. Ce niveau de budget s'explique par l'augmentation des subventions de l'Etat pour le financement des activités notamment celles des universités, des grandes écoles et des grands centres hospitaliers, la prise en compte des actions spécifiques du Gouvernement notamment

la réalisation des infrastructures de la CAN 2023 par l'ONS, le renforcement de l'enlèvement des ordures ménagères par l'ANAGED, la mise en œuvre du projet d'Emploi Jeunes par l'AEJ et le financement de la formation professionnelle par le FDFP.

La présentation du budget des EPN de la période 2020-2022, dans l'histogramme ci-après, montre que le budget des EPN enregistre des hausses régulières depuis 2020.

**Graphique 4 : Evolution du budget des Etablissements Publics Nationaux de 2020 à 2022**



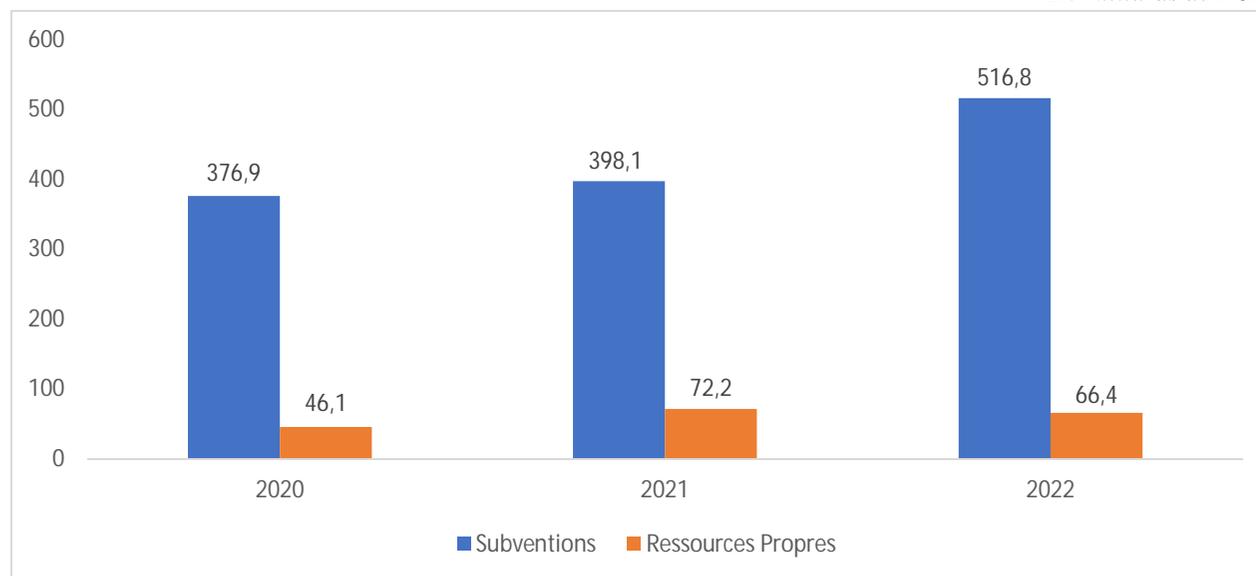
**Source : MFB/DGBF**

Les subventions allouées aux EPN passent de 376,9 milliards de FCFA en 2020, à 398,1 milliards de FCFA en 2021 pour se situer à 516,8 milliards de FCFA en 2022. Ainsi, les subventions 2022 sont en hausse de 37,1% comparativement à 2020.

Quant aux ressources propres, elles passent de 46,1 milliards de FCFA en 2020, à 72,2 milliards de FCFA en 2021 pour se situer à 66,4 milliards de FCFA en 2022. Ainsi, ces ressources connaissent une progression de 26,1 milliards de FCFA de 2020 à 2021 et une régression de 5,8 milliards de FCFA de 2021 à 2022. Sur la période 2020-2022, elles augmentent donc de 44%.

### **Graphique 5 : Comparaison de l'évolution des subventions et des ressources propres des EPN de 2020 à 2022**

*En milliards de FCFA*



**Source : MFB/DGBF**

Ce graphique ne prend pas en compte les autres ressources notamment les émissions sur gestions antérieures, les réserves et les recettes fiscales affectées qui s'élèvent globalement à 154,9 milliards de FCFA en 2020, 154,5 milliards de FCFA en 2021 et 178 milliards de FCFA en 2022.

#### **Ø Proportion des subventions dans le budget global des EPN de 2020 à 2022**

Sur la période 2020-2022, la proportion des subventions dans le budget global des EPN est passée de 65,2% en 2020 à 63,7% en 2021 puis à 67,9%. La baisse enregistrée entre 2020 et 2021 est due en partie aux ajustements budgétaires effectués en vue de soutenir la reprise des activités suite aux effets de la pandémie de la Covid-19.

De 2021 à 2022, la proportion des subventions de l'Etat a augmenté de 4,2 points de pourcentage en raison d'une part, du renforcement des actions de soutien à l'économie et d'autre part, des mesures de revalorisation salariale prises par le Gouvernement. L'impact de cette mesure est de 4,4 milliards de FCFA au niveau des EPN.

### Ø Proportion des ressources propres dans le budget global des EPN de 2020-2022

Sur la période 2020-2022, la proportion des ressources propres dans le budget global des EPN est passée de 8% en 2020 à 11,6% en 2021 puis à 8,7% en 2022. La hausse de cette proportion entre 2020 et 2021 s'explique par la reprise des activités au plan économique eu égard à la maîtrise progressive de la pandémie de la Covid 19 (réouverture des universités, des grandes écoles et des établissements de santé, reprise des activités touristiques, etc.). La baisse enregistrée entre 2021 et 2022 est en lien avec, d'une part, le niveau croissant des subventions sur la période et, d'autre part, par des prévisions non alignées sur le potentiel réel de mobilisation des ressources propres des EPN.

### III.2.3 Situation d'exécution budgétaire 2022

#### Ø Les ressources

Les prévisions de ressources des EPN en 2022 d'un montant de **761,2 milliards de FCFA**, ont été réalisées à hauteur de **747,3 milliards de FCFA**, soit un taux de réalisation de 98,2%.

**Tableau 22 : Situation de l'exécution du budget 2022 des EPN en ressources par grande masse**

Catégories de Ressources	En milliards de FCFA		
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
Ressources Propres	66,4	62,5	94,1%
Subvention Fonctionnement	301,4	301,3	100,0%
Autres Ressources	125,1	122,7	98,1%
<b>Sous Total Ressources de Fonctionnement</b>	<b>492,9</b>	<b>486,5</b>	<b>98,7%</b>
Subvention Investissement	215,4	214,8	99,7%
Autres Ressources	52,9	46,0	87,0%
<b>Sous Total Ressources Investissement</b>	<b>268,3</b>	<b>260,8</b>	<b>97,2%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>761,2</b>	<b>747,3</b>	<b>98,2%</b>

Source : MFB/ DGBF

Les taux de réalisation par grande masse sont de **98,7%** pour les ressources allouées au fonctionnement et de **97,2%** pour les ressources destinées aux investissements.

Au niveau des ressources allouées au fonctionnement, les taux de réalisation détaillés sont :

- 100,0% pour les subventions de fonctionnement ;
- 98,1% pour les autres ressources de fonctionnement ;
- 94,1% pour les ressources propres.

En ce qui concerne les ressources destinées aux investissements, le détail des taux de réalisation se présente comme suit :

- 99,7% pour les subventions d'investissement.
- 87,0% pour les autres ressources d'investissement ;

### Ø Les dépenses

Les prévisions de dépenses du budget 2022 des EPN s'élèvent à **761,2 milliards de FCFA**. Elles se composent de **492,9 milliards de FCFA** de dépenses de fonctionnement et de **268,3 milliards de FCFA** de dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de **91,7%** tandis que les dépenses d'investissement ont un taux d'exécution de **37,5%**. Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est en baisse par rapport à son niveau de 2021 qui était de 75,7%. Cette situation est due, d'une part, à des retards dans l'exécution physique des travaux de réhabilitation et de construction d'infrastructures et, d'autre part, aux opérations de passation des marchés publics qui n'ont pu être conduites à leur terme avant la clôture budgétaire de l'exercice 2022.

**Tableau 23 : Situation de l'exécution du budget 2022 des EPN en dépenses par grande masse**

<i>En milliards de FCFA</i>				
<b>Catégories de Dépenses</b>	<b>Dotation</b>	<b>Exécution</b>	<b>Disponible</b>	<b>Taux d'Exécution</b>
Abonnement	8,3	7,6	0,7	92,2%
Personnel	173,5	167,5	6,0	96,5%
Autres dépenses	311,0	277,0	34,0	89,0%
<b>S/T Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>492,9</b>	<b>452,1</b>	<b>40,7</b>	<b>91,7%</b>
Dépenses d'Investissement	151,0	90,9	60,1	60,2%
<b>S/T Dépenses d'Investissement</b>	<b>268,3</b>	<b>100,7</b>	<b>167,6</b>	<b>37,5%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>761,2</b>	<b>552,8</b>	<b>208,4</b>	<b>72,6%</b>

**Source : MFB/DGBF**

### III.2.4 Prévisions des subventions 2023-2026

**Tableau 24 : Prévisions des subventions allouées aux EPN de 2023 à 2026**

*En milliards de FCFA*

<b>Nature de dépenses</b>	<b>Budget voté 2023</b>	<b>Projet de budget 2024</b>	<b>Projection 2025</b>	<b>Projection 2026</b>
Personnel	196,3	197,1	198,2	200,1
Transferts	132,2	115,0	125,4	127,4
Dépenses d'Investissement	29,2	33,5	142,9	107,5
<b>TOTAL</b>	<b>357,7</b>	<b>345,6</b>	<b>466,5</b>	<b>435,0</b>

Source : MFB/DGBF

Les subventions de l'Etat aux Etablissements Publics Nationaux et assimilés sont projeté à 345,6 milliards de FCFA en 2024, 360,4 milliards de FCFA et à 466,5 milliards en 2025 et à 435,0 milliards en 2026. Ces subventions connaissent une progression de 25,9% sur la période du essentiellement à une hausse des dépenses d'investissement qui passent de 33,5 milliards en 2024 à 107,5 milliards en 2026.

### **III.3. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE**

La sécurité sociale en Côte d'Ivoire est assurée par trois (03) Institutions :

- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE), créée par décret n°2012-367 du 18 avril 2012, modifié par le décret n° 2017-108 du 15 février 2017. Elle a pour objet la gestion au profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pension, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pension, le recouvrement des cotisations et la gestion des fonds collectés au titre desdits régimes au profit des fonctionnaires et Agents de l'Etat ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS), créée par le décret n°2000-487 du 12 juillet 2000 pour gérer le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé. Elle intervient également dans le domaine de l'action sanitaire et sociale. A ce titre, un contrat programme avec l'Etat de Côte d'Ivoire révisé chaque trois (03) ans, fixe les orientations et les objectifs de l'Institution à partir des exigences des clients et conformément aux exigences légales et réglementaires ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM), créée par le décret n° 2014-395 du 25 juin 2014, assure la gestion, le service des prestations et le recouvrement des cotisations afférentes à la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU<sup>10</sup>).

Les ressources de ces caisses d'allocation sont principalement constituées par les cotisations des travailleurs et employeurs, calculées sur un salaire brut plafonné ou non plafonné<sup>11</sup>.

#### **III.3.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE)**

##### **III.3.1.1. Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2021 à 2023**

La dynamique des recrutements dans le secteur public a entraîné une croissance moyenne annuelle de 4,7 % de l'effectif des fonctionnaires et agents de l'Etat cotisant à l'IPS-CGRAE sur la période 2021-2023. En effet, le nombre des cotisants est passé de 293.816 en 2021 à 323.572 en 2023.

L'effectif des assurés (fonctionnaires et agents de l'Etat retraités et leurs ayants-droits) est en hausse de 4% de croissance moyenne sur la période 2021-2023 et se justifie par la poursuite des départs volontaires à la retraite des fonctionnaires civils et militaires, après la réforme de 2012.

La croissance importante du nombre d'assurés, observée sur les trois dernières années s'explique par les éléments suivants :

- la reprise des départs à la retraite qui avaient été retardés du fait du recul de l'âge de la retraite suite à la réforme de 2012 ;

---

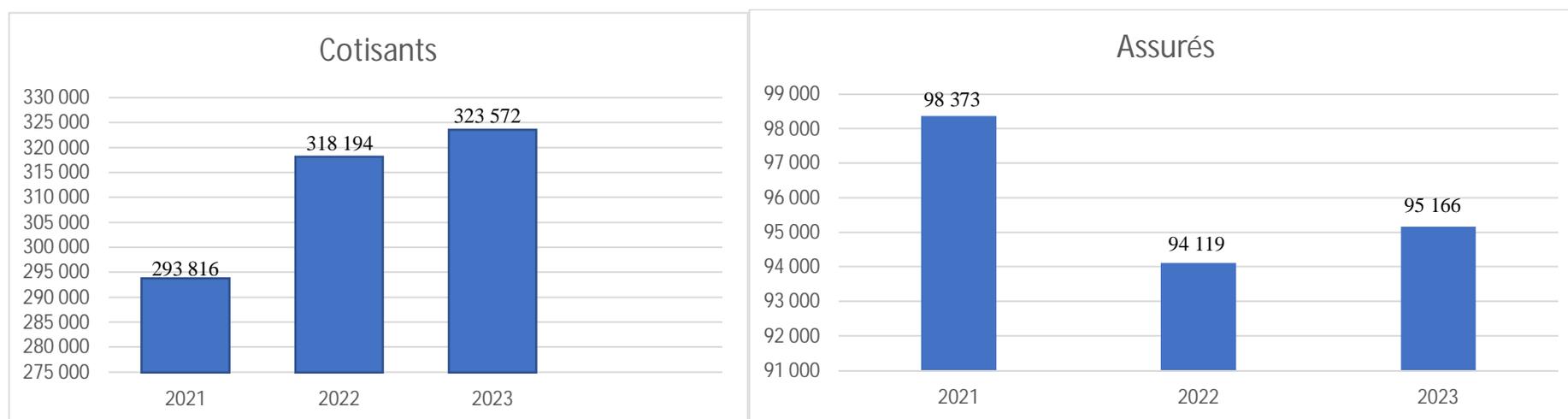
<sup>10</sup> La couverture maladie universelle a été instituée par la Loi n° 2014-131 du 24 mars 2014. Depuis septembre 2015, la CMU couvre obligatoirement l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire.

<sup>11</sup> Les cotisations sociales de la CNPS sont plafonnées et celles de la CGRAE ne le sont pas.

- l'application effective des nouvelles mesures issues de l'ordonnance n°2017-107 du 15 février 2017 portant modification de l'ordonnance n° 2012-303 du 04 avril 2012 et de son décret d'application n°2017-108 du 15 février 2017 concernant la jouissance immédiate de la pension de conjoint survivant (pensions de réversion de veuves ou de veufs) ;
- la mise en exécution de la loi de programmation militaire qui entraîne les départs volontaires à la retraite dans l'armée.

Toutefois, il est constaté une baisse d'environ 4,5% du nombre de bénéficiaires de prestations sociales qui passe de 98.373 à fin 2021 à 94.119 à fin 2022. Ce constat, explicité par le graphique 6, s'explique par l'opération de contrôle de vie lancée par l'IPS-CGRAE et les mesures de suspension des prestations présumées indues qui ont suivi (certains attributaires n'ont pas été en mesure de donner de preuve de vie).

**Graphique 6 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2021 à 2023 de la CGRAE**



**Source :** IPS-CGRAE

**Tableau 25 : Prévisions des effectifs des cotisants et des assurés de 2022 à 2026**

<b>LIBELLES</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Cotisants</b>	318 194	323 786	340 786	360 206	379 257
<b>Assurés</b>	94 119	95 166	104 413	109 634	113 975
<b>Ratio de dépendance</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,3</b>	<b>3,3</b>	<b>3,3</b>

**Source :** IPS-CGRAE

### III.3.1.2. Analyse de la performance de l'Institution de 2021 à 2023

Après les années 2020 et 2021 marquées par la covid-19, les années 2022 et 2023 se sont présentées comme un retour à la normalisation progressive des activités.

Pour l'IPS-CGRAE, les challenges étaient nombreux, entre autres :

- vulgariser davantage « La Complémentaire », régime par capitalisation dont le lancement s'est fait en fin d'année 2021 et les précomptes effectifs ont débuté en avril 2022 ;
- ancrer davantage la relation client au cœur de l'organisation ;
- consolider la fiabilité et la pérennité de l'Institution.

Autant de défis que l'IPS-CGRAE s'est attelée à relever tout au long des exercices 2022 et 2023 en œuvrant à la satisfaction continue de ses assurés sociaux. La situation financière de l'Institution est présentée ci-dessous.

**Tableau 26 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2021 à 2023**

	<i>En milliards de FCFA</i>		
<b>LIBELLES</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023 (estimations)</b>
<b>PRODUITS</b>	<b>304,7</b>	<b>267,6</b>	<b>273,1</b>
Recettes (Cotisations C)	251,4	263,5	267,8
Autres produits	50,7	1,1	1,1
Produits financiers	2,6	3,0	4,2
<b>CHARGES</b>	<b>294,4</b>	<b>230</b>	<b>242,8</b>
Dépenses (Prestations P)	192,6	191,8	202,2
Charge de fonctionnement	101,8	38,2	39,5
<b>Solde technique (C-P)</b>	<b>58,8</b>	<b>71,7</b>	<b>65,6</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>11,6</b>	<b>37,6</b>	<b>30,3</b>

**Source :** IPS-CGRAE

Les cotisations sociales sont en hausse moyenne de 3,1% de 2021 à 2023. Cette hausse s'explique par l'opérationnalisation de *La Complémentaire* et les actions de recouvrement menées auprès des organismes cotisants, notamment :

- le suivi des organismes affiliés et la bonne évaluation des cotisations sociales par portefeuille (Budget Général de l'Etat, Entreprises publiques, Défense) ;
- les campagnes de sensibilisation des responsables de structures affiliées et des assurés sociaux ;

- la parfaite collaboration avec les structures techniques du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, Direction Générale du Budget et des Finances, ... ) ;
- les séances périodiques de rapprochement de situations de cotisation, de certification et de reddition de comptes avec les organismes affiliés ;
- la mise en place de l'Outil Intermédiaire de Gestion du Recouvrement (OIGR), qui procède de façon automatique aux émissions régulières d'appels de cotisations et de réception des déclarations de cotisations ;
- l'immatriculation de l'ensemble des fonctionnaires par la synchronisation des flux avec le SIGFAE ;
- les contrôles d'employeurs, avec parfois des redressements indiciaires, majorant ainsi l'assiette des cotisations.

Les prestations sociales sont en hausse de 10,2% sur la période de 2021 à 2023. Cette hausse s'explique par les impacts de la réintroduction des accessoires de pension (allocations familiales et majorations) ainsi que les départs volontaires dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire. De même, les mesures sociales prises par le Président de la République en août 2022 consacrant l'augmentation des montants d'accessoires de pension ont eu une incidence sur les dépenses de prestations.

La CGRAE continue de maintenir l'équilibre de ses régimes de sécurité sociale depuis la réforme de 2012. Cet équilibre se traduit par des résultats excédentaires dont la moyenne sur la période 2020 à 2022 s'établit à 23 milliards de FCFA.

### III.3.1.3. Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'institution de 2024 à 2026

Les projections des charges et des produits sur la période 2024 à 2026 affichent des taux de croissance en moyenne annuelle respectifs de 5% et 3%.

**Tableau 27 : Projections des produits et des charges de la CGRAE de 2024 à 2026**

<i>En milliards de FCFA</i>			
<b>LIBELLES</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>PRODUITS</b>	<b>285,5</b>	<b>293,1</b>	<b>303,3</b>
Recettes (Cotisations C)	276,6	285,8	295
Autres produits	1,1	1,1	1,1
Produits financiers	5,0	6,2	7,2
<b>CHARGES</b>	<b>255,1</b>	<b>269,3</b>	<b>279</b>
Dépenses (Prestations P)	214,3	227,2	235,7
Charge de fonctionnement	40,8	42,1	43,3
<b>Solde technique (C-P)</b>	<b>62,3</b>	<b>58,6</b>	<b>59,3</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>29,2</b>	<b>23,8</b>	<b>24,3</b>

**Source :** IPS-CGRAE

Les projections indiquent une augmentation de cotisations qui passeraient de **276,6** milliards de FCFA à **295** milliards de FCFA de 2024 à 2026, soit une croissance de 6,7% en lien avec la hausse du nombre de cotisants projeté sur la période.

Les dépenses de prestations passeraient de **214,3** milliards de FCFA en 2024 à **235,7** milliards de FCFA en 2026, soit un accroissement de 10%. Cette progression des charges techniques (prestations) se justifie par le début des paiements de prestations liées à *La Complémentaire*, la poursuite de l'impact de la révision de certains points de la réforme du système de gestion des pensions publiques de 2012 suite aux négociations entre le Gouvernement et les organisations syndicales tenues en début 2017, ainsi que les retombées des mesures sociales annoncées par le Président de la République en août 2022.

Ces révisions ont porté sur :

- la majoration de la pension pour famille nombreuse ;
- le montant des allocations familiales ;
- la pension de conjoint survivant ;
- le capital décès ;
- le salaire de référence (indice de calcul de la pension).

Il ressort des projections sur la période 2022-2026 que le solde technique moyen se situerait à **63,5** milliards de FCFA en raison de la stabilisation des dépenses techniques et des efforts de recouvrement des cotisations sociales. Toutefois, le résultat net passerait de **37,9** milliards de FCFA en 2022 à **24,3** milliards de FCFA en 2026. Bien qu'excédentaire, il est observé une tendance baissière du résultat net qui pourrait s'expliquer par la hausse significative des prestations sociales due aux réformes intervenues en 2017 et en 2022 et au service des prestations liées à la future branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles dont l'opérationnalisation est envisagée dans le courant de l'année 2024.

Notons également qu'il est observé une légère hausse du résultat net dès l'année 2026, faisant apparaître l'effet des investissements porteurs de l'IPS-CGRAE.

### III.3.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)

Les orientations nationales au niveau du plan social pour la période 2021-2025 privilégient une intensification des actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie des populations. A cet effet, celles relatives au domaine de la sécurité sociale concernent : la santé, l'extension de la couverture sociale, la lutte contre le chômage, l'égalité de traitement et l'assainissement ainsi que l'amélioration du cadre de vie et l'école.

#### III.3.2.1. Evolution des effectifs des employeurs et salariés affiliés à l'IPS-CNPS de 2020 à 2026

Grâce aux emplois créés dans les secteurs public et privé, le secteur de l'emploi formel poursuit son dynamisme post-Covid 19 avec un effectif de salariés établi à 1.308.902 en 2022, en hausse de 6,7% de 2021 à 2022.

Les nouvelles immatriculations de 2022 s'élèvent à 90.246, en baisse de 6,3% par rapport à celles de 2021. Elles sont principalement observées dans les secteurs du commerce (33,1%), de l'industrie manufacturière (15,9%) et du BTP (14,4%).

Sur la période 2020-2022, l'effectif des salariés a évolué en moyenne de 7,1%, passant de 863.700 en 2020 à 990.562 en 2022. Quant aux entreprises en activité immatriculées à la CNPS, elles s'élèvent à 48.642 en 2022 contre 39.994 en 2020, soit une croissance moyenne annuelle de 10,3%. Ces progressions ont été également soutenues par l'impact des opérations d'identification des employeurs et de contrôles inopinés, menés par les agences de l'Institution.

**Tableau 28 : Evolution des effectifs des salariés et employeurs affiliés et du ratio de dépendance de 2020 à 2022 de la CNPS**

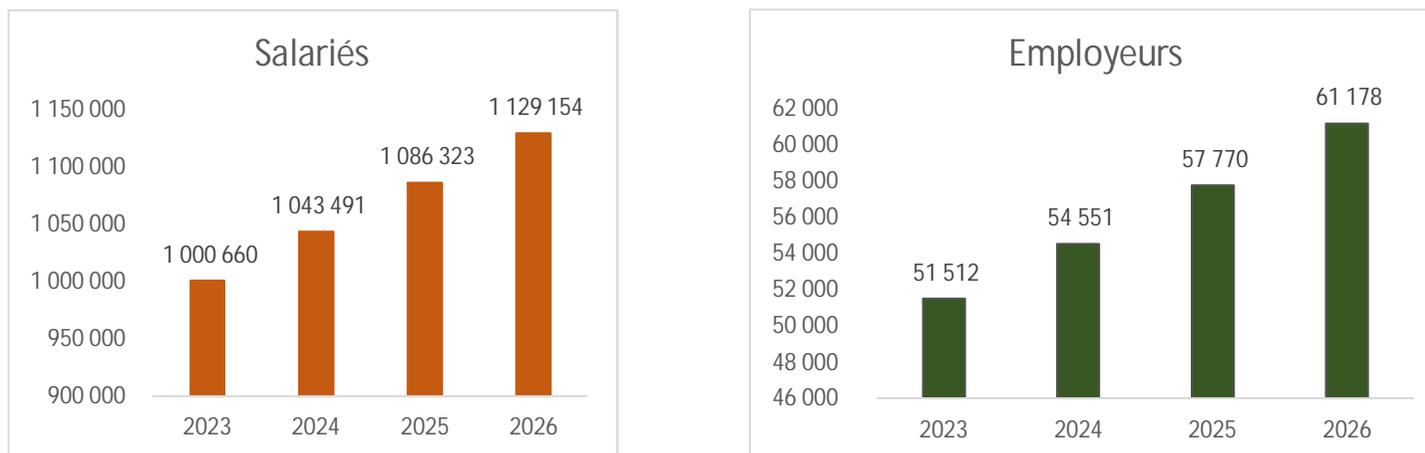
<b>LIBELLES</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Nombre de salariés (A)	863 700	933 356	990 562
Nombre d'employeurs	39 994	44 187	48 642
Nombre de retraités (B)	112 431	113 947	109 954
<b>Ratio de dépendance (A/B)</b>	<b>7,7</b>	<b>8,2</b>	<b>9,0</b>

**Source :** IPS-CNPS

Par ailleurs, le mode de gestion actuel du régime de base qui est celui de la répartition affiche un ratio de dépendance (cotisants/retraités) de 9,0 en 2022 contre 7,7 en 2020. Cette tendance haussière de ce ratio met en lumière une population active qui croît plus vite que celle des personnes admises à la retraite permettant de générer plus d'excédents de liquidités pour le maintien à long terme de l'équilibre financier de la branche retraite.

Toujours en lien avec un marché de l'emploi favorable et se basant sur un taux de croissance moyen observé dans chaque secteur d'activité, le stock des salariés et des employeurs pourrait croître en moyenne sur la période 2023-2026, respectivement de 4,1% et de 5,9%.

**Graphique 7 : Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés à la CNPS de 2023 à 2026**



**Source :** IPS-CNPS

### III.3.2.2. Analyse de la performance de l'Institution de 2020 à 2022

La période 2020-2022 marque la normalisation et la reprise totale des activités socio-économiques suite à l'impact de la pandémie de la covid-19. Cette tendance est observée dès le second semestre de l'année 2021.

Par ailleurs, les actions menées par l'Institution sur cette période ont favorisé une croissance moyenne des cotisations sociales de 13,8%.

Les principales mesures sont les suivantes :

- § le déploiement de la stratégie d'identification des employeurs ;
- § la régularisation des arriérés de cotisations par les employeurs, suite à la reprise des activités post covid-19 ;
- § l'instauration d'une pénalité de 15% liée à la déclaration de la DISA hors délais ;
- § le relèvement du plafond des cotisations de retraite qui est passé de 1.647.315 FCFA à 2.700.000 FCFA.

En plus de l'effet de ces mesures, la CNPS a enregistré 90 246 nouvelles déclarations au cours de l'année 2022.

En outre, les produits financiers passent de **21,3** milliards de FCFA en 2020 à **32,1** milliards de FCFA en 2022. Cette croissance moyenne de 22,8 % observée sur la période, est liée en grande partie aux intérêts générés par la mise en place des nouveaux Dépôts à Termes (DAT), puis des dividendes encaissés sur les titres de créances publiques.

Par ailleurs, le faible niveau des autres produits tout comme les autres charges, constaté en 2022 par rapport à 2021, est lié à la non prise en compte des écritures de régularisations de fin d'exercice, la balance 2022 utilisée étant provisoire.

En revanche, l'augmentation du nombre de bénéficiaires par branche couplée à la revalorisation de 5%, de la pension de retraite puis des rentes d'accidents de travail, intervenue en 2020 puis en 2022 ont entraîné une progression moyenne de 7,6% des prestations sociales sur la période 2020-2022.

Ces performances réalisées qui contribuent à maintenir l'équilibre financier des branches, ont dégagé une marge technique de **230,8** milliards de FCFA (différence entre les produits et charges techniques) et un résultat net provisoire de **173,2** milliards de FCFA en 2022. La marge technique et le résultat net progressent respectivement en moyenne de 17,5% et 31,3% de 2020 à 2022.

**Tableau 29 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2020 à 2022**

<i>En milliards de FCFA</i>			
<b>LIBELLES</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022 (*)</b>
<b>PRODUITS</b>	<b>370,7</b>	<b>425,0</b>	<b>455,1</b>
Produits techniques (cotisations sociales) (P1)	313,7	353,5	406,6
Produits techniques (majorations de retard) (P2)	15,3	18,2	11,5
Produits financiers	21,3	25,1	32,1
Produits de loyers	3,4	3,2	3,2
Autres produits (**)	17,0	25,0	1,7
<b>CHARGES</b>	<b>270,2</b>	<b>299,7</b>	<b>281,9</b>
Charges techniques (prestations sociales) (C)	161,7	172,1	187,3
Charge de fonctionnement	51,1	50,7	54,1
Autres charges (***)	57,4	76,9	40,5
<b>Marge technique (P1+P2-C)</b>	<b>167,3</b>	<b>199,6</b>	<b>230,8</b>
<b>RESULTAT NET (Produits – Charges)</b>	<b>100,5</b>	<b>125,3</b>	<b>173,2</b>

(\*) : données provisoires

(\*\*) : produits exceptionnels, reprises d'amortissements et provisions, autres produits techniques et d'exploitation

(\*\*\*) : Dotations aux amortissements et provisions, charges exceptionnelles

**Source** : IPS-CNPS

### **Encadré 7 : Point sur la mise en œuvre du régime des travailleurs indépendants**

Le projet d'extension de la couverture sociale porté depuis 2013 par la CNPS a vu son existence légale matérialisée par l'adoption en Conseil des ministres le 19 juillet 2019 de l'Ordonnance n°636 instituant les régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants.

En vue de son opérationnalisation, divers textes restent cependant à prendre sous forme de décret, d'arrêté et de délibération du Conseil d'Administration de la CNPS. Toutefois, le décret n°2020-308 du 04 mars 2020 fixant les modalités pratiques de fonctionnement des régimes de prévoyance sociale des travailleurs indépendants a été pris ainsi que l'arrêté n°2020-065/MEPS/CAB du 16 juillet 2020 du Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale pour fixer le revenu plancher par catégorie socio-professionnelle et le revenu plafond du régime social des travailleurs indépendants.

Ces instruments juridiques ont permis à la CNPS d'accélérer les travaux de mise en œuvre des nouveaux régimes dédiés aux travailleurs indépendants, notamment en ce qui concerne le nouveau système informatique.

Ainsi, le Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI), régime de base, a été institué afin de prendre en charge les risques maladie, accident, maternité et vieillesse. Il s'agit d'un régime par répartition, ouvert à tous les travailleurs indépendants et fonctionnant selon le principe de cotisations définies pour ses différentes branches. Le second, le Régime Complémentaire des Travailleurs Indépendants (RCTI) permettra de prendre en charge le risque vieillesse uniquement. Il s'agit d'un régime par capitalisation, ouvert aux travailleurs indépendants dont le revenu excède 180.000 FCFA/mois et fonctionnant également selon le principe de cotisations définies.

Aussi, depuis le mois de septembre 2020, en dépit de l'environnement marqué par la crise sanitaire et les tensions politiques, des campagnes d'information de proximité sont-elles menées auprès des organisations professionnelles et des structures institutionnelles d'encadrement des travailleurs indépendants pour leur sensibilisation. Ces campagnes ont également permis de lancer les premières opérations d'affiliation de travailleurs indépendants à la CNPS pour tester le matériel et le dispositif à mettre en œuvre. Au 31 décembre 2021, ce sont 64 079 personnes enrôlées et plus de 10 millions FCFA de cotisations recouvrées via l'institution de microfinance COFINA.

Depuis janvier 2022, le projet est entré dans sa phase de généralisation avec à ce jour un peu plus de 100 000 travailleurs indépendants enrôlés. Quant aux opérations d'immatriculation, elles se sont intensifiées avec la mise à disposition des ressources humaines et du matériel technique et informatique. De même, d'autres partenariats stratégiques sont en cours de conclusion avec les structures institutionnelles telles que l'Agence Emploi Jeunes, les institutions de microfinance (COFINA, COOPEC, etc.) et la chambre des métiers de Côte d'Ivoire. Ces partenariats devraient permettre un accroissement des affiliations à la CNPS de ces travailleurs.

Par ailleurs, les travailleurs indépendants peuvent effectuer le paiement de leurs cotisations sociales via mobile money (Wave, Orange et MTN) ou par chèque dans les agences CNPS.

Il faut noter que la Côte d'Ivoire est précurseur dans le domaine de l'extension de la couverture sociale aux travailleurs indépendants au sein de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

### III.3.2.3. Evolution des produits et des charges de l'IPS-CNPS de 2023 à 2026

La reprise économique post covid-19 a renforcé le dynamisme des activités de la CNPS. En effet, les cotisations déclarées du régime de base des salariés s'améliorent avec la tendance à la hausse des effectifs employeurs et salariés. Elles ont été estimées sur la base de la dernière évaluation actuarielle finalisée fin 2022. Ainsi, les cotisations sociales du régime de base sont projetées à **481,9** milliards de FCFA en 2026 contre **422** milliards de FCFA en 2023, soit une hausse moyenne annuelle de 5% sur la période 2023-2026.

Les majorations de retard, produits techniques liés aux pénalités dues par les employeurs sur leurs arriérés de paiement de cotisations sociales, sont maintenues à **15** milliards de FCFA sur la période 2024-2026 au vu de leur caractère incertain.

Concernant **les produits financiers**, ceux-ci sont évalués sur la base du portefeuille titres existant et de l'impact des nouveaux investissements financiers à faire avec les excédents futurs dégagés. De 2023 à 2026, des hypothèses prudentes ont été utilisées avec un taux d'évolution moyen annuel de ces produits de 10% au vu de la tendance fluctuante du marché financier et de la composition du portefeuille titres de l'Institution. Ils passeraient donc de **33,6** milliards de FCFA en 2023 à **44,7** milliards de FCFA en 2026.

La dynamique des investissements dans l'immobilier induirait une hausse moyenne annuelle de 8% des **revenus de loyers** sur la période 2023-2026. Ceux-ci pourraient atteindre **3,7** milliards de FCFA en 2026, contre **2,9** milliards de FCFA en 2023.

Les **charges de prestations sociales** progresseraient annuellement de 5%, de **201** milliards de FCFA en 2023 à **233** milliards de FCFA en 2026. Cette progression résulterait de l'effet combiné de la croissance du nombre de bénéficiaires par branche issue de la dernière évaluation actuarielle et de la revalorisation prévue de certaines prestations.

Les **charges de fonctionnement** se situeraient quant à elles à **69,4** milliards de FCFA en 2026 contre **64** milliards de FCFA en 2023. Ces prévisions résultent globalement de l'évolution de la masse salariale et des autres charges de fonctionnement sur la période 2023-2026. En effet, les charges de personnel subiraient une croissance moyenne annuelle de 5% en lien avec l'évolution notée sur les 3 dernières années au regard de la maîtrise de la masse salariale souhaitée après le démarrage des nouveaux régimes et à la prise en compte de l'inflation. Les autres charges de fonctionnement surtout celles liées à la couverture nationale (bureaux de représentation et nouvelles agences), évolueraient annuellement de 3%.

En définitive, **la marge technique** afficherait une croissance moyenne annuelle de 3,5% passant de **238,1** milliards de FCFA en 2023 pour s'établir à **263,9** milliards de FCFA en 2026. En progression moyenne de 4,9% sur la période, le **résultat hors éléments exceptionnels** passerait de **210,7** milliards de FCFA en 2023 à **242,9** milliards de FCFA en 2026.

**Tableau 30 : Projections des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2023 à 2026***En milliards de FCFA*

<b>LIBELLES</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>PRODUITS</b>	<b>475,6</b>	<b>504,1</b>	<b>539,5</b>	<b>545,3</b>
Produits techniques (cotisations sociales) (P1)	422,0	449,0	480,5	481,9
Produits techniques (majorations de retard) (P2)	17,1	15,0	15,0	15,0
Produits financiers	33,6	37,0	40,7	44,7
Produits de loyers	2,9	3,1	3,4	3,7
<b>CHARGES</b>	<b>264,9</b>	<b>275,0</b>	<b>287,0</b>	<b>302,4</b>
Charges Techniques (prestations sociales) (C)	201,0	211,1	220,9	233,0
Charges de fonctionnement	63,9	64,0	66,1	69,4
<b>Marge technique (P1+P2-C)</b>	<b>238,1</b>	<b>253,0</b>	<b>274,6</b>	<b>263,9</b>
<b>RESULTAT (Produits – Charges)</b>	<b>210,7</b>	<b>229,0</b>	<b>252,5</b>	<b>242,9</b>

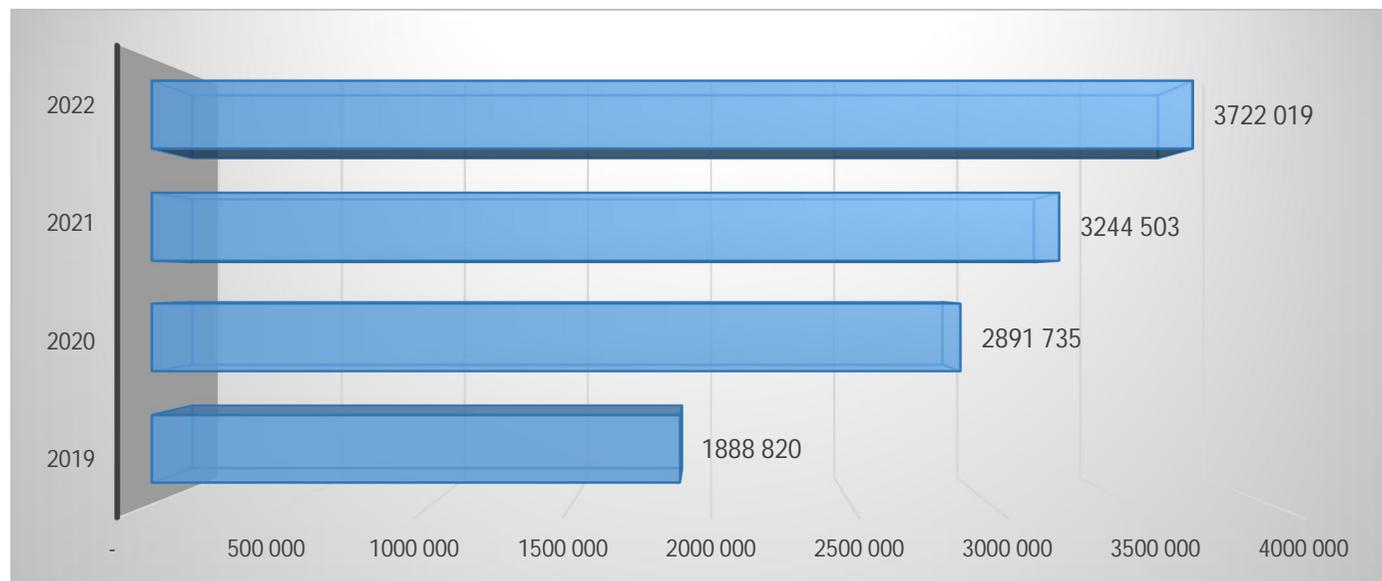
*(\*) : données provisoires***Source** : IPS-CNPS

### **III.3.3 Situation financière de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)**

#### **III.3.3.1 Evolution des effectifs des personnes enrôlées de 2019 à 2022**

L'IPS-CNAM a été créé afin d'accompagner le Gouvernement de Côte d'Ivoire dans son vaste chantier de réformes sanitaires entamé depuis 2014, notamment, celui de garantir un égal accès aux soins à toutes les couches sociales nationales. Au travers de diverses campagnes d'enrôlement biométrique réalisées auprès de la population, l'institution a pu accroître l'effectif des populations enrôlées, passant de **3.244.503** en 2021 à **3.722.019** au 31 décembre 2022, soit un taux de croissance de **14,7%**. Cette hausse bien que positive reste inférieure au **53%** de progression de la période 2019-2020.

**Graphique 8 : Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2019 à 2022 de la CNAM**



**Source :** IPS-CNAM

### **III.3.3.2 Etat d'avancement des activités de l'IPS-CNAM de 2019 à 2023**

Dans son objectif d'étendre et de garantir un égal accès au soin des populations, l'IPS-CNAM a permis à la CMU d'entrer dans sa phase active avec le début des prélèvements le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et celui des prestations le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Ainsi, au 1<sup>er</sup> octobre 2019, le nombre de personnes pouvant avoir accès aux prestations de la CMU se situait à 2.979.469. Au 31 décembre 2022, le nombre de personnes enrôlées s'estimait à 3.722.019, et le nombre de cotisants à 1.497.155, soit 40% des populations enrôlées.

Au 24 avril 2023, les principaux acquis se résument comme suit :

- 4.022.337 personnes enrôlées et 1.558.596 personnes cotisantes, soit 38,8% des populations enrôlées ;
- 3.671.084 cartes ont été produites et 2.783.660 distribuées, soit 76% des cartes produites.

Toutefois, certaines difficultés récurrentes mettent à mal l'atteinte des objectifs. Il s'agit notamment de :

- la non-maîtrise par les employeurs de la plate-forme de collecte des cotisations e-CNPS et la réticence de certaines entreprises privées à s'acquitter des cotisations CMU entraînant un faible niveau de recouvrement des cotisations ;

- les entraves à l'accès des populations aux soins dans les hôpitaux ;
- l'indisponibilité des médicaments.

Tenant compte de ces difficultés, la CNAM a adopté un plan stratégique 2021-2023 qui a pour principale orientation la mise en œuvre des ajustements nécessaires pour améliorer l'accès des populations aux prestations.

Pour faire face à l'indisponibilité des médicaments, il est apparu nécessaire d'adopter une nouvelle stratégie d'approvisionnement qui a abouti à la prise de l'arrêté interministériel **n°776/MEPS/MCIPPME/MSHPCMU du 28 juillet 2022**.

Dans l'optique de la mise en œuvre de cet arrêté, la CNAM et l'Union des Pharmaciens Privés de Côte d'Ivoire (UNPPCI) ont procédé le 25 octobre 2022, au renouvellement de la convention qui les lie. Cette convention permet aux assurés de la CMU d'avoir accès aux médicaments du panier de soins dans les pharmacies privées.

Les données relatives à la prise en charge des assurés de la CMU à fin mars 2023 se présentent comme suit :

- 576.034 actes médicaux ont été délivrés à 249.604 assurés dans 526 établissements sanitaires soit 38,2 % des établissements du réseau de soins ;
- 45% de service des médicaments depuis le démarrage de la généralisation.

### **III.3.3.3 Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'institution de 2024 à 2026**

Les cotisations attendues sont estimées en partant de l'effectif des populations cotisantes en 2022 avec une progression tenant compte de la capacité d'enrôlement des populations.

**Tableau 31 : Evolution des produits et des charges de la CNAM de 2024 à 2026***En milliards de FCFA*

<b>LIBELLES</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>PRODUITS</b>	<b>39,7</b>	<b>91,8</b>	<b>140,5</b>	<b>177,6</b>
<b>Subventions</b>	<b>3</b>	<b>29,2</b>	<b>43,6</b>	<b>62,5</b>
Subventions d'exploitation	3	3	3	15
Prise en charge de la gratuité ciblée	-	18	28,6	35,5
Reprise des activités de la SNEDAI	-	6	6	6
Rémunération des agents d'accueil CMU	-	2,2	6	6
<b>Produits techniques (Cotisations C)</b>	<b>32,7</b>	<b>60,7</b>	<b>94,6</b>	<b>113</b>
Cotisations RGB	19,5	55,7	73,4	89,3
Cotisations RAM & Ticket Modérateur pris en charge par l'état	13,2	5	21,2	23,7
<b>Produits financiers et produits exceptionnels</b>	<b>4</b>	<b>1,9</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>
<b>CHARGES</b>	<b>31,9</b>	<b>91,1</b>	<b>139</b>	<b>176,5</b>
<b>Charges Techniques (Prestations P)</b>	<b>10,2</b>	<b>41,3</b>	<b>79</b>	<b>109,3</b>
<b>Charges relatives à la gratuité ciblée</b>	<b>-</b>	<b>22,4</b>	<b>28,6</b>	<b>35,5</b>
<b>Charge de fonctionnement</b>	<b>21,7</b>	<b>27,4</b>	<b>31,4</b>	<b>31,7</b>
<b>Solde technique (C-P)</b>	<b>22,5</b>	<b>19,4</b>	<b>15,6</b>	<b>3,7</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>7,8</b>	<b>0,7</b>	<b>1,5</b>	<b>1,1</b>

Source : IPS-CNAM

## § Les produits

En 2023, les produits de l'institution sont estimés à **39,8** milliards de FCFA. Ils sont projetés à **108,1** milliards de FCFA en 2024, puis à **177,6** milliards de FCFA en 2026, soit une évolution de 64,3% sur la période de 2024-2026.

Les produits sont composés de cotisations sociales, de subventions et de produits financiers.

### Au titre des cotisations sociales

Les cotisations sociales estimées à **32,7** milliards de FCFA en 2023 sont projetées à **74,5** milliards de FCFA en 2024, puis à **94,6** milliards de FCFA en 2025 et à **113,0** milliards de FCFA en 2026. La prise en charge par l'Etat des cotisations et du ticket modérateur des indigents est évaluée à **18,8** milliards de FCFA en 2024 et **23,7** milliards de FCFA en 2026.

### Au titre des subventions

Les hypothèses de prévisions sont les suivantes :

- le maintien de la subvention d'exploitation de 3 milliards de FCFA par an sur la période 2024-2025 et une augmentation à 15 milliards de FCFA en 2026. Cette subvention est destinée à la couverture des dépenses nécessaires à l'opérationnalisation de la CMU ;
- le transfert à la CNAM d'un budget estimatif de 18 milliards de Fcfa, 28,6 milliards de FCFA et 35,5 milliards de FCFA relatif à la prise en charge des actes de soins de la gratuité ciblée respectivement en 2024, 2025 et 2026 ;
- le transfert à la CNAM d'un budget estimatif de 4,7 milliards de FCFA en 2024 puis de 6 milliards de Fcfa en 2025 et 2026 relatif à la prise en charge de la rémunération des agents d'accueil CMU ;
- le transfert à la CNAM d'un budget estimatif de 6 milliards de FCFA relatif à la reprise des activités de la SNEDAI-CMU.

### Au titre des produits financiers

Les produits financiers sont projetés à **4,0** milliards de FCFA en 2023. Ils sont attendus respectivement à **1,9** milliards de FCFA en 2024, puis à **2,3** milliards de FCFA en 2025 et à **2,1** milliards de FCFA en 2026, soit une évolution moyenne annuelle d'environ 10,5% sur la période 2024-2026. Ces projections tiennent compte de l'augmentation du taux de recours aux prestations et des disponibilités de trésorerie pouvant faire l'objet de placement.

#### § Les charges

Les charges sont composées des charges techniques et les charges de fonctionnement.

Elles sont estimées à **31,9** milliards de FCFA en 2023. Ces charges sont projetées à **91,1** milliards de FCFA en 2024, puis à **176,5** milliards de FCFA en 2026, soit une hausse moyenne annuelle de 39,2% sur la période 2024-2026. Ces projections tiennent compte de l'évolution prévisionnelle des activités de l'Institution du fait de la généralisation progressive des prestations d'assurance maladie à la population ivoirienne depuis le 01<sup>er</sup> octobre 2019.

### Au titre des charges techniques

Les charges techniques évoluent en fonction des effectifs des populations cotisantes et prennent en compte les dépenses de prestations d'assurance maladie et les autres charges techniques (Impression et transport des feuilles de soins, honoraires des Organismes de Gestion Déléguée (OGD) prestations, consultations biométriques des droits, etc.). Elles représentent en moyenne **54,7 %** des charges sur la période 2024-2026 et sont estimées à **10,2** milliards de FCFA en 2023. Elles se chiffraient à **41,3** milliards de FCFA en 2024, puis à **109,3** milliards de FCFA en 2026, soit une évolution moyenne annuelle de 62,7% sur la période 2024-2026. Cette évolution s'explique par le recours aux prestations de la Couverture Maladie

Universelle du fait de l'adhésion progressive des populations suite à la généralisation effective des prestations dans le cadre des régimes contributif et non contributif.

### **Au titre des charges de fonctionnement**

Elles sont estimées à **21,7** milliards de FCFA en 2023. Elles s'établiraient à **27,4** milliards de FCFA en 2024, puis à **31,7** milliards de FCFA en 2026 soit une évolution moyenne annuelle de 7,6% sur la période 2024-2026. Elles sont évaluées en tenant compte de l'inflation et de l'augmentation du niveau d'activités.

En effet, il est à noter que l'augmentation significative des **charges de fonctionnement** de la CNAM est due à la reprise des activités de la SNEDAI-CMU, opérateur à qui l'État a confié la mise en place d'un système d'enrôlement biométrique des assurés et d'un applicatif de gestion de la CMU ainsi que son environnement matériel et logiciel, et dont le contrat a pris fin le 30 octobre 2021.

Sur la période 2024-2026, **le solde technique** va connaître une évolution de 7,1% en 2024. Ensuite, il connaîtrait des baisses consécutives de 53,0% en 2025 et 76,9% en 2026. Ces baisses sont liées aux charges techniques qui devraient connaître une croissance plus importante que celle des produits techniques. Le solde technique observé s'appuie également sur les hypothèses des effectifs de populations cotisantes et du nouveau panier de soins avec l'intégration du diabète et de l'hypertension artérielle, dans leurs formes simples.

Une tendance baissière du résultat pourrait être observée sur la période 2024-2026 en raison de l'augmentation du taux de recours aux prestations de la CMU sur la période. Le résultat net passerait alors de **17,1** milliards de FCFA en 2024 à **1,5** milliard de FCFA en 2025 puis à **1,1** milliard de FCFA en 2026.

### III.4 - SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES DISTRICTS AUTONOMES

La décentralisation, comme mode d'organisation du territoire national, est une option à la fois politique et institutionnelle constamment proclamée par les lois fondamentales successives de la Côte d'Ivoire et régulièrement réaffirmée par les pouvoirs publics.

La typologie des entités décentralisées de notre pays a connu une modification significative en 2021 avec la création de douze (12) nouveaux Districts Autonomes. Ainsi, la Côte d'Ivoire compte à ce jour quatorze (14) Districts Autonomes, trente et une (31) Régions et deux cent une (201) communes.

Les Collectivités Territoriales et Districts Autonomes jouissent de la personnalité morale, de l'autonomie financière et de la libre administration à travers des organes élus. Ce mode de gouvernance a pour intérêt de :

- rapprocher l'administration des populations en vue de mieux répondre à leurs besoins ;
- permettre aux populations de participer directement à la gestion des affaires locales pour prendre en main leur développement ;
- permettre aux populations d'être impliquées dans la gestion des affaires locales en vue de participer effectivement au développement de leurs localités ;
- promouvoir l'emploi, l'action sociale et la lutte contre la pauvreté ;
- favoriser les conditions de création de richesse.

Pour encadrer les activités des Collectivités Territoriales (CT) et des Districts Autonomes (DA), la Côte d'Ivoire s'est dotée d'un ensemble de textes législatifs et réglementaires parmi lesquels les lois n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux Collectivités Territoriales et 2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.

Chaque collectivité est dotée d'un budget qui lui est propre avec diverses ressources et dépenses. Les ressources des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes sont constituées de :

- recettes fiscales ;
- recettes de prestations et services ;
- revenu du patrimoine et du portefeuille ;
- l'aide de l'Etat, fonds de concours, aides extérieures ;
- ressources diverses (prêts consentis par le Fonds de Prêts aux Collectivités Locales (FPCL), etc.).

Les dépenses quant à elles comprennent les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

### III.4.1 Evolution des ressources et des dépenses des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes de 2020 à 2022

#### III.4.1.1. Evolution des ressources de 2020-2022

Les prévisions de ressources des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes sur la période 2020-2022 s'élèvent à **1.132,9** milliards de FCFA qui comprend **668,3** milliards de FCFA d'appuis financiers de l'Etat, soit 60,0% et **119,5** milliards de FCFA de ressources propres, soit 10,6%, **345,1** milliards de FCFA de recettes diverses, soit 30,5 %. Ces prévisions ont été réalisées à 88,2% pour un montant global de 999,3 milliards de FCFA composé de :

- subventions de l'Etat (dotations de fonctionnement et d'investissement) : **240,6** milliards de FCFA, soit 24,1% ;
- quotes-parts d'impôts : **392,6** milliards de FCFA, soit 39,3% ;
- ressources propres : **103,6** milliards de FCFA, soit 10,4% ;
- ressources diverses (emprunts, dons et reprise d'excédents des exercices antérieurs) : **262,6** milliards de FCFA, soit 26,3%.

Les Collectivités Territoriales et Districts autonomes restent tributaires des appuis financiers de l'Etat d'un montant de 633,1 milliards de FCFA qui représentent 63,4% des 999,3 milliards de FCFA globalement mobilisés par celles-ci.

Les ressources mobilisées par type de Collectivités Territoriales et les Districts Autonomes se présentent comme suit :

- communes : 537,8 milliards de FCFA, soit 53,9 % ;
- régions : 288,2 milliards de FCFA, soit 28,9 % ;
- districts autonomes : 173,3 milliards de FCFA, soit 17,3 %.

**Tableau 32 : Evolution des ressources des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes**

*En milliards de FCFA*

NATURE DES RESSOURCES	2020		2021		2022		Cumul Prévision	Cumul Exécution	Taux d'exécution
	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution			
1- Recettes propres	37,5	31,3	40,4	35,2	41,5	37,1	119,5	103,6	86,7
2-Appuis financiers de l'Etat	193,8	163,1	235,0	213,4	239,5	256,7	668,3	633,1	94,7
- Subventions de l'Etat	67,2	57,3	105,2	81,1	90,7	102,2	263,1	240,6	91,4
- Impôts partagés (recettes fiscales)	126,5	105,8	129,8	132,4	148,9	154,5	405,2	392,6	96,9
3-Recettes diverses	116,9	84,9	107,5	76,9	120,8	100,9	345,1	262,6	76,1
<b>RESSOURCES TOTALES (1+2+3)</b>	<b>348,1</b>	<b>279,2</b>	<b>382,9</b>	<b>325,5</b>	<b>401,8</b>	<b>394,6</b>	<b>1.132,9</b>	<b>999,3</b>	<b>257,5</b>

Source : DGTCP (PGSP)/ DGDDL / DGBF

**Tableau 33 : Evolution des ressources par type de Collectivités Territoriales et Districts Autonomes***En milliards de FCFA*

Collectivités	Nature	2020		2021		2022		Cumul	
		Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Communes	Quotes-parts d'impôts partagés	79,7	68,7	81,0	80,6	91,1	96,7	251,8	246,0
	Recettes propres	28,1	22,6	32,9	30,4	32,9	32,2	93,9	85,2
	Subventions	24,2	20,8	33,5	30,8	35,4	41,8	93,1	93,3
	Recettes diverses	51,3	32,7	54,7	36,6	53,0	44,0	158,9	113,3
1- Total Commune		183,2	144,8	202,1	178,3	212,4	214,7	597,7	537,8
Régions	Quotes-parts d'impôts partagés	16,2	12,4	16,3	16,9	16,9	16,9	49,4	46,2
	Recettes propres	0,1	0,5	0,7	0,6	0,3	0,7	1,0	1,7
	Subventions	38,6	32,3	52,8	44,5	49,2	54,4	140,6	131,2
	Recettes diverses	50,0	42,7	35,6	27,9	48,3	38,4	134,0	109,0
2- Total Région		104,9	88,0	105,4	89,9	114,7	110,3	325,0	288,2
Districts	Quotes-parts d'impôts partagés	30,7	24,7	32,5	34,9	40,9	40,9	104,0	100,4
	Recettes propres	9,4	8,2	6,8	4,2	8,3	4,2	24,6	16,6
	Subventions	4,4	4,2	19,0	5,8	6,1	6,1	29,4	16,1
	Recettes diverses	15,6	9,5	17,2	12,3	19,4	18,5	52,2	40,3
3- Total District		60,1	46,5	75,4	57,2	74,7	69,6	210,2	173,3
<b>Total Général</b>		<b>348,1</b>	<b>279,2</b>	<b>382,9</b>	<b>325,5</b>	<b>401,8</b>	<b>394,6</b>	<b>1.132,9</b>	<b>999,3</b>

Source : Comptes administratifs et comptes de gestion des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes

### III.4.1.2. Evolution des dépenses 2020-2022

Les prévisions de dépenses des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes sur la période 2020-2022, qui s'élèvent à **1.132,9** milliards de FCFA (**671,0** milliards de FCFA en fonctionnement et **461,9** milliards de FCFA en investissement) ont été réalisées à hauteur de **809,6** milliards de FCFA, soit 71,5%.

**Tableau 34 : Evolution des dépenses globales des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes**

*En milliards de FCFA*

NATURE DE LA DEPENSE	2020		2021		2022		TOTAL		% d'exécution
	Dotation	Exécution	Dotation	Exécution	Dotation	Exécution	Dotation	Exécution	
1- Dépenses de fonctionnement	199,7	178,7	242,0	173,6	229,2	195,9	671,0	548,2	81,7%
Proportion du fonctionnement en %							59,2	67,7	
2- Investissements	147,5	67,8	141,3	76,7	173,1	116,9	461,9	261,4	56,6%
Proportion des investissements en %							40,8	32,3	
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>347,3</b>	<b>246,5</b>	<b>383,3</b>	<b>250,3</b>	<b>402,3</b>	<b>312,8</b>	<b>1.132,9</b>	<b>809,6</b>	<b>71,5%</b>

**Source :** DGTCP (PGSP)/ DGDDL / DGBF

Les dépenses de l'ensemble des communes sur la période s'élèvent à **466,5** milliards de FCFA, soit 57,6% des dépenses de l'ensemble des entités décentralisées et comprennent **352,0** milliards de FCFA en fonctionnement et **114,5** milliards de FCFA en investissement. Celles des régions sont de 195,4 milliards de FCFA, soit 24,1 % et sont composées de **93,8** milliards de FCFA en fonctionnement et de **101,6** milliards de FCFA en investissement. Celles des Districts Autonomes sont de **147,7** milliards de FCFA, soit 18,2 % avec **102,4** milliards de FCFA en fonctionnement et **45,3** milliards de FCFA en investissement.

Les taux de réalisation des investissements sur la période sont respectivement de 64,1% pour les communes, 47,0% pour les régions et 67,2 % pour les districts autonomes.

**Tableau 35 : Evolution des dépenses par type de Collectivités Décentralisées***En milliards de FCFA*

Type de collectivités décentralisées	Nature de dépenses	2020		2021		2022		Total		Taux moyen d'exécution sur la période
		Dotation	Mandatement	Dotation	Mandatement	Dotation	Mandatement	Dotation	Mandatement	
1- COMMUNES	Fonctionnement	125,1	110,8	145,1	113,4	149,1	127,9	419,4	352,0	83,9%
	Investissement	57,5	30,8	57,3	36,4	63,7	47,3	178,5	114,5	64,1%
Total Communes		182,6	141,6	202,5	149,8	212,8	175,2	597,9	466,5	78,0%
2-REGIONS	Fonctionnement	35,5	32,9	36,6	28,2	36,7	32,6	108,8	93,8	86,2%
	Investissement	69,1	30	68,9	33	78	38,6	216	101,6	47,0%
Total Régions		104,6	63	105,4	61,2	114,7	71,2	324,8	195,4	60,2%
3- DISTRICTS AUTONOMES	Fonctionnement	39,1	35	60,3	32	43,4	35,4	142,8	102,4	71,7%
	Investissement	21	7	15,1	7,3	31,3	31	67,4	45,3	67,2%
Total District		60,1	41,9	75,4	39,3	74,7	66,4	210,2	147,7	70,3%
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES</b>		<b>347,3</b>	<b>246,5</b>	<b>383,3</b>	<b>250,3</b>	<b>402,3</b>	<b>312,8</b>	<b>1.132,9</b>	<b>809,5</b>	

**Source :** Comptes administratifs et comptes de gestion des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes

### III.4.2 Projection des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de 2023 à 2026

Chaque année, l'Etat prévoit des appuis financiers composés de subventions et de quotes-parts d'impôts partagés au profit des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes.

Au titre de l'exercice 2023, cet appui financier est de **300,2** milliards de FCFA comprenant **108,7** milliards de FCFA pour les subventions et **191,5** milliards de FCFA pour les quotes-parts d'impôts partagés.

Sur la période 2024-2026, les appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes sont projetés à **1 033,2** milliards de FCFA pour un montant de **311,8** milliards de FCFA en 2024, **342,9** milliards de FCFA en 2025 et **378,5** milliards de FCFA en 2026.

Les subventions d'un montant de **481,3** milliards de FCFA représentent 36,1 % des projections sur la période. Les impôts partagés d'un montant de **852,1** milliards de FCFA représentent quant à eux, 63,9 % des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes sur la période 2023-2026.

**Tableau 36 : Projections des appuis financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales et aux Districts Autonomes de 2023 à 2026***En milliards de FCFA*

NATURE DES RESSOURCES	2023	2024	2025	2026	TOTAUX	
					Total	%
1- Subvention de l'Etat	108,7	120,7	123,7	126,7	371,1	35,97%
Subvention au fonctionnement	28,5	32,1	32,6	33,1	97,8	9,48%
Subvention personnel	6,2	6,2	6,2	6,2	18,6	1,80%
Subvention aux investissements	74	82,4	84,9	87,4	254,7	24,69%
2- Impôts partagés (recettes fiscales)	191,5	190,6	218,7	251,3	660,6	64,03%
<b>TOTAL</b>	<b>300,2</b>	<b>311,3</b>	<b>342,4</b>	<b>378</b>	<b>1031,7</b>	<b>100,00%</b>

Source : DGBF

**Encadré 8 : Situation de la dette des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes.**

Les Collectivités Territoriales ont la possibilité d'emprunter pour financer leur budget avec l'encadrement de l'Etat. Toutefois, le Fonds de Prêt aux Collectivités Locales est la seule structure qui prête aux collectivités territoriales à ce jour. Ainsi, la dette des Collectivités est constituée de dettes contractées auprès du Fonds de Prêts aux Collectivités Locales (FPCL) et de dettes fournisseurs.

Au 31 décembre 2022, le stock de la dette des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes s'élève à **47,4 milliards de FCFA** dont 3,0 milliards de FCFA auprès du FPCL et **44,4 milliards de FCFA** auprès des fournisseurs. Ce stock se répartit comme suit :

- 32,8 milliards de FCFA en fonctionnement soit 69,3% ;
- 14,6 milliards de FCFA en investissement soit 30,7%.

Les dettes fournisseurs sont constituées de restes à payer aux fournisseurs sur les mandats pris en charge par les comptables et qui ne sont pas encore réglés pour faute de trésorerie.

Sur la période 2024-2026, les Collectivités Territoriales et les Districts Autonomes prévoient rembourser **40,2 milliards de FCFA**, soit **84,8%** du total du stock de ces dettes.

## **IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2024-2026**

La programmation budgétaire 2024-2026 s’inscrit dans la poursuite de la mise en œuvre de la politique de développement économique et social du Gouvernement telle que définie dans le Plan National de Développement (PND) 2021-2025. Elle se décline en ressources et en dépenses.

### **IV.1. RESSOURCES DU BUDGET DE L’ETAT 2024-2026**

Les ressources du budget de l’Etat sont constituées de recettes budgétaires, de ressources de trésorerie et des recettes des comptes spéciaux du trésor. Ces ressources pour l’année 2024 s’élèvent à **13.720,7** milliards de FCFA en hausse de 17,3% par rapport à 2023. Elles sont projetées à 15.061,6 milliards de FCFA et à 15.821,5 milliards de FCFA respectivement en 2025 et 2026. Elles connaissent une hausse de 1.340,9 milliards de FCFA (+17,3%) entre 2024 et 2025 et de 759,9 milliards de FCFA (+5,0%) entre 2025 et 2026.

Ces prévisions de ressources tiennent compte des perspectives de croissance économique ainsi que de la mise en œuvre des réformes et mesures fiscales et douanières visant l’amélioration de l’efficacité du recouvrement des recettes.

#### **IV.1.1 Projections des recettes budgétaires 2024-2026**

Les recettes budgétaires<sup>12</sup> constituées de recettes fiscales, de recettes non fiscales et de dons sont projetées à **6.569,1** milliards de FCFA en 2024, à **7.503,6** milliards de FCFA en 2025 et à **8.226,0** milliards de FCFA en 2026, soit une progression moyenne annuelle de 11,9% sur la période.

---

12

Les recettes budgétaires sont les recettes de l’Administration centrale composée de l’ensemble des Ministères et des Institutions de la République

**Tableau 37 : Prévisions des recettes budgétaires 2023-2026***En milliards de FCFA*

Natures des recettes	Budget voté 2023	Budget 2024	Projection 2025	Projection 2026
<b>Recettes fiscales</b>	<b>5 282,1</b>	<b>6 190,8</b>	<b>7 115,7</b>	<b>8 010,1</b>
Impôt sur le BIC hors pétrole	691,8	865,8	1 038,5	1 247,3
Impôts sur les revenus et salaires	728,1	803,8	929,5	1 085,0
Taxe sur la Valeur Ajoutée en régime intérieur	672,5	920,4	1 114,4	1 276,4
Droits d'enregistrement et de timbres	251,1	297,6	322,6	351,1
Revenus de pétrole et de gaz	112,6	110,5	107,9	112,6
Taxes sur les télécommunications	111,5	117,8	136,9	158,7
Taxes à l'importation sur les produits pétroliers	280,3	437,2	511,9	628,8
Taxes à l'importation sur les marchandises générales	1 445,3	1 554,1	1 723,2	1 789,1
Taxes à l'exportation	478,1	494,3	536,3	558,5
Autres recettes fiscales	510,8	589,4	694,6	802,6
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>108,1</b>	<b>130,3</b>	<b>140,1</b>	<b>152,3</b>
<b>Dons</b>	<b>321,7</b>	<b>247,9</b>	<b>247,8</b>	<b>63,6</b>
Dons- projets	119,3	42,9	88,6	53,1
Dons- programmes	202,4	205,0	159,2	10,5
AFD	199,7	199,7	148,7	0,0
GVT Espagnol	0,0	0,0	0,0	0,0
UE	2,6	5,3	10,5	10,5
<b>TOTAL</b>	<b>5 711,9</b>	<b>6 569,1</b>	<b>7 503,6</b>	<b>8 226,0</b>

**Sources** : DGBF, DGTCF, DGI, DGD, DGE, DGPE

#### IV.1.1.1. Projections des recettes fiscales budgétaires

Les recettes fiscales budgétaires sont projetées sur la base de la consolidation des activités économiques, de l'impact des réformes et mesures fiscales, notamment la poursuite de la modernisation des administrations fiscale et douanière et la suppression de certaines mesures d'exonérations. Ces recettes fiscales sont constituées essentiellement des natures de recettes ci-après :

- l'**Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (hors pétrole-gaz)** est projeté à **865,8** milliards de FCFA en 2024, à **1.038,5** milliards de FCFA en 2025 et à **1.247,3** milliards de FCFA en 2026. Ces projections reposent sur les hypothèses de bonne tenue des activités économiques en 2023 et l'élargissement de l'assiette fiscale à travers la rationalisation fiscale et autres mesures dérogatoires au système de la simplification. Elles découleraient, par ailleurs, de l'amélioration du rendement du contrôle fiscal, à travers la digitalisation du contrôle fiscal ;
- l'**Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS)** est projeté à **803,8** milliards de FCFA en 2024, à **929,5** milliards de FCFA en 2025 et à **1.085,0** milliards de FCFA en 2026. Ces projections tiennent compte de plusieurs facteurs notamment, la politique d'incitation à l'embauche à l'égard des PME, les recrutements dans la fonction publique et l'effort de recouvrement des arriérés du secteur public ;
- la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** en régime intérieur passerait de **920,4** milliards de FCFA en 2024 à **1.114,4** milliards de FCFA en 2025 et à **1.276,4** milliards de FCFA en 2026. Ces projections s'expliqueraient par l'hypothèse d'une croissance de la consommation (+4,0%), sous l'effet de la progression de la création de richesses et l'amélioration des modules de contrôle fiscal et de gestion automatisée des déductions de la TVA ;
- les **droits d'enregistrement et timbres** passeraient de **297,6** milliards de FCFA en 2024 à **322,6** milliards de FCFA en 2025 et à **351,1** milliards de FCFA en 2026, en raison du dynamisme des activités économiques et de l'effort de recouvrement des droits de timbres ;
- les **revenus de pétrole et de gaz** sont prévus à **110,5** milliards de FCFA en 2024, à **107,9** milliards de FCFA en 2025 et à **112,6** milliards de FCFA en 2026. L'évolution de ces revenus est en lien avec la fluctuation du cours du baril de pétrole ;
- les **taxes sur les télécommunications** sont projetées à **117,8** milliards de FCFA en 2024, à **136,9** milliards de FCFA en 2025 et à **158,7** milliards de FCFA en 2026. Ces prévisions tiennent compte de la croissance observée dans le secteur de la téléphonie et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle des flux de communication ;
- les **taxes sur les produits pétroliers** sont projetées à **437,2** milliards de FCFA pour 2024, à **511,9** milliards de FCFA pour 2025 et à **628,8** milliards de FCFA pour l'année 2026. Ces projections sont basées sur une taxation moyenne<sup>13</sup> de 182,6 FCFA/l pour le gasoil et 181,7

---

<sup>13</sup> La période de détermination de ces taxes est de 2015 à 2021.

FCFA/l pour le super carburant. Concernant les volumes mis à la consommation, ils progressent de 11,2% pour le gasoil et de 10,4% pour le super carburant (moyenne des réalisations des années 2015 à 2021) ;

- les **taxes sur les marchandises générales** seraient de **1.554,1** milliards de FCFA en 2024, de **1.723,2** milliards de FCFA en 2025 et de **1.789,1** milliards de FCFA en 2026, en prenant en compte l'évolution favorable du commerce extérieur sur la période. Elles sont projetées sur la base d'un taux de croissance moyen du commerce extérieur hors plates-formes pétrolières de 3,8% et d'un taux moyen d'imposition de 25,8% ;
- les **taxes à l'exportation** projetées respectivement à **494,3** milliards de FCFA, à **536,3** milliards de FCFA et à **558,5** milliards de FCFA en 2024, 2025 et 2026, découlent d'un prix CAF moyen sur la période 2024-2026 de 1.576,55 FCFA/Kg pour le cacao fèves, 1.180,03 FCFA/Kg pour le café vert et 789,0 FCFA/Kg pour la noix de cajou. Ces projections reposent également sur un volume moyen d'exportation de cacao, de café et de noix de cajou respectivement de 1.984.444 tonnes, 76.089 tonnes et 758.377 tonnes en moyenne sur la période 2024-2026 et d'une suppression de l'exonération accordée aux transformateurs de cacao fève dans le cadre du DUS différencié à partir de 2025.

#### **IV.1.1.2. Recettes non fiscales**

Les recettes non fiscales sont projetées à **130,3** milliards de FCFA en 2024, à **140,1** milliards de FCFA en 2025 et à **152,3** milliards de FCFA en 2026. Cette tendance s'explique essentiellement par la bonne évolution attendue des recettes de services et des recettes issues de l'occupation du domaine public sur toute la période.

#### **IV.1.1.3. Dons**

Les dons attendus de 2024 à 2026 sont constitués de dons-programmes et de dons-projets. Les dons-programmes, provenant du Gouvernement français à travers le C2D, ainsi que de l'Union Européenne, sont prévus à **205,0** milliards de FCFA en 2024, à **159,2** milliards de FCFA en 2025 et à **10,5** milliards de FCFA en 2026. Cette baisse en 2026 est en lien avec la fin du contrat C2D prévue en 2025. Quant aux dons-projets, ils sont projetés à **42,9** milliards de FCFA en 2024, à **88,6** milliards de FCFA en 2025 et à **53,1** milliards de FCFA en 2026, en lien avec les conventions signées.

#### **IV.1.2 Projections des ressources de trésorerie 2024-2026**

Les ressources de trésorerie sont projetées à **5.851,0** milliards de FCFA en 2024, à **5.565,7** milliards de FCFA en 2025 et à **4.397,8** milliards de FCFA en 2026. Elles comprennent les produits de cession d'actifs, les remboursements de prêts et avances ainsi que les emprunts.

**Tableau 38 : Prévisions des ressources de trésorerie 2024-2026***En milliards de FCFA*

Natures des ressources	Budget 2023	Budget 2024	Projection 2025	Projection 2026
Produits de cession des actifs	4,5	1,0	1,5	0,8
Remboursements de prêts et avances	29,2	36,8	85,4	96,8
Emprunts sur marchés monétaire et financier intérieurs	3 104,6	3 447,7	2 585,0	2 460,0
Emprunts-projets	1 556,7	1 298,8	1 975,8	1 231,2
Emprunts-programmes	320,0	1 066,8	918,0	609,0
FMI	0,0	751,0	618,0	309,0
Banque Mondiale	0,0	246,8	0,0	0,0
Banque Africaine de Développement	0,0	0,0	0,0	0,0
AFD	0,0	49,3	0,0	0,0
Autres	320,0	19,7	300,0	300,0
<b>TOTAL</b>	<b>5 015,0</b>	<b>5 851,1</b>	<b>5 565,7</b>	<b>4 397,8</b>

Sources : DGBF, DGTCP, DGPE**IV.1.2.1. Emprunts sur les marchés monétaire et financier**

Les emprunts sur les marchés monétaire et financier sont projetés à **3.447,7** milliards de FCFA en 2024, à **2.585,0** milliards de FCFA en 2025 et à **2.460,0** milliards de FCFA en 2026. Ces prévisions tiennent compte des besoins de financement, de la profondeur des marchés des capitaux et de la capacité de mobilisation de l'Etat sur ces marchés conformément à la stratégie de gestion de la dette à moyen terme.

**IV.1.2.2. Emprunts- projets et emprunts- programmes**

Les emprunts-projets sont projetés à **1.298,8** milliards de FCFA en 2024, à **1.975,8** milliards de FCFA en 2025 et à **1.231,2** milliards de FCFA en 2026.

Quant aux emprunts-programmes, ils sont projetés à **1.066,8** milliards de FCFA en 2024, à **918,0** milliards de FCFA en 2025 et à **609,0** milliards de FCFA en 2026.

#### IV.1.2.3. Autres ressources de trésorerie

Les produits de cessions d'actifs sont prévus en 2024, 2025 et 2026 respectivement à **1,0** milliard de FCFA, à **1,5** milliard de FCFA et à **0,8** milliard de FCFA.

Les produits de remboursements de prêts et avances sont attendus à **36,8** milliards de FCFA en 2024, à **85,4** milliards de FCFA en 2025 et à **96,8** milliards de FCFA en 2026.

#### IV.1.3 Projections des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2024-2026

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor sont attendues à **1.300,6** milliards de FCFA en 2024, à **1.397,4** milliards de FCFA en 2025 et à **1.595,5** milliards de FCFA en 2026, en lien avec l'augmentation des recettes affectées aux Collectivités Territoriales (241,1 milliards de FCFA en moyenne sur la période) et les transferts au Fonds d'Entretien Routier.

**Tableau 39 : Prévisions des recettes des Comptes Spéciaux du Trésor 2024-2026**

*En milliards de FCFA*

Natures des recettes	Budget 2023	Budget 2024	Projection 2025	Projection 2026
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	7,8	10,4	10,4	10,2
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	223,6	250,0	284,3	320,4
Recettes affectées aux collectivités	191,5	208,6	239,6	275,3
TSU SIR	88,6	105,0	109,8	122,1
Prélèvement communautaire (PCC-PCS)	80,7	92,3	104,5	111,9
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	12,1	13,8	15,6	16,7
Parafiscalité anacarde	24,5	23,0	18,3	18,3
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	10,2	11,3	12,6	14,1
Autres recettes affectées et parafiscalité	328,5	586,3	602,3	706,4
<b>TOTAL</b>	<b>967,5</b>	<b>1 300,6</b>	<b>1 397,4</b>	<b>1 595,5</b>

**Sources** : DGBF, DGI, DGD

#### **IV.2. DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT 2024-2026**

La programmation des dépenses du budget de l'Etat sur la période 2024-2026 s'inscrit dans la poursuite de la politique budgétaire du Gouvernement orientée vers les investissements structurants à fort impact social, tout en respectant les engagements de l'Etat avec les partenaires économiques et financiers. Cette politique vise la maîtrise des dépenses de personnel, de transferts, d'achats de biens et services et la consolidation de la soutenabilité de l'endettement public, afin de dégager des marges substantielles au profit des investissements et des dépenses de lutte contre la pauvreté.

Les dépenses de l'Etat sont constituées de dépenses budgétaires, de charges de trésorerie et des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor. Ces dépenses s'élèvent pour l'année 2024 à **13.720,7** milliards de FCFA. Elles sont projetées à **15.061,6** milliards de FCFA et à **15.821,5** milliards de FCFA respectivement en 2025 et 2026.

**Tableau 40 : Prévisions des dépenses du budget de l'Etat 2023-2026**

En milliards de FCFA

DEPENSES	Budget 2023		Budget 2024		Projection 2025		Projection 2026	
	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids
<b>DEPENSES BUDGETAIRES</b>	<b>8 150,4</b>	<b>69,7%</b>	<b>8 944,7</b>	<b>65,2%</b>	<b>9 507,8</b>	<b>63,1%</b>	<b>10 477,0</b>	<b>66,2%</b>
Charges financières de la dette publique	1 167,0	10,0%	1 320,9	9,6%	1 361,4	9,0%	1 221,5	7,7%
Dépenses de personnel	2 246,3	19,2%	2 331,7	17,0%	2 466,8	16,4%	2 572,0	16,3%
Transferts courants	776,6	6,6%	691,0	5,0%	858,5	5,7%	894,1	5,7%
Achat de biens et services	858,3	7,3%	879,9	6,4%	979,7	6,5%	975,7	6,2%
<i>dont Abonnement</i>	116,9	1,0%	131,5	1,0%	142,6	0,9%	154,9	1,0%
Dépenses d'investissement	3 107,0	26,6%	3 720,4	27,1%	3 841,4	25,5%	4 813,6	30,4%
<b>CHARGES DE TRESORERIE</b>	<b>2 576,5</b>	<b>22,0%</b>	<b>3 475,4</b>	<b>25,3%</b>	<b>4 156,4</b>	<b>27,6%</b>	<b>3 749,0</b>	<b>23,7%</b>
Amortissements	2 576,5	22,0%	3 475,4	25,3%	4 156,4	27,6%	3 749,0	23,7%
<b>DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	<b>967,5</b>	<b>8,3%</b>	<b>1 300,6</b>	<b>9,5%</b>	<b>1 397,4</b>	<b>9,3%</b>	<b>1 595,5</b>	<b>10,1%</b>
Programme d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	7,8	0,1%	10,4	0,1%	10,4	0,1%	10,2	0,1%
Programme d'entretien routier / FER	223,6	1,9%	250,0	1,8%	284,3	1,9%	320,4	2,0%
Dépenses sur parafiscalité anacarde	24,5	0,2%	23,0	0,2%	18,3	0,1%	18,3	0,1%
TSU SIR	88,6	0,8%	105,0	0,8%	109,8	0,7%	122,1	0,8%
Dépense des collectivités sur recettes affectées	191,5	1,6%	208,6	1,5%	239,6	1,6%	275,3	1,7%
Contributions PCS-PCC	80,7	0,7%	92,3	0,7%	104,5	0,7%	111,9	0,7%
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	12,1	0,1%	13,8	0,1%	15,6	0,1%	16,7	0,1%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	10,2	0,1%	11,3	0,1%	12,6	0,1%	14,1	0,1%
Autres dépenses sur recettes affectées	328,5	2,8%	586,3	4,3%	602,3	4,0%	706,4	4,5%
<b>TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT</b>	<b>11 694,4</b>	<b>100,0%</b>	<b>13 720,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 061,6</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 821,5</b>	<b>100,0%</b>

**Source : MFB/DGBF**

## IV.2.1 Projection des dépenses budgétaires 2024-2026

Les dépenses budgétaires sont constituées des charges financières de la dette publique, des dépenses de personnel, des dépenses d'acquisition de biens et services, des transferts courants et des dépenses d'investissement. Elles sont projetées à **8.944,7** milliards de FCFA en 2024, à **9.507,8** milliards de FCFA en 2025 et à **10.477,0** milliards de FCFA en 2026.

### IV.2.1.1 Charges financières de la dette publique

Les charges financières de la dette publique, qui comprennent les intérêts, frais et commissions sur la dette, sont prévues à **1.320,9** milliards de FCFA en 2024, à **1.361,4** milliards de FCFA en 2025 et à **1.221,5** milliards de FCFA en 2026. Cette programmation prend en compte aussi bien la dette intérieure que la dette extérieure.

Au titre de la dette intérieure, le règlement de ces charges est programmé à **579,7** milliards de FCFA en 2024, à **602,5** milliards de FCFA en 2025 et à **492,8** milliards de FCFA en 2026.

Quant à la dette extérieure, ces charges sont prévues à **741,2** milliards de FCFA en 2024, à **758,9** milliards de FCFA en 2025 et à **728,6** milliards de FCFA en 2026.

### IV.2.1.2 Personnel

La masse salariale pour les années 2024, 2025 et 2026 est programmée respectivement à **2.331,7** milliards de FCFA, à **2.466,8** milliards de FCFA et à **2.572,0** milliards de FCFA, soit 32,3% des recettes fiscales (y compris les recettes affectées) en 2024, 30,0% en 2025 et 27,6% en 2026.

Ces projections qui sont basées sur les acquis de la Stratégie de Maîtrise de la Masse Salariale 2014-2022, intègrent également :

- l'impact des entrées nettes d'agents dans la fonction publique ;
- l'impact de l'avancement des carrières individuelles (les avancements d'échelon à échelon tous les deux ans et les promotions au grade supérieur) ;
- le paiement du stock d'arriérés de salaire liés aux mesures salariales de 2009 ;
- les mesures de revalorisation salariale décidées par le Président de la République et appliquées depuis le mois d'août 2022.

**Les entrées nettes** représentent le solde des besoins nouveaux de recrutement (personnels civils, policiers et militaires) et des sorties de carrière. Le niveau des **recrutements** des personnels civils est déterminé sur la base des besoins exprimés par les différents départements ministériels tandis que celui des militaires et policiers repose sur la Loi de Programmation Militaire et la Loi de Programmation de Sécurité Intérieure. En outre, pour le recrutement de personnels civils dans les secteurs autres que les secteurs de l'Education et de la Santé, il est tenu compte de la règle d'un

recrutement pour deux sorties de carrière. En ce qui concerne les *sorties de carrière*, notamment les sorties pour cause de départ à la retraite, les projections sont déterminées en référence aux lois en vigueur et en supposant que l'âge de départ à la retraite (60 ans/65 ans) resterait inchangé sur la période 2024-2026. En outre, il est tenu compte du décret (date de prise d'effet fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2024) portant uniformisation de la date de départ à la retraite et de la radiation des fonctionnaires et agents de l'Etat. Pour rappel, ce décret, tout en laissant inchangée la date d'admission à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat, maintient ceux-ci en activité jusqu'au 31 décembre de l'année d'admission à la retraite. Sur la base de ces hypothèses, les entrées nettes sont projetées :

- **en 2024**, à 19.269 agents, soit 27.606 recrutements nouveaux et 8.337 sorties de carrière, pour un coût de 108,5 milliards de FCFA ;
- **en 2025**, à 19.888 agents, soit 29.247 recrutements nouveaux et 9.359 sorties de carrière, pour un coût de 106,0 milliards de FCFA ;
- **en 2026**, à 18.889 agents, soit 28.538 recrutements nouveaux et 9.649 sorties de carrière, pour un coût de 114,2 milliards de FCFA.

Particulièrement, dans le secteur de l'éducation, les prévisions des entrées nettes sont de 6.099 agents en 2024, 9.608 recrutements nouveaux et 3.509 sorties de carrière pour 56,8 milliards de FCFA, 4.775 agents en 2025, 8.521 recrutements nouveaux et 3.746 sorties de carrière pour 48,6 milliards et 7.060 agents en 2026, 10.963 recrutements nouveaux et 3.903 sorties de carrière pour 66,3 milliards de FCFA.

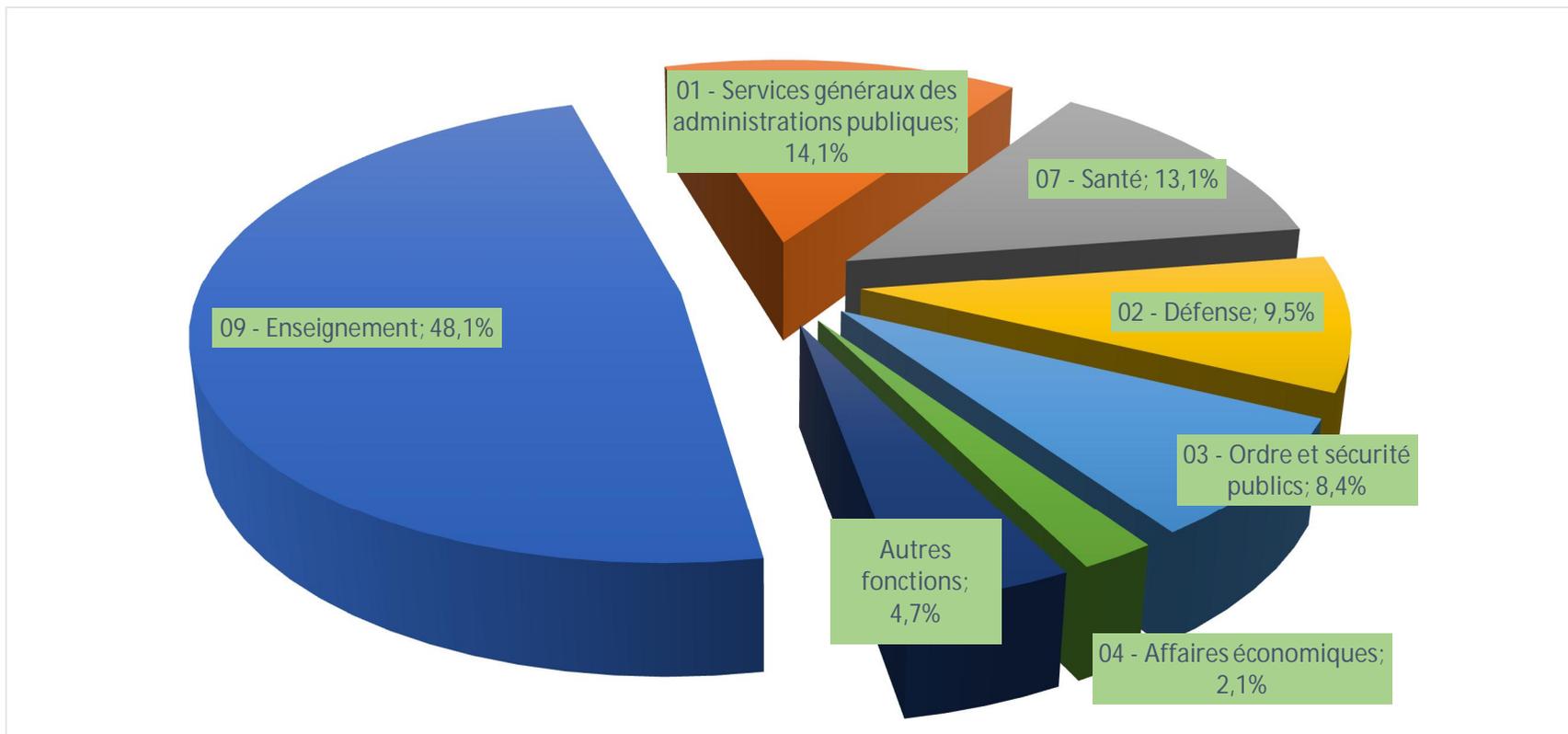
En outre, dans le secteur de la santé, l'**avancement des carrières individuelles** coûterait en moyenne 26,1 milliards de FCFA par an, sur la période, dont 12,1 milliards de FCFA pour les avancements d'échelon à échelon tous les deux ans et 14,0 milliards de FCFA pour les promotions au grade supérieur, y compris les promotions aux grades A5, A6 et A7 par voie de concours professionnels exceptionnels.

Pour rappel, c'est en 2017, suite à la signature de la première trêve sociale, que le Gouvernement a autorisé l'apurement du **stock des arriérés de salaire** d'un montant total d'environ 250 milliards de FCFA liés au paiement échelonné entre 2009 et 2013 des mesures salariales entrées en vigueur en 2009. Conformément au protocole d'accord, cet apurement devait s'étaler sur 8 ans (de 2018 à 2025) à raison de 35 milliards de FCFA par an sur les cinq premières années et 25 milliards de FCFA par an sur les trois dernières années. Ainsi, pour la période 2024-2026, les projections de la masse salariale prévoient 25 milliards de FCFA en 2024 et en 2025 au titre du paiement du stock d'arriérés de salaire.

Pour ce qui est des **mesures de revalorisation salariale**, la mise en œuvre de celles décidées en 2022 par le Président de la République devrait se poursuivre sur l'ensemble de la période. Pour rappel, ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la deuxième trêve sociale (2022-2027) signée entre le Gouvernement et les organisations syndicales après expiration de la première (2017-2022). Ces mesures sont projetées à 222 milliards de FCFA par an en moyenne entre 2024 et 2026. Par ailleurs, les projections actuelles de la masse salariale pour la période ne prévoient pas de nouvelles mesures de revalorisation salariale.

La répartition de la masse salariale projetée sur la période 2024-2026 affiche une prédominance du secteur de l'éducation-formation (48,1% en moyenne) qui absorbe près de la moitié de la masse salariale, mettant en exergue la priorité accordée par le Gouvernement à ce secteur afin de disposer de ressources humaines qualifiées et de réduire considérablement le taux d'analphabétisme.

**Graphique 9 : Répartition de la masse salariale de l'Etat de 2024 à 2026 par grande fonction**



**Source :** MFB / DGBF

### IV.2.1.3 Achats de biens et services

Les achats de biens et services sont projetés à **879,9** milliards de FCFA en 2024, à **979,7** milliards de FCFA en 2025 et à **975,7** milliards de FCFA en 2026. Ces dépenses prennent en compte les dépenses de consommation d'eau, de téléphone et d'électricité qui passeraient de **131,5** milliards de FCFA en 2024 à **142,6** milliards de FCFA en 2025 pour s'établir à **154,9** milliards de FCFA en 2026.

Les autres dépenses d'achats de biens et services hors abonnement sont prévues en 2024, 2025 et 2026 à des montants respectifs de **748,4** milliards de FCFA, de **837,1** milliards de FCFA et de **820,9** milliards de FCFA.

### IV.2.1.4 Transferts courants

Les transferts à effectuer **par** l'Etat à ses démembrements, aux autres structures ainsi qu'aux ménages sont projetés à **691,0** milliards de FCFA en 2024, à **858,5** milliards de FCFA en 2025 et à **894,1** milliards de FCFA en 2026. Ces transferts sont effectués essentiellement au profit :

- **des écoles privées** pour couvrir les frais d'écologie des élèves et étudiants affectés par l'Etat dans ces établissements ;
- **des Etablissements Publics Nationaux** pour mettre en œuvre les missions spécifiques de l'Etat ;
- **des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes** pour soutenir la politique de décentralisation de l'Etat ;
- **des élèves et étudiants** au titre des bourses, pécules et frais de transport

**Tableau 41 : Evolution des transferts de l'Etat de 2023 à 2026**

TRANSFERTS	<i>En milliards de FCFA</i>			
	Budget 2023	Budget 2024	Projection 2025	Projection 2026
Subventions aux écoles privées	165,2	156,2	209,5	240,0
Subventions aux EPN	132,2	115,0	125,4	127,4
Subvention au secteur électricité	21,0	21,0	21,0	0,0
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	25,0	20,0	41,0	36,1
Bourses et pécules	69,4	73,0	96,0	99,0
Transfert aux collectivités	28,5	32,1	32,6	33,1
Autres transferts	335,3	273,7	333,0	358,6
<b>TOTAL</b>	<b>776,6</b>	<b>691,0</b>	<b>858,5</b>	<b>894,1</b>

**Source** : MFB / DGBF

#### IV.2.1.5 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement de l'Etat seraient de **3.720,4** milliards de FCFA en 2024, de **3.841,4** milliards de FCFA en 2025 et de **4.813,6** milliards de FCFA en 2026.

En prenant en compte le Fonds d'Investissement en Milieu Rural (FIMR), le Fonds d'Entretien Routier (FER) et les dépenses sur la parafiscalité dans le secteur anacarde, ces dépenses d'investissement se situeraient à **4.003,7** milliards de FCFA en 2024, à **4.154,4** milliards de FCFA en 2025 et à **5.162,6** milliards de FCFA en 2026. Elles intègrent les dépenses financées par les appuis extérieurs de **1.341,7** milliards de FCFA, **2.064,4** milliards de FCFA et de **1.284,3** milliards de FCFA respectivement en 2024, 2025 et 2026.

**Tableau 42 : Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat de 2023 à 2026**

*Données en milliards de FCFA*

Dépenses d'investissement	Budget	Budget	Projections	
	2023	2024	2025	2026
<b>Total dépenses d'investissement y/c FIMR, FER et dépenses sur la parafiscalité anacarde</b>	<b>3 362,9</b>	<b>4 003,7</b>	<b>4 154,4</b>	<b>5 162,6</b>
<b>Financement intérieur des projets</b>	<b>1 686,9</b>	<b>2 662,0</b>	<b>2 090,0</b>	<b>3 878,3</b>
dont Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	7,8	10,4	10,4	10,2
Programme d'entretien routier / FER	223,6	250,0	284,3	320,4
Dépenses sur parafiscalité anacarde	24,5	23,0	18,3	18,3
<b>Financement extérieur des projets</b>	<b>1 676,1</b>	<b>1 341,7</b>	<b>2 064,4</b>	<b>1 284,3</b>
<b>Variation annuelle</b>	-	<b>19,1%</b>	<b>3,8%</b>	<b>24,3%</b>
<b>Pourcentage du budget total</b>	<b>28,8%</b>	<b>44,8%</b>	<b>43,7%</b>	<b>49,3%</b>
<b>TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES</b>	<b>8 150,4</b>	<b>8 944,7</b>	<b>9 507,8</b>	<b>10 477,0</b>
<b>Variation annuelle</b>	-	<b>-23,5%</b>	<b>6,3%</b>	<b>10,2%</b>
<b>PIB</b>	<b>46 822,0</b>	<b>52 413,6</b>	<b>57 283,3</b>	<b>62 632,9</b>

**Source** : MFB / DGBF

Ces investissements publics qui représentent en moyenne 46,0% des dépenses totales budgétaires et 7,7% du PIB sur la période, concernent notamment :

- **les grands projets prioritaires du Gouvernement** tels que le développement d'Activités Génératrices de Revenus en faveur des jeunes et des femmes, la construction d'infrastructures routières et aéroportuaires, le programme d'accès à l'eau potable en milieu rural, le reprofilage de routes en terre et de pistes rurales sur l'étendue du territoire national, la poursuite du Programme National d'Electrification Rurale (PRONER), le renforcement du Programme Electricité pour Tous (PEPT), le renforcement du Programme de Gratuité Ciblée, la poursuite du Programme Elargi de Vaccination, la généralisation progressive de la Couverture Maladie Universelle (CMU), l'aménagement de la Baie de Cocody, la construction du 4<sup>ème</sup> pont d'Abidjan, la poursuite du Projet des Filets Sociaux Productifs et le Projet de Réhabilitation du Réseau électrique en Côte d'Ivoire, la construction des infrastructures du Train Urbain d'Abidjan, le Projet de Transport Urbain d'Abidjan, l'extension des universités existantes, la construction de nouvelles universités, la réalisation d'infrastructures scolaires pour accompagner le programme école obligatoire, la réalisation des logements sociaux, la construction du CHU d'Abobo, le Projet de Développement des Pôles de Continuum des Soins ECS au deuxième et au troisième niveau de la pyramide sanitaire et la construction de la tour F de la Cité Administrative ;

Ces projets prioritaires intègrent l'opérationnalisation du **Programme Social du Gouvernement (PSGouv 2) et du Programme Jeunesse du Gouvernement (PJ Gouv)** , qui vise à amplifier les actions en faveur des jeunes, à travers l'accélération de la formation, de l'insertion professionnelle et de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, le renforcement de l'engagement citoyen et de l'éthique sociale des jeunes et l'amélioration des conditions d'épanouissement et de bien-être des jeunes ;

- **les projets financés dans le cadre du C2D** dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la santé, de l'agriculture, du développement rural, de la biodiversité, du développement urbain, de l'eau, de l'assainissement, des infrastructures routières, du transport ferroviaire, de la justice, de l'énergie et de l'hydraulique ;
- **les transferts en capital au profit des collectivités territoriales** pour leur permettre, dans le cadre de la décentralisation, de conduire des projets d'aménagement et de mettre en exergue les potentialités économiques et culturelles locales.

#### **IV.2.2 Projections des charges de trésorerie 2024-2026**

Les charges de trésorerie concernent le remboursement du capital de la dette publique. Elles sont programmées à **3.475,4** milliards de FCFA en 2024, à **4.156,4** milliards de FCFA en 2025 et à **3.749,0** milliards de FCFA en 2026.

Concernant la dette intérieure, le remboursement du capital est prévu en 2024 à **1.734,4** milliards de FCFA, à **2.093,6** milliards de FCFA en 2025 et à **1.845,4** milliards de FCFA en 2026.

Quant à la dette extérieure, les charges d'amortissement sont prévues à **1.741,1** milliards de FCFA en 2024, à **2.062,7** milliards de FCFA en 2025 et à **1.903,6** milliards de FCFA en 2026.

#### IV.2.3 Projections des dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor 2024-2026

Les dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor, sont prévues à **1.300,6** milliards de FCFA en 2024, à **1.3897,4** milliards de FCFA en 2025 et à **1.595,5** milliards de FCFA en 2026.

#### IV.2.4 Analyse des projections du budget de l'Etat 2024-2026 par fonction

L'allocation par fonction des dépenses budgétaires sur la période 2024-2026 a été faite en tenant compte des politiques publiques définies par l'Etat.

L'analyse par fonction des projections hors charges financières et de trésorerie, sur la période 2024-2026, fait ressortir une prédominance des services généraux de l'administration publique (**37,0%**), suivi de l'enseignement (**18,5%**), des affaires économiques (**11,7%**) et des logements et équipements collectifs (**10,7%**).

**Tableau 43 : Récapitulatif des dépenses de l'Etat par fonction de 2023 à 2026**

*En milliards de FCFA*

FONCTIONS	Budget 2023	Budget 2024	Projection 2025	Projection 2026	Moyenne 2024-2026	Part (%) hors dette
01 - Services généraux des administrations publiques	2 091,7	3 299,5	3 408,8	4 145,8	3 618,0	37,0%
02 - Défense	405,1	399,2	442,7	463,4	435,1	4,5%
03 - Ordre et sécurité publics	735,0	286,9	328,7	339,8	318,4	3,3%
04 - Affaires économiques	926,8	1 128,7	1 105,8	1 192,9	1 142,5	11,7%
05 - Protection de l'environnement	78,1	394,2	354,9	373,7	374,3	3,8%
06 - Logements et équipements collectifs	1 107,5	862,2	930,1	1 332,1	1 041,5	10,7%
07 - Santé	691,7	624,4	718,8	697,8	680,3	7,0%
08 - Loisirs, Culture et culte	123,2	144,5	235,5	180,0	186,7	1,9%
09 - Enseignement	1 664,6	1 646,6	1 847,9	1 937,8	1 810,8	18,5%
10 - Protection sociale	126,8	138,1	170,6	186,7	165,1	1,7%
<b>Total hors dette publique</b>	<b>7 950,6</b>	<b>8 924,4</b>	<b>9 543,8</b>	<b>10 851,0</b>	<b>9 773,0</b>	<b>100,0%</b>
<i>Charges financières et charges de trésorerie</i>	3 743,4	4 796,3	5 517,8	4 970,5	5 094,9	
<b>Total Général</b>	<b>11 694,0</b>	<b>13 720,7</b>	<b>15 061,6</b>	<b>15 821,5</b>	<b>14 867,9</b>	

**Source :** MFB / DGBF

L'évolution des dépenses selon la classification fonctionnelle se présente comme suit :

### Ø SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Les dépenses des services généraux des administrations publiques hors service de la dette se chiffrent à **3.299,5** milliards de FCFA en 2024, à **3.408,8** milliards de FCFA en 2025 et à **4.145,8** milliards de FCFA en 2026. Elles représentent en moyenne **37,0** % des dépenses totales de la période et visent à assurer la réalisation des actions dans les sous-fonctions suivantes :

- Au titre **des organes exécutifs, législatifs et des affaires financières**, les actions couvertes pour le fonctionnement de ces organes se résument en l'amélioration de leur gouvernance et la contribution à une administration de proximité efficiente. De façon spécifique :
  - en matière de **planification du développement et système statistique**, il sera question du renforcement du cadre légal et réglementaire du processus de planification, de programmation et d'évaluation des politiques publiques afin de définir la charte de responsabilités des acteurs, les outils, leurs liens et la périodicité d'actualisation ;
  - s'agissant des **Institutions**, l'accent sera mis sur le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance pour consolider la cohésion sociale, renforcer la participation citoyenne et assurer l'efficacité et la transparence de l'action publique. Les principales orientations stratégiques porteront sur (i) la consolidation de la paix, de la sécurité et de la démocratie, (ii) la modernisation de l'Etat en cohérence avec ses missions et principes de transparence, d'efficacité et de responsabilité, (iii) l'organisation d'une participation solide de la société civile et du secteur privé dans le processus de développement ;
  - en matière de **diplomatie**, un accent particulier sera porté sur les partenariats stratégiques avec l'implantation en Côte d'Ivoire des activités industrielles délocalisées des pays émergents et la réalisation des joint-ventures entre les entreprises des pays émergents et le secteur privé ivoirien ;
  - en ce qui concerne la **gouvernance économique et financière**, la politique publique visera la poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'économie à travers le financement des actions majeures telles que (i) le renforcement de la qualité de la projection et de l'analyse macroéconomique, (ii) le renforcement du système de mobilisation des ressources intérieures et extérieures ainsi que (iii) la poursuite d'une gestion rigoureuse de la dette publique, le développement et l'assainissement du marché des assurances et l'amélioration de la capacité des banques et établissements financiers à financer l'économie ;
  - au sujet de **l'administration du territoire et de la décentralisation**, les défis et priorités concerneront : (i) le renforcement du processus de décentralisation, (ii) la modernisation de l'Etat-civil, (iii) l'identification des populations et la délivrance de titres d'identité à travers le Registre National des Personnes Physiques (RNPP), et (iv) la réforme dans le cadre de l'organisation et le fonctionnement des villages.

- Au titre **des services généraux**, les principales actions concernées sont :
  - le renforcement de la performance et de l'efficacité de l'Administration publique par la poursuite de la formation des cadres ;
  - l'opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) dans toutes les composantes de l'Administration et sur toute l'étendue du territoire ;
  - la mise en œuvre des projets de Gouvernance électronique et de réhabilitation, construction, équipement des Directions Régionales du Ministère en charge de la Fonction Publique ;
  - le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans le domaine du renforcement des capacités ;
  - le développement des stratégies de formations et d'évaluations des procédures ;
  - le renforcement des capacités et la formation des agents publics, en particulier des cadres supérieurs et intermédiaires des administrations partenaires.

## Ø DEFENSE

Sur la période 2024-2026, les crédits destinés à la défense connaîtront une hausse en passant de **399,2** milliards de FCFA en 2024 à **442,7** milliards de FCFA en 2025 et à **463,4** milliards de FCFA en 2026. Cette évolution s'explique par les politiques de renforcement des capacités opérationnelles et managériales des Forces Armées de Côte d'Ivoire avec un accent sur la poursuite des actions de lutte contre le terrorisme ; ce qui permettra de disposer d'une armée professionnelle capable d'assurer de façon efficace les missions de sécurisation des biens et des personnes sur tout le territoire et de combattre efficacement le terrorisme. Les principales actions prévues sont les suivantes :

- la poursuite de la mise en œuvre des réformes institutionnelles de la Défense ;
- la construction et la réhabilitation des infrastructures de la Défense ;
- l'équipement des Armées et de la Gendarmerie Nationale ;
- l'amélioration de l'environnement sécuritaire ;
- la lutte contre le terrorisme ;
- le renforcement de la participation des Armées et de la Gendarmerie Nationale aux Opérations de soutien à la Paix.

## Ø ORDRE ET SECURITE PUBLICS

Pour renforcer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire au cours de la période triennale 2024-2026, les dépenses de la police nationale, de l'appareil judiciaire et des établissements pénitentiaires sont projetées à **286,9** milliards de FCFA en 2024, à **328,7** milliards de FCFA en 2025 et à **339,8** milliards de FCFA en 2026. Les politiques publiques visées au titre de cette fonction portent entre autres sur la mise en œuvre de la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure, l'encadrement des populations à pourvoir à leurs besoins à réaliser l'unité et la cohésion nationale, le renforcement de la sécurité des personnes et de leurs biens, le renforcement du dispositif de gestion des armes et des risques et catastrophes, la modernisation du système pénitentiaire et l'amélioration de l'accessibilité des citoyens au système judiciaire.

Les principaux projets et programmes concourant à l'atteinte des objectifs assignés à cette fonction sont les suivants :

- la construction et la réhabilitation des infrastructures de sécurité ainsi que le recrutement de policiers prévus par la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure ;
- la construction et l'équipement des commissariats à Abidjan et à l'intérieur du pays ;
- la construction et l'équipement d'une école de police à Korhogo ;
- la construction et l'équipement des Tribunaux et Résidences ;
- la construction du Tribunal de Première Instance d'Abobo ;
- la poursuite de la mise aux normes des infrastructures pénitentiaires phase 2.

## Ø AFFAIRES ECONOMIQUES

Les crédits prévus pour la mise en œuvre des mesures et projets de cette fonction s'établiraient à 1.128,7milliards de FCFA en 2024, à 1.105,8 milliards de FCFA en 2025 et à 1.192,9 milliards de FCFA en 2026.

Les **Affaires Economiques** restent dominées par les activités prévues dans les sous-fonctions suivantes :

- au niveau de la sous-fonction **Agriculture, sylviculture, pêche et chasse**, les actions du Gouvernement viseront le renforcement du rôle de l'agriculture dans le dynamisme de l'économie et la réduction de la pauvreté en Côte d'Ivoire. A cet effet, pour accroître les revenus et améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et assurer la sécurité alimentaire, l'accent sera mis sur les principales actions ci-dessous :
  - la poursuite de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) 2018-2025 ;
  - la poursuite de la construction et la réhabilitation des infrastructures de production, de transformation, de conservation des produits animaux et halieutiques ;

- la construction et la réhabilitation des infrastructures d'appui à l'amélioration génétique et de contrôle des maladies animales et des zoonoses ;
- la promotion des élevages à fort potentiel économique et génétique de qualité ;
- l'amélioration substantielle des productions avicole, porcine, laitière, bovine et ovine ;
- au niveau de la sous-fonction **Combustibles et énergies**, la stratégie de l'Etat sera axée sur :
  - la distribution d'une énergie abondante de qualité et à moindre coût aux populations ;
  - la satisfaction des besoins nationaux en produits pétroliers et gaziers ;
  - la satisfaction de la demande en produits pétroliers des pays du golfe de Guinée en faisant de la Côte d'Ivoire le « Hub Pétrolier Régional » ;
  - la sécurisation de l'approvisionnement des marchés locaux et sous régionaux en produits pétroliers ;
  - la promotion des investissements nationaux et étrangers dans le secteur pétrolier et gazier ;
- relativement à la sous-fonction **Industries extractives et manufacturières, construction**, l'objectif du Gouvernement est d'accroître la contribution de ce secteur à la création de la richesse nationale de façon durable et de satisfaire les besoins nationaux et régionaux en fournissant une énergie durable, abondante, fiable et à moindre coût. Pour ce faire, l'accent sera mis sur :
  - l'amélioration de la gouvernance du secteur minier et le renforcement du cadre juridique, réglementaire et contractuel du secteur minier ;
  - l'intensification et la diversification de l'exploration, de l'exploitation et de la transformation minière ;
  - la valorisation du potentiel géologique ivoirien;
  - la sécurité énergétique par le renforcement des ouvrages de transport et de distribution et l'accès à l'électricité ;
  - le développement du pôle énergétique régional et le respect des normes environnementales à travers la mise en œuvre de Politique Sectorielle de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique 2020-2030 (PSDEREE) ;
  - le renforcement des capacités des acteurs du secteur des mines pour développer le sous-secteur de la petite mine et de l'artisanat minier et pour lutter de façon efficace contre l'orpaillage illégal ;

- s'agissant de la sous-fonction **transports**, la volonté du Gouvernement est de réduire les inégalités spatiales et favoriser les opportunités suivantes :
  - dans le **sous-secteur portuaire**, il s'agira de poursuivre la construction du port sec de Ferkessédougou ;
  - concernant le **sous-secteur maritime et lagunaire**, il est prévu la construction et l'équipement d'une base d'intervention maritime et fluviale, l'acquisition du matériel de sécurité et de sûreté maritime, le renforcement de la sécurité et la sûreté des installations portuaires, le renforcement des capacités opérationnelles des unités en charge de la sécurité, de la sûreté, de la recherche et du sauvetage maritimes, la formation des acteurs du secteur maritimes et portuaires, la poursuite de la prise des textes d'application du Code maritime en vue de la promotion du pavillon ivoirien ;
  - s'agissant des sous-secteurs **transport routier et ferroviaire**, les projets majeurs concernent le Projet de Transport Durable (PTD), la mise en place de lignes de Bus Rapid Transit (BRT) dans le Grand Abidjan, la construction des postes de contrôle juxtaposés (Laleraba, Gbapleu, de Prolo et de Nigouni) avec la réalisation des infrastructures connexes, la construction et l'exploitation de la ligne 1 du Métro d'Abidjan.
  - pour ce qui est du **transport aérien**, la modernisation et l'extension de l'aéroport international FHB, les réhabilitations des aéroports de l'intérieur (San-Pedro, Bouaké, Man, Korhogo et Odienné) et la construction et extension des aéroports de Korhogo, Kong, Séguéla et Daoukro ;
- au titre de la sous-fonction **communication**, les efforts seront concentrés sur la mise en œuvre des programmes suivants :
  - le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services de communication ;
  - le renforcement de la régulation du secteur de la communication ;
  - la conception et le déploiement d'un système de secours de la tête de réseau de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ;
  - le projet d'Aménagement de la zone franche de Grand-Bassam (ZBTIC) ;
  - le Projet de Solutions numériques pour le désenclavement des zones rurales et l'e-agriculture (PSNDEA).

## Ø PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Cette fonction englobe les sous fonctions **Protection de l'environnement** et **Préservation de la biodiversité et protection de la nature**. Les crédits budgétaires prévus se chiffrent en moyenne à **374,3** milliards de FCFA sur la période 2024-2026. Ces crédits ont trait aux actions suivantes :

- la promotion et la protection de l'environnement qui portent essentiellement sur le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du secteur de l'assainissement et de la salubrité, des eaux et forêts, de l'environnement ;
- la poursuite des actions de sensibilisation des populations ;
- la reconstitution du patrimoine forestier et la stabilisation du couvert forestier ;
- la gestion intégrée des ressources en eau ;
- la lutte contre l'érosion côtière et les effets du changement climatique.

Ces crédits visent également le renforcement de la lutte contre l'insalubrité et les nuisances environnementales, la conduite d'une gestion écologique et rationnelle des différentes catégories de déchets solides ainsi que la mise en place des systèmes d'alerte précoce multirisques et d'un cadre approprié pour le Partenariat Public-Privé.

## Ø LOGEMENTS ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Les dépenses de cette fonction qui représentent en moyenne **10,7%** des dépenses totales du budget sont projetées à **862,2** milliards de FCFA en 2024, à **930,1** milliards de FCFA en 2025 et à **1.332,1** milliards de FCFA en 2026. La fonction regroupe les sous fonctions **logements, Alimentation en eau potable et équipements collectifs**.

- en matière de **logements**, l'accent sera mis de façon spécifique sur :
  - la reconstruction et la réhabilitation des bâtiments publics endommagés ;
  - la constitution de réserves foncières/ AGEF ;
  - la viabilisation des terrains destinés à la production de logements ;
  - la promotion de la production locale des matériaux de construction ;
  - la réalisation de voiries réseaux divers pour la construction de logements sociaux et économiques ;
  - l'aménagement de nouveaux sites et la poursuite de la production de logements ;

- la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger, en liaison avec les ministres chargés des affaires étrangères, du budget, de l'économie et des finances ;
- la facilitation de l'accès au logement en milieu urbain et milieu rural ;
- la définition et la mise en œuvre des programmes de relogement des populations déguerpies en liaison avec les autres départements ministériels concernés ;
- le développement de villes secondaires en vue d'offrir de meilleures opportunités économiques pour les populations vivant en dehors d'Abidjan ;
- le renforcement de la gestion et la résilience du cadre de vie des populations face aux catastrophes naturelles et les risques climatiques.

- au titre de l'**Alimentation en eau** :

L'objectif global est d'approvisionner en eau potable les populations vivant sur tout le territoire national. Ainsi, pour l'atteinte de cet objectif global, les projets suivants seront mis en œuvre :

- le projet "Eau pour tous" en Côte d'Ivoire (alimentation en eau potable de 95 chefs-lieux de Sous-préfectures) ;
- la construction d'une station d'épuration pour l'approvisionnement en eau potable de la ville d'Abidjan à partir de la lagune d'Aghien ;
- le renforcement du système d'alimentation et desserte en eau potable de plusieurs localités ;
- l'installation rurale de 1000 unités solaires de pompes et traitement d'eau ;
- la réalisation de 2000 forages munis de pompes à motricité hybride et système d'alimentation en eau potable dans 100 localités de 10.000 habitants ;
- la mise en service de 67 stations hydrométriques et 21 stations de pompes avec énergie solaire ;
- la réalisation de 500 forages équipés de systèmes de pompage mixte et de 1.500 forages positifs équipés de 1.500 pompes à motricité solaire ou mixte manuelle et solaire (sur toute l'étendue du territoire national) ;

- Sous fonction **équipements collectifs** :

Pour impulser le développement **des infrastructures routières**, il est prévu sur la période 2024-2026 plusieurs actions, notamment :

- les travaux de réhabilitation et de renforcement de 300 ouvrages et la construction des tronçons d'un grand nombre de localités du pays ;

- le projet d'appui à la compétitivité du grand Abidjan (PACOGA) ;
- l'aménagement de routes et de facilitation du transport au sein du fleuve Mano ;
- l'aménagement de la route corridor Bamako-Zantiébougou-Kani-Boundiali-San Pedro ;
- la construction d'échangeurs sur le boulevard François Mitterrand et de flyover ;
- la construction des autoroutes Yamoussoukro-Bouaké, Abidjan-Dabou et Dabou-San Pedro ;
- la poursuite de la construction du 4<sup>ème</sup> pont d'Abidjan reliant Yopougon-Attécoubé-Plateau.

## Ø SANTE

Les dépenses de santé sont projetées à **624,4** milliards de F CFA en 2024, à **718,8** milliards de F CFA en 2025 et à **697,8** milliards de F CFA en 2026.

- Pour contribuer à l'amélioration de l'offre, de la qualité et de l'utilisation des services de santé, au renforcement de la lutte contre la maladie et à l'amélioration de la santé maternelle et infanto-juvénile, plusieurs actions estimées en moyenne à **679,8** milliards de FCFA par an de 2024 à 2026 seront mises en œuvre, notamment la garantie de la disponibilité des médicaments, des vaccins et des intrants stratégiques de qualité au niveau de la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) et au niveau périphérique, la mise à niveau des établissements sanitaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle.
- En matière de gouvernance du secteur de la santé, les interventions prioritaires identifiées pour répondre aux besoins des populations sont : (i) le renforcement de la synergie et la coordination des actions à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, (ii) la finalisation de la réforme de la régulation du secteur pharmaceutique et (iii) la mise en place d'un dispositif de contrôle de l'application effective de la mesure de la gratuité ciblée.
- L'Etat entend par ailleurs améliorer la prise en charge des cas d'urgence dans les premières 48 heures, rendre disponible les produits sanguins, améliorer la disponibilité des soins obstétricaux néonataux d'urgence de base (SONUB) et l'évolution vers les soins obstétricaux néonataux d'urgence complets (SONUC) et renforcer les compétences ainsi que les capacités des acteurs pour le secteur pharmaceutique et poursuivre la formation continue des agents de santé.
- L'Etat prévoit également mettre en œuvre la réforme hospitalière à travers les trois (3) projets pilotes concernant la télémédecine qui permettront aux populations des zones rurales et celles des zones précaires urbaines de bénéficier de consultations et soins médicaux gradués (les Centres de Santé Ruraux, les Centres de Santé Urbains, les Hôpitaux Généraux et Centres Hospitaliers

Régionaux et les Centres Hospitaliers Universitaires) et réaliser certains projets d'envergure notamment le Projet d'Appui à la Déconcentration et au Renforcement des Centres de Santé Primaires / C2D.

## Ø LOISIRS, CULTURE ET CULTE

Les dépenses au niveau de cette fonction sont projetées à **144,5** milliards de F CFA en 2024, à **235,5** milliards de F CFA en 2025 et à **180,0** milliards de FCFA en 2026 et portent sur les priorités des sous-fonctions suivantes :

- pour la sous-fonction **services récréatifs et sportifs**, les principales actions sur la période 2024-2026 concernent :
  - l'achèvement du projet de construction d'infrastructures sportives, notamment la poursuite de la construction de la cité olympique EBIMPE ;
  - la promotion du sport de masse, pour tous et d'élite ;
  - le développement de l'Economie sportive.
- dans la sous-fonction **services culturels**, la politique publique sera axée sur le développement économique des arts et de la culture ainsi que l'amélioration de la gestion du patrimoine culturel national. Les principales actions sont notamment :
  - le renforcement de la gouvernance du secteur de la culture ;
  - le développement des Industries Culturelles et Créatives pour la création d'emplois et de richesses ;
  - la préservation, la valorisation des modes de gouvernance culturelle et l'accessibilité du patrimoine dans toutes ses composantes au grand public ;
  - l'amélioration de l'attractivité de l'enseignement culturel et l'insertion professionnelle des diplômés ;
  - la promotion et la vulgarisation des actions de la Francophonie ;
- s'agissant de la sous-fonction **Culte et autres services communautaires**, les orientations principales concernent essentiellement :
  - le projet de création d'Emplois Jeunes et de Développement des Compétences (PEJEDEC);
  - le projet Appui Emploi Jeunes (AEJ) ;
  - le programme national de volontariat et bénévolat ;
  - le projet de construction, de réhabilitation et d'équipement des centres de service civique et des institutions socio-éducatives ;

- la formation au sein des Centres de Service Civique (CSC) de 2.400 jeunes vulnérables ou en voie de marginalisation au plan technique et professionnel y compris aux valeurs civiques et citoyennes dans le cadre du service civique ;
  - la formation sur le civisme de 500 travailleurs sociaux des structures d'action sociale des zones à forte présence d'enfants dans la rue ;
  - l'accroissement de l'offre de formation ciblant les jeunes en matière de civisme y compris le volontariat et le bénévolat ;
  - l'organisation de 19 campagnes régionales de sensibilisation de proximité à l'intention des parents, des leaders communautaires et religieux ;
  - la formation de 660 leaders communautaires, 660 leaders religieux et 660 parents d'élèves, aux valeurs civiques ;
  - l'organisation de sessions de formation ciblant 900 leaders politiques, responsables syndicaux, responsables de groupements d'intérêts économiques et autres acteurs de la société civile au civisme y compris la culture de la démocratie ;
- les autres défis à relever dans la sous-fonction **Loisirs, culture et culte**, portent notamment sur la création des conditions de la mise en valeur du Patrimoine culturel National, l'aménagement du territoire national en infrastructures culturelles, l'insertion des jeunes diplômés, l'intensification des actions d'initiation et de promotion des activités de l'industrie culturelle et créative en vue de lutter contre la pauvreté. Les projets prioritaires prévus sur la période concernent : la construction du lycée professionnel d'enseignement artistique de Yamoussoukro, la rénovation de l'INSAAC et la réhabilitation de la bibliothèque nationale.

## Ø ENSEIGNEMENT

Les dépenses au niveau de l'enseignement sont projetées à **1.646,6** milliards de FCFA en 2024, à **1.847,9** milliards de FCFA en 2025 et à **1.937,8** milliards de FCFA en 2026. Ces projections sont en ligne avec l'ambition du Gouvernement (i) d'assurer l'éducation primaire universelle pour tous les enfants, (ii) de bâtir un système qui assure la réussite pour tous en mettant en place des passerelles entre les différents ordres d'enseignement et (iii) de transformer le dispositif actuel de formation professionnelle et technique en un véritable outil de développement des compétences professionnelles.

- Au titre de **l'enseignement supérieur, secondaire, primaire et préélémentaire**, les efforts consentis par l'Etat sur la période visent à poursuivre la réforme de l'éducation nationale pour rendre opérationnelle la mesure de la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans et à mettre en œuvre des programmes visant à disposer de ressources humaines de qualité, bien éduquées, bien formées et productives. Les projets, mesures ou réformes envisagés ou en cours de mise en œuvre sont les suivantes :
  - la construction et l'équipement de six (06) lycées de jeunes filles avec internats ;
  - la construction et l'équipement de trois (03) lycées d'excellence de jeunes ;

- la construction des infrastructures de la phase 1 de l'Université de San-Pedro ;
  - la construction des infrastructures de l'Université de Bondoukou ;
  - le contrôle électronique des affectés de l'Etat au privé ;
  - la mise à disposition de Contrat d'Objectif et de Performance ;
  - le Projet d'Appui au Renforcement du Pilotage et à l'Encadrement de Proximité de l'Education ;
  - la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Alphabétisation ;
  - le projet de construction et d'équipement de collèges de proximité ;
  - le projet de construction et d'équipement de 47 collèges à base 4 dans le cadre du Prêt Souverain – AFD ;
- Par ailleurs, en vue de contribuer à l'amélioration de l'employabilité des jeunes, il sera question au niveau de **l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP)** de :
    - achever les réhabilitations, les constructions et la réforme de l'ETFP en cours ;
    - construire et équiper un centre de formation dédié aux énergies renouvelables à Yopougon ;
    - construire sept (07) établissements de formation professionnelle à Diabo, Yamoussoukro, Dabakala, Abidjan (Ebimpé) et Gbéléban ;
    - équiper les établissements de formation technique et formation professionnelle ;
    - mettre en place un programme d'apprentissage en lien avec le secteur privé pour l'absorption des apprenants et des diplômés ;
    - mettre en œuvre les programmes de « l'école de la 2e chance » et « l'Académie des Talents » ;
    - mettre en œuvre le projet d'acquisition de cinq (05) unités mobiles de formation équipées dans les zones frontalières du nord.

## Ø PROTECTION SOCIALE

Les crédits budgétaires alloués à la fonction protection sociale sont projetés à **138,1** milliards de FCFA en 2024, à **170,6** milliards de FCFA en 2025 et à **186,7** milliards de FCFA en 2026. La fonction Protection sociale englobe la sous-fonction **famille et enfants** et **protection sociale**.

- relativement à **la famille et enfants**, les priorités porteront sur la mise en œuvre des cadres stratégiques liés à la protection, à la promotion et à la valorisation de la femme, le renforcement des capacités des familles et des communautés sur leurs rôles respectifs dans la construction de la Nation, le renforcement des mécanismes communautaires, institutionnels, législatifs de protection sociale, administrative et judiciaire des enfants. Les principaux projets concernent :

- le projet d'appui à la promotion du genre, femme et famille
- la réhabilitation et l'équipement des Instituts de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) de Grand Lahou, Dabou et Songon ;
- le projet de promotion et d'autonomisation de la femme rurale phase II ;
- le programme national de prise en charge des orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH/sida (PNOEV) ;
- en matière de **protection sociale**, les principaux projets à mettre en œuvre porteront sur :
  - la mise en place d'un dispositif de coordination et de gestion opérationnelle des projets en matière d'emploi, de travail et de protection sociale ;
  - la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie Nationale Intégrée pour la Transition de l'Economie Informelle vers l'Economie Formelle ;
  - la réhabilitation et l'équipement du centre de Transit et de prise en charge ESPOIR pour Enfants en situation de rue d'Agboville ;
  - la construction et l'équipement de vingt-cinq (25) Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE) ;
  - la construction et l'équipement du centre socioéducatif de réinsertion socioprofessionnelle pour enfants et adolescents en rupture sociale de MAN ;
  - la construction et l'équipement du complexe socioéducatif d'AKOUBE, et des structures de base du complexe socioéducatif de DIVO ;
  - la formation de 150.000 jeunes filles des zones ciblées en compétences de vie, genre, droits humains, Violences Basées sur le Genre (VBG) en Santé Sexuelle et de la Reproduction et Planification Familiale (SSR/PF) dans les Espaces Sûrs ;
  - la mise en place de 1000 Activités Génératrices de Revenus (AGR) aux profits de 12.000 filles des Espaces sûrs et des mentors féminins;
  - l'extension de la couverture du programme des transferts monétaires aux populations vulnérables dans le cadre du Projet Filets Sociaux Productifs (PFSP).

#### IV.2.5 Analyse des projections du budget de l'Etat 2024-2026 selon les piliers du PND 2021-2025

La Programmation pluriannuelle 2024-2026 se fixe comme objectif d'accélérer la marche vers l'émergence à travers l'industrialisation de l'économie et une meilleure répartition des fruits de la croissance. Pour ce faire, elle prend en compte les priorités du Gouvernement sur la période 2024-2026, notamment : (i) la compétitivité de l'économie ivoirienne, (ii) la bonne gouvernance et (iii) l'amélioration du bien-être des populations dans l'équité. Cette programmation s'inscrit dans la logique du PND 2021-2025, cadre de référence en matière de politique économique et sociale du Gouvernement qui s'articule autour des six (06) piliers ci-dessous :

1. Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes ;
2. Développement du capital humain et promotion de l'emploi ;
3. Développement du secteur privé et de l'investissement ;
4. Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale ;
5. Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique ;
6. Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et transformation culturelle.

**Tableau 44 : Dépenses du budget en fonction des piliers du PND 2021-2025 sur la période 2024-2026**

*En milliards de FCFA*

PILIER		Budget 2023	Budget 2024	Projection 2025	Projection 2026	Moyenne 2024-2026	Part
<b>PILIER I -</b>	ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE PAR L'INDUSTRIALISATION ET LE DEVELOPPEMENT DE GRAPPES	444,7	712,4	797,8	951,8	820,7	5,5%
<b>PILIER II-</b>	DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DE L'EMPLOI	1 697,8	1 682,9	1 884,1	1 975,8	1847,6	12,4%
<b>PILIER III-</b>	DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET DE L'INVESTISSEMENT	4 995,3	6 036,7	6 645,6	6 460,3	6380,9	42,9%
<b>PILIER IV-</b>	RENFORCEMENT DE L'INCLUSION, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE L'ACTION SOCIALE	1 185,6	1 182,2	1 417,3	1 344,4	1314,6	8,8%
<b>PILIER V-</b>	DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUILIBRE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	493,6	507,0	555,8	615,9	559,6	3,8%
<b>PILIER VI-</b>	RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE, MODERNISATION DE L'ETAT ET TRANSFORMATION CULTURELLE	2 877,1	3 599,5	3 761,0	4 473,2	3944,6	26,5%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11 694,0</b>	<b>13 720,7</b>	<b>15 061,6</b>	<b>15 821,5</b>	<b>14867,9</b>	<b>100,0%</b>

Source : DGBF

Il ressort de l'analyse de la répartition sectorielle des dépenses publiques sur la période 2024-2026 que le budget projeté du pilier 3 relatif au développement du secteur privé et de l'investissement représente près de la moitié (42,9%) des dotations budgétaires.

L'analyse des prévisions budgétaires par pilier du PND est présentée ci-après.

## **PILIER I - ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE PAR L'INDUSTRIALISATION ET LE DEVELOPPEMENT DE GRAPPES**

La programmation budgétaire 2024-2026 concourt à l'atteinte puis à la consolidation de ce premier pilier du PND en y consacrant **712,4** milliards de FCFA en 2024, **797,8** milliards de FCFA en 2025 et **951,8** milliards de FCFA en 2026. Ces montants contribueront à l'atteinte des objectifs prévus dans les secteurs de ce pilier, à savoir : l'agriculture, les ressources animales et halieutiques, l'industrie, les mines, les hydrocarbures, l'artisanat, la culture, la francophonie, le tourisme et les loisirs.

**S'agissant de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques, de l'industrie, des mines et des hydrocarbures**, le Gouvernement entend renforcer leur rôle dans la dynamique de l'économie ivoirienne et améliorer leurs potentialités à l'horizon 2025. L'ambition est de garantir la compétitivité et la durabilité de l'agriculture afin d'assurer la sécurité alimentaire, tout en créant des richesses équitablement partagées. En outre, le Gouvernement prévoit faire des secteurs des mines et des hydrocarbures, un moteur de croissance économique et un hub pétrolier de la sous-région.

**Au niveau de l'artisanat, de la culture, de la francophonie, du tourisme et des loisirs**, les interventions du Gouvernement porteront notamment sur la mise en place (i) des Agences de promotion, de développement de l'activité artisanale et de gestion des sites et infrastructures artisanaux, (ii) d'un système d'informations statistiques nationales et régionales du secteur, (iii) des structures de gestion et de commercialisation des œuvres et de formation des acteurs du secteur ainsi que (iv) d'un plan de financement public et privé touristique.

## **PILIER II- DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DE L'EMPLOI**

Le développement du capital humain et l'accroissement de sa productivité sont essentiels pour la transformation économique et sociale de la Côte d'Ivoire. Ce deuxième pilier met l'accent sur le renforcement du système éducatif dans sa globalité pour une meilleure adéquation compétence-emploi ainsi que l'amélioration de l'accès à un emploi productif, décent et durable pour tous les hommes et les femmes en âge de travailler y compris les jeunes et les personnes en situation de handicap.

Les dépenses budgétaires de ce pilier en 2024 se chiffrent à **1.682,9** milliards de FCFA. Elles passeraient à **1.884,1** milliards de FCFA en 2025 puis à **1.975,8** milliards de FCFA en 2026.

Ces niveaux de budget consacrés à l'enseignement s'inscrivent dans l'ambition du Gouvernement de mettre à disposition des populations, un système éducatif performant et de renforcer la qualité de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et qualifiante et aussi de faire correspondre l'offre de formation aux apprenants avec les besoins de l'économie.

En plus du traitement salarial du personnel enseignant et administratif, ces allocations au secteur de l'éducation seront destinées à l'acquisition de manuels, de kits scolaires et de malles pédagogiques, la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires, primaires, secondaires, professionnels, techniques et supérieurs, la pérennisation des cantines scolaires, la construction de nouvelles universités, la création des établissements de formation professionnelle et l'alphabétisation des femmes.

### **PILIER III- DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET DE L'INVESTISSEMENT**

L'accélération de la transformation structurelle de l'économie ivoirienne requiert une compétitivité progressive de son secteur privé et passe par un accroissement des investissements privés. La Côte d'Ivoire, à travers un ensemble de réformes au niveau du climat des affaires, continue d'améliorer le taux d'investissement privé.

Ce pilier englobe la promotion des investissements privés, la promotion des PME, les infrastructures routières, les transports, l'hydraulique, l'énergie et les énergies renouvelables, l'économie numérique et les postes ainsi que le financement de l'économie.

Les projections pour ce pilier sont estimées à **6.036,7** milliards de FCFA en 2024, à **6.645,6** milliards de FCFA en 2025 et à **6.460,3** milliards de FCFA en 2026. Elles concernent de grands objectifs : faire de la Côte d'Ivoire un hub énergétique de la sous-région, construire des ponts et routes dans tout le pays et permettre à toutes les populations d'avoir accès à l'eau potable et à l'électricité.

### **PILIER IV- RENFORCEMENT DE L'INCLUSION, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE L'ACTION SOCIALE**

Ce pilier qui vise le développement social inclusif et solidaire des populations, particulièrement celles qui sont vulnérables et marginalisées. Il concerne notamment les domaines de la santé, la nutrition, la protection sociale, l'inclusion sociale, la jeunesse, le genre et l'égalité des sexes, les sports, l'urbanisme et l'habitat, l'assainissement et la salubrité.

Les dépenses de ce pilier sont projetées à **1.182,2** milliards de FCFA en 2024, à **1.417,3** milliards de FCFA en 2025 et à **1.344,4** milliards de FCFA en 2026.

Les programmes de santé prévus auront pour objectif de bâtir un système de santé performant et résilient pour une bonne prise en charge de la population, en vue de faire de la Côte d'Ivoire une destination médicale de premier ordre en Afrique de l'Ouest en offrant des soins de santé de

qualité. Ces actions permettront alors d'améliorer l'efficacité et la performance des établissements sanitaires en les rapprochant davantage des populations.

Aussi, la Côte d'Ivoire continue de faire d'énormes progrès en matière de réduction de la pauvreté et de redistribution des fruits de la croissance économique à travers la poursuite des programmes de filets sociaux productifs, le Programme Social du Gouvernement et bien d'autres projets et mesures. Ces efforts devront permettre de réduire le taux de pauvreté de 39,4% en 2019 à 31,5% en 2025.

#### **PILIER V- DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUILIBRE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Ce pilier comporte le développement régional équilibré, l'environnement et le développement durable, les eaux et forêts ainsi que la promotion de villes durables. Les projections de ce pilier sont de **507,0** milliards de FCFA en 2024, de **555,8** milliards de FCFA en 2025 et de **615,9** milliards de FCFA en 2026. Ces ressources serviront à promouvoir l'économie verte et atténuer les effets du changement climatique afin de permettre à la Côte d'Ivoire de marquer son engagement sur la trajectoire de développement bas carbone et de résilience aux changements climatiques. A cet effet, plusieurs actions pour la mitigation des impacts du changement climatique et la poursuite de la préservation des ressources forestières sont entreprises.

#### **PILIER VI- RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE, MODERNISATION DE L'ETAT ET TRANSFORMATION CULTURELLE**

Ce pilier comprend les secteurs suivants : paix et cohésion sociale, défense et sécurité, gouvernance administrative, gouvernance locale, justice et droits de l'homme, gouvernance économique, communications et médias, coopération internationale, intégration régionale, planification et statistique ainsi que transformation culturelle et civisme. Les projections des dépenses pour ce pilier se chiffrent à **3.599,5** milliards de FCFA en 2024, à **3.761,0** milliards de FCFA en 2025 et à **4.473,2** milliards de FCFA en 2026.

Les actions majeures qui sous-tendent ces projections portent sur la réhabilitation des représentations à l'extérieur, la construction d'une académie de défense et le renforcement des capacités opérationnelles des services de police. Elles conduiraient le pays à disposer d'Institutions solides, d'une Administration efficace pour promouvoir les valeurs et les attitudes propices au développement et assurer le rayonnement de la Côte d'Ivoire au niveau international.

## **V- ANALYSE DE LA PERFORMANCE DE LA PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE 2024**

Le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) est un instrument de programmation pluriannuelle élaboré par la Côte d'Ivoire depuis 2013, en ligne avec les exigences de la réforme des finances publiques impulsée par l'UEMOA. Il donne les orientations générales pour la préparation de la loi de finances tout en fixant les objectifs d'équilibres budgétaire et financier sur le moyen terme conformément aux dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. Il présente également le cadrage global des recettes et des dépenses sur une période triennale glissante et les hypothèses de projections de dépenses pluriannuelles.

Cependant, cet exercice peut faire apparaître des écarts entre les valeurs projetées des agrégats macroéconomiques et budgétaires pour une même année.

La nature de ces écarts peut remettre en cause la sincérité des projections, la qualité des outils ayant servi à l'élaboration du DPBEP, la validité des hypothèses de projections retenues et la crédibilité de l'expertise mise en œuvre en vue de leur élaboration.

Dès lors, il apparaît opportun de rechercher les causes de ces écarts c'est-à-dire les événements ou les situations pouvant être à l'origine de ces discordances.

Cette partie du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle qui s'inscrit dans le cadre de l'analyse de la performance de la programmation économique et budgétaire, vient conforter la qualité des prévisions macroéconomiques et budgétaires pour l'année 2024 et rassurer les parties prenantes.

## V.1. PROGRAMMATION ECONOMIQUE 2024

### V.1.1 Au titre du secteur réel

Dans le cadre de la programmation budgétaire 2024-2026, le taux de croissance économique de 2024 a été légèrement revue à la hausse dans les prévisions effectuées en 2023 par rapport à celles effectuées en 2022. Ce taux passe ainsi de 6,98% à 7,02%. Le PIB nominal a été également révisé à la hausse de 1 543,5 milliards de FCFA sur la base des comptes nationaux définitifs de 2018 et semi-définitif de 2019, ainsi que l'évolution de certaines hypothèses.

Ainsi, au niveau de l'offre, les évolutions suivantes sont observées :

- **une révision à la hausse de la variation du secteur primaire** en raison de la hausse de l'agriculture d'exportation entre les deux périodes de projection (de 1,5% à 8,1%) et de l'agriculture vivrière (de 1,4% à 6,0%) ;
- **une perte de croissance de 1,1 point de pourcentage du secteur secondaire** lié principalement à l'énergie (perte de 8,7 points de pourcentage) et autres industries manufacturières (1,8 point de pourcentage) ;
- **une perte de croissance de 0,5 point de pourcentage du secteur tertiaire** imputable à la plupart de de ses branches (transport, commerce et autres services) ;
- **une révision à la hausse de la variation en volume des Droits et Taxes** (8,1% dans le DPBEP 2024-2026 contre 7,7% dans le DPBEP 2023-2025 en raison de la progression du volume des taxes sur les biens et services.

Au niveau de la demande, les évolutions suivantes sont observées :

- **une révision à la hausse du niveau de la consommation finale** en 2024 de 1 971,3 milliards en lien avec la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.
- **une révision à la hausse du niveau de l'investissement public** en 2024 de 1.207,7 milliards de FCFA en rapport avec la prise en compte des travaux d'investissement dans les infrastructures routières et sportives, ainsi que de nouveaux projets pour la satisfaction des besoins croissants des populations ;
- **une révision à la hausse du niveau de l'investissement privé** en 2024 de 269,5 milliards de FCFA.

En somme, le Produit Intérieur Brut (PIB) a été révisé à la hausse du fait des avancées de certaines branches mais aussi de l'optimisme envisagé en 2024 dans le cadre de l'amélioration de l'environnement socio-politique.

Le déflateur qui est le prix moyen des biens produits connaît une révision à la hausse (de 1,6% à 2,3%) en relation avec la croissance, la forte demande de travail et de capital public et privé dans un contexte marqué par une hausse du niveau de l'inflation.

**Tableau 45 : Écarts de projections des variations en volume des secteurs d'offre et des principaux agrégats de la demande intérieure l'activité économique**

INDICATEURS	En (%) du volume		
	Prévision de 2024 en 2022 (DPBEP 2023-2025) (A)	Ajustement (B)-(A)	Prévision de 2024 en 2023 (DPBEP 2024-2026) (B)
Variation en volume du secteur primaire	1,5	5,7	7,2
Variation en volume du secteur secondaire	10,1	-1,1	9,0
Variation en volume du secteur tertiaire	7,6	-0,5	7,1
Variation en volume du PIB Non marchand	3,5	-0,5	3,0
Variation en volume des Droits et taxes	7,7	0,4	8,1
Variation en volume du Produit Intérieur Brut (PIB)	6,98	0,04	7,02
Déflateur	1,6	0,7	2,3
PIB total (nominal)	50 896,2	1 517,4	52 413,6
PIB par habitant prix courant (en milliers de FCFA)	1 592,0	51,2	1 643,2
FBCF	13 255,1	1 477,2	14 732,3
Publique	3 958,6	1 207,7	5 166,3
Privée	9 296,5	269,5	9 566,0
Consommation finale	38 325,0	1 971,3	40 296,3

**Source :** MEPD /DGE/DPPSE

### V.1.2 Au titre de la balance des paiements

Le solde global de la balance des paiements projeté pour 2024 à -146,0 milliards de FCFA dans la programmation budgétaire 2023-2025 est révisé à -842,3 milliards de FCFA dans la programmation budgétaire 2024-2026, soit une aggravation du déficit de ce poste de 696,3 milliards de FCFA. Cet écart de projection provient des facteurs ci-après :

- le creusement du déficit des services, en raison de l'augmentation des importations de services techniques liés à l'extraction du pétrole brut plus importantes par rapport aux projections initiales ;
- la révision à la hausse du déficit du revenu primaire, en lien avec des paiements au titre des intérêts sur les dettes publique et privée des investissements ;
- des entrées nettes de capitaux plus faibles au niveau du compte financier, en lien avec la révision à la baisse du recours de l'Administration Centrale au financement extérieur.

**Tableau 46 : Ecart de projection de la Balance des Paiements***En milliards de FCFA*

INDICATEURS	(Montant de 2024 projeté en 2022) DPBEP 2023-2025 (A)	Ajustement (B)-(A)	(Montant de 2024 projeté en 2023) DPBEP 2024-2026 (B)
Compte des transactions courantes	-2 604,9	-146,8	-2 751,7
Balance des biens	1 086,2	235,8	1 322,0
Services	-2 008,6	-132,0	-2 140,6
Revenu Primaire	-1 420,4	-323,9	-1 744,3
Revenu Secondaire	-262,1	73,3	-188,8
Compte de Capital	64,8	-21,5	43,2
Compte financier	-2 394,1	527,9	-1 866,2
<b>Solde global</b>	<b>-146,0</b>	<b>-696,3</b>	<b>-842,3</b>

Source : BCEAO

**V.1.3 Au titre de la situation monétaire**

La masse monétaire pour 2024 était projetée à 19.519,4 milliards de FCFA dans la programmation budgétaire 2023-2025, contre 20 268,4milliards de FCFA effectuée dans la programmation budgétaire 2024-2026. Cet écart négatif de 749,0 milliards de FCFA s'explique par :

- la révision à la baisse des **actifs extérieurs nets de 607,7,2 milliards** de FCFA, en lien avec l'accumulation des déficits du solde global de la balance des paiements pour les années 2022, 2023 et 2024 ;
- la hausse de 2.212,1 milliards de FCFA des prévisions **de créances nettes sur l'Administration Centrale**, du fait du recours plus important de l'Administration Centrale au financement intérieur et l'augmentation des contreparties FMI consécutive au décaissement du Fonds Monétaire International dans le cadre du programme économique et financier conclu par l'Etat de Côte d'Ivoire avec cette institution;
- la révision à la baisse des projections de 2024 des **créances sur l'économie** de 507,1 milliards de FCFA, en raison du repli observé au niveau des réalisations de 2022 et l'effet de l'augmentation des taux directeurs de la Banque Centrale.

**Tableau 47 : Ecart de projection des agrégats de la situation monétaire**

*En milliards de FCFA*

<b>INDICATEURS</b>	<b>(Montant de 2024 projeté en 2022) DPBEP 2023-2025 (A)</b>	<b>Ecart (B)-(A)</b>	<b>(Montant de 2024 projeté en 2023) DPBEP 2024-2026 (B)</b>
Monnaie au sens large (M2)	19 519,4	749,0	20 268,4
Actifs extérieurs nets	3 245,4	-607,7	2 637,6
Créances intérieures	18 839,0	1 705,0	20 544,1
Créances nettes sur l'Administration Centrale	5 709,3	2 212,1	7 921,4
Créances sur l'économie	13 129,7	-507,1	12 622,6

Source : BCEAO

#### **V.1.4 Au titre des projections financières de l'Etat**

Les opérations financières de l'Etat pour l'année 2024 projetées dans la programmation budgétaire 2023-2025 ont été adoptées en septembre 2022. Les projections du tableau des opérations financières de l'Etat issues de la programmation budgétaire 2024-2026 au titre de l'année 2024 ont été révisées en août 2023 en tenant compte de l'évolution économique. Le tableau suivant présente le niveau des grandes lignes du TOFE de 2024 projeté en septembre 2022 et août 2023.

**Tableau 48 : Comparaison des projections 2024 des ressources et des dépenses du TOFE effectuées en 2022 et 2023***En milliards de FCFA*

<b>INDICATEURS</b>	<b>(Montant de 2024 projeté en 2022) DPBEP 2023-2025 (A)</b>	<b>Ajustement (B)-(A)</b>	<b>(Montant de 2024 projeté en 2023) DPBEP 2024-2026 (B)</b>
Recettes et dons	8 229,5	465,40	8 694,9
<i>Dont Recettes fiscales</i>	7 025,8	506,50	7 532,3
Dépenses et prêts nets	10 180,5	624,00	10804,5
<i>Dont Dépenses Courantes</i>	5 114,3	-64,80	5049,5
<i>Investissement</i>	3 488,1	454,50	3942,6
Solde budgétaire base ordonnancement	-1 951,0	-158,60	-2109,6
Solde budgétaire en % du PIB	-3,8%	-0,2%	-4,0%
<b>PIB</b>	<b>50 896,2</b>	<b>1 517,4</b>	<b>52417,4</b>

**Source :** MEPD /DGE/DPPSE

L'année 2022 a été marquée par la crise ukrainienne et par les crises sous régionales ainsi que par la nouvelle convention de trêve sociale qui ont eu des répercussions tant au niveau des recettes totales que des dépenses totales. Les réalisations à fin 2022 intègrent l'ensemble des mesures prises en vue de mitiger les effets de ces crises sur l'économie et pour répondre à la trêve sociale. La prise en compte des réalisations à fin 2022 et juin 2023 modifie les projections de 2024 adoptées en septembre 2022.

Ainsi, les recettes totales et dons de 2024 ont été revus à la hausse de 465 ,4 milliards de FCFA. Cet aménagement est imputable principalement à une révision à la hausse des recettes fiscales en lien avec la prise en compte de la péréquation transport et produit ainsi qu'une taxation progressive des produits pétroliers qui avaient fait l'objet d'une décision de suspension à la suite de la forte hausse des cours internationaux en 2022.

S'agissant des dépenses totales et prêts nets de 2024, ils ont été revus à la hausse de 624 milliards de FCFA pour prendre en compte des travaux d'investissement dans les infrastructures routières et sportives, ainsi que de nouveaux projets pour la satisfaction des besoins croissants des populations.

Il en découle un solde budgétaire qui se dégrade de 0,3 point de pourcentage pour se situer à (-4,0% du PIB).

### V.1.5 Au titre de la dette publique

Le service de la dette intérieure pour l'année 2024 est projeté à 2.314,0 milliards de FCFA contre 2.501,8 milliards de FCFA effectué pour la même année au cours de l'année 2022, soit un ajustement à la baisse de 187,7 milliards de FCFA. Cette baisse est imputable essentiellement à certaines opérations de rachat des échéances futures opérées au cours de l'année 2022.

Quant au service de la dette extérieure 2024, la projection effectuée en 2022 qui est de 2.219,3 milliards a été ajusté en 2023 pour s'établir à 2.482,3 milliards de FCFA, soit un ajustement à la hausse de 263,1 milliards de FCFA qui s'explique essentiellement, à la hausse continue du cours du dollar US par rapport à l'Euro et des taux d'intérêts variables Euribor.

L'écart positif de 2.478,8 milliards de FCFA de l'encours de la dette s'explique essentiellement par l'effet des décaissements importants en 2022 et des besoins de financements en 2023 compte tenu des différentes crises survenues.

**Tableau 49 : Comparaison des projections 2024 de la dette publique effectués en 2022 et 2023**

Indicateurs	En milliards de FCFA		
	(Montant de 2024 projeté en 2022) DPBEP 2023-2025 (A)	Ajustement (B)-(A)	(Montant de 2024 projeté en 2023) DPBEP 2024-2026 (B)
Encours de la dette	28 079,5	2 478,8	30 558,3
Dette intérieure	10 087,6	1 945,6	12 033,2
Dette extérieure	17 991,9	533,2	18 525,1
Stock dette publique en % PIB	55,2%	3,1%	58,3%
Service de la dette publique	4 721,0	75,3	4 796,3
Service de la dette intérieure	2 501,8	-187,7	2 314,0
Service de la dette extérieure	2 219,3	263,1	2 482,3

**Source :** MFB / DGF

### V.1.6 Au titre de la convergence sous-régionale

Les projections de 2024 des indicateurs de convergence dans la programmation budgétaire 2023-2025 ont été révisées dans celle de 2024-2026 conformément au tableau ci-dessous.

Les ajustements effectués sont principalement liés à la hausse du PIB nominal de 1.517,4 milliards de FCFA, à une meilleure mobilisation des recettes totales et dons que prévue et à une hausse des dépenses totales.

Ainsi, le déficit budgétaire a été ajusté à la hausse de 222,6 milliards, reflétant l'effet combiné d'un ajustement à la hausse plus fort des dépenses totales comparativement à celui des recettes totales. Il en résulte un ajustement à la hausse du déficit budgétaire global (dons compris) en pourcentage du PIB nominal de 0,3 point de pourcentage malgré la révision à la hausse du PIB nominal.

S'agissant du taux d'inflation, il a été révisé à la hausse de 2,6 points de pourcentage en anticipation d'une persistance des effets de la crise ukrainienne sur l'année 2024.

La hausse du ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal de 3,1 points de pourcentage, est liée à une révision des projections de l'encours de la dette totale de 13,7%, due principalement à sa composante extérieure révisée en hausse de 18,8%. Cette révision à la hausse s'explique essentiellement par l'accélération des décaissements importants liés aux prêts signés antérieurement et des besoins de financements en 2023.

L'écart négatif de 2,1 point de pourcentage du critère masse salariale rapportée aux recettes fiscales est en rapport avec la révision à la hausse des projections de recettes fiscales de 5,0% en lien avec les réformes engagées par les régions.

La pression fiscale a été bonifiée de 0,6 point de pourcentage par rapport à la projection de l'année passée pour tenir compte essentiellement de l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales.

**Tableau 50 : Ecarts de projection des critères de convergence de l'UEMOA**

INDICATEUR	En milliards de FCFA		
	(Montant de 2024 projeté en 2022) DPBEP 2023-2025 (A)	Ajustement (B)-(A)	(Montant de 2024 projeté en 2023) DPBEP 2024-2026 (B)
Déficit budgétaire global (dons compris) / PIB nominal (en %)	3,8	0,2	4,0
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	1,5	2,6	4,1
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (en%)	55,2	3,1	58,3
Ratio masse salariale / Recettes fiscales (en %)	33,1	-2,1	31,0
Taux de pression fiscale (en %)	13,8	0,6	14,4

**Source :** MEPD/DGE/DAFER

## V.2 PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2024

### V.2.1 Au titre des recettes budgétaires

#### Ø Les recettes fiscales intérieures

Les prévisions de recettes 2024 établies en septembre 2023, présentent une hausse de 165,5 milliards de FCFA par rapport à celles de septembre 2022. Cette évolution est liée essentiellement à la révision à la hausse des objectifs de certaines natures d'impôt. Il s'agit, entre autres de la TVA (+118,4 milliards), de l'impôt BIC hors pétrole gaz (+25,6 milliards de FCFA), des droits d'enregistrement sur le café - cacao (+37,5 milliards de FCFA), des revenus du pétrole – gaz (+23,1 milliards), de la taxe ad valorem (+20,9 milliards), de la taxe d'état d'entrepreneur (+6,3 milliards), de l'impôt des microentreprises (+4,6 milliards de FCFA), et de l'IRC (+5,1 milliards).

Par contre, on note que les prévisions de certains impôts et taxes, notamment des ITS (-57,5 milliards), des taxes sur les télécommunications (-10,5 milliards), des droits d'accises (-5,1 milliards de FCFA) et de l'IRVM (-13,4 milliards de FCFA) affichent une hausse.

Ces évolutions découlent des facteurs suivants :

#### ○ l'impact positif des mesures à mettre en œuvre en 2024 :

- au titre des mesures d'administration, les prévisions s'appuient sur le renforcement de la digitalisation des processus à travers la finalisation du module de gestion automatisée de TVA, la mise en œuvre de SIGEFIM, l'institution de la déclaration unique d'ITS et des cotisations sociales, l'élargissement de la population fiscale à travers les recensements ;
- au niveau des mesures de politique fiscale, l'annexe fiscale pour la gestion 2024, consacre l'aménagement de l'assiette de la fiscalité **immobilière**, la rationalisation des exonérations fiscales ainsi que la fiscalisation de certaines activités notamment les paris en ligne. Par ailleurs, il est prévu de relever le taux des droits d'enregistrement sur le café – cacao, de 4% à 5% ;
- en ce qui concerne la TVA, la hausse résulte principalement de la prise en compte au niveau budgétaire des montants exonérés sur les projets financés sur ressources extérieures conformément aux dispositions de l'UEMOA.

#### ○ les résultats de l'année 2022 :

- la contreperformance enregistrée à fin décembre 2022 en matière d'impôts sur les traitements et salaires (-22,7 milliards) ; de TVA (-48,8 milliards), d'IRVM (- 8,1 milliards) et des droits d'accises (-9,6 milliards) ainsi qu'au niveau des taxes sur les télécommunications (-6,6 milliards) a affecté les prévisions des années 2023 et 2024. En effet, ces prévisions ont été établies sur la base d'estimations de recettes. En conséquence, le maintien des prévisions initiales 2024 établies en 2022 aurait entraîné des progressions aberrantes.

## Ø Les recettes fiscales douanières

Les recettes fiscales de porte pour l'année 2024 projetées en 2022 comparées à celles projetées en 2023 font ressortir une progression de 117,2 milliards de FCFA, tirées principalement par les marchandises générales et les exportations.

Au titre des marchandises générales, la hausse des prévisions initiales de 79,46 milliards de FCFA résulte (i) des réalisations 2022, (ii) de l'actualisation des prévisions 2023 effectuées en septembre 2023, du passage du taux moyen d'imposition de 25,6 % à 25,8% et de la prise en compte de l'impact des mesures de politiques fiscales d'un montant de 31,39 milliards.

Au titre des exportations, la hausse est de 42,2 milliards de FCFA. Cette progression résulte de l'actualisation de la taxation sur le cacao qui passe de 1 406,8 f/kg à 1 577,1 f/kg et celle de la noix de cajou qui passe de 771 f/kg à 788 f/kg. Cette hausse tirerait aussi sa source de la suppression des exonérations accordées dans le cadre du DUS différencié.

Par ailleurs, il faut noter une baisse sur les deux projections des droits et taxes sur les produits pétroliers de 4,41 milliards liée à la révision à la baisse des volumes projetés sur le super carburant d'environ 77, 4 millions de litres et des recettes attendues sur les autres produits pétroliers.

**Tableau 51 : Ecart de projection des recettes fiscales**

INDICATEURS	(Montant de 2024 projeté en 2022)	Ajustement (B)-(A)	En milliards de FCFA
	DPBEP 2023-2025 (A)		(Montant de 2024 projeté en 2023) DPBEP 2024-2026 (B)
<b>Recettes fiscales</b>	<b>5 895,2</b>	<b>282,7</b>	<b>6 177,9</b>
<b>DGI</b>	<b>3 526,8</b>	<b>165,5</b>	<b>3 692,3</b>
Impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial (Hors pétrole et gaz)	840,3	25,5	865,8
Impôt sur les Revenus et Salaires	849,8	-57,5	792,3
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	792,1	118,4	910,5
Droits d'enregistrement et timbres	259,5	35,1	294,6
Revenu de pétrole et de gaz	87,4	23,1	110,5
Taxes sur les télécommunications	128,3	-10,5	117,8
<b>DGD</b>	<b>2 368,4</b>	<b>117,2</b>	<b>2 485,6</b>
Produits sur les produits pétroliers	441,65	-4,4	437,24
Taxes sur les marchandises générales	1 474,61	79,5	1 554,07
Taxes à l'exportation	452,09	42,2	494,26

Source : DGI, DGD

## V.2.2 Au titre des recettes de trésorerie

Les ressources de trésorerie 2024 projetées en 2023 sont en hausse de 2.397,8 milliards de FCFA par rapport à la programmation budgétaire 2023-2025. En effet :

- **la mobilisation sur les marchés financier et monétaire** connaît une hausse de 1.247,7 milliards de FCFA, passant de 2.200,0 milliards de FCFA dans la programmation budgétaire 2023-2025 à 3.447,7 milliards de FCFA dans la programmation budgétaire 2024-2026 ;
- **les produits de privatisation** connaissent une révision à la baisse qui s'explique par la non prise en compte de l'opération de privatisation de VERSUS BANK d'un montant de 8,0 milliards de FCFA ;
- **les emprunts-programmes** sont passés de 300,0 milliards de FCFA dans la programmation budgétaire 2023-2025, à 1.066,8 milliards dans la programmation budgétaire 2024-2026, soit une hausse de 766,8 milliards de FCFA. Ce montant comprend 618,0 milliards de FCFA attendus du FMI dans le cadre du nouveau programme économique et financier conclu en mai 2023.

**Tableau 52 : Ecarts de projection des ressources de trésorerie**

*En milliards de FCFA*

INDICATEURS	(Montant de 2024 projeté en 2022) DPBEP 2023-2025 (A)	Ajustement (B)-(A)	(Montant de 2024 projeté en 2023) DPBEP 2024-2026 (B)
<b>RESSOURCES DE TRESORERIE</b>	<b>3 453,2</b>	<b>2 397,9</b>	<b>5 851,1</b>
- Privatisation et ventes d'actifs	8,8	-7,8	1,0
- Transfert des entreprises/dette rétrocédée	34,7	2,1	36,8
- Emprunts sur marchés monétaire et financier	2 200,0	1 247,7	3 447,7
- Emprunts-programmes	300,0	766,8	1 066,8
FMI	0,0	751,0	751,0
Banque Mondiale	0,0	246,8	246,8
Banque Africaine de Développement	0,0	0,0	0,0
AFD	0,0	49,3	49,3
Allemagne	0,0	19,7	19,7
Autres	300,0	-300,0	0,0
- Emprunts-projets	909,7	389,1	1 298,8

*Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD*

### V.2.3 Au titre des comptes d'affectation spéciale

Les recettes des comptes d'affectation spéciale de 2024 projetées en 2023 sont en hausse de 254,4 milliards de FCFA par rapport aux projections effectuées en 2022, tirées essentiellement par la prise en compte de la péréquation transport et produit dans les données budgétaires et les prélèvements communautaire et sous régionale.

**Au titre de la péréquation transport et produit** : un montant de 150 milliards a été pris en compte au niveau des recettes des comptes d'affectation spéciale ;

**Au titre du PCC-PCS et la taxe UA**, la hausse est de +8,0 milliards de FCFA, en lien avec les réalisations 2022 et l'actualisation des prévisions 2023 effectuées en mars 2023.

**Tableau 53** : Ecarts de projection des recettes et dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor

*En milliards de FCFA*

INDICATEURS	(Montant de 2024 projeté en 2022)	Ajustement (B)-(A)	(Montant de 2024 projeté en 2023)
	DPBEP 2023-2025 (A)		DPBEP 2024-2026 (B)
<b>RECETTES ET DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	<b>1 046,2</b>	<b>254,4</b>	<b>1 300,6</b>
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	7,8	2,6	10,4
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	251,4	-1,5	250,0
Recettes affectées aux collectivités	202,5	6,1	208,6
TSU SIR	100,0	5,0	105,0
PCC-PCS	85,3	7,0	92,3
UA	12,8	1,0	13,8
Parafiscalité anacarde	24,5	-1,6	23,0
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	11,2	0,1	11,3
Autres recettes affectées et parafiscalité	350,6	235,6	586,3

*Source* : DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

## V.2.4 Au titre des dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires sont constituées des charges financières de la dette publique, des dépenses de personnel, des achats de biens et services, des transferts et des dépenses d'investissement.

**Tableau 54 : Ecarts de projection des charges financières de la dette, des dépenses de personnel, d'achat de biens et services et des transferts**

*En milliards de FCFA*

INDICATEURS	(Montant de 2024 projeté en 2022)	Ajustement (B)-(A)	(Montant de 2024 projeté en 2023)
	DPBEP 2023-2025 (A)		DPBEP 2024-2026 (B)
<b>CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE</b>	<b>1 268,3</b>	<b>52,5</b>	<b>1 320,9</b>
Dette intérieure	604,8	-25,2	579,7
Dette extérieure	663,5	77,7	741,2
<b>PERSONNEL</b>	<b>2 325,2</b>	<b>6,5</b>	<b>2 331,7</b>
		0,0	
<b>ACHATS DE BIENS ET SERVICES</b>	<b>838,9</b>	<b>41,0</b>	<b>879,9</b>
Abonnement	125,4	6,1	131,5
Organisation des élections	22,2	4,0	26,2
Fonds de réserves Café-cacao	1,0	0,0	1,0
Carburant des armées	15,0	0,1	15,0
Alimentation des armées	43,3	-1,3	42,0
Autres achats de biens et services	632,0	34,0	666,1
<b>TRANSFERTS</b>	<b>867,1</b>	<b>-176,2</b>	<b>691,0</b>
Subventions aux écoles privées	259,5	-103,3	156,2
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	20,0	0,0	20,0
Bourses et pécules	91,6	-18,6	73,0
Transfert aux collectivités	29,0	3,1	32,1
Autres transferts	467,0	-57,3	409,7

*Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD*

· **Les dépenses de personnel**

Au titre de l'année 2024, les charges salariales sont projetées à 2.331,7 milliards de FCFA dans la programmation budgétaire de 2024-2026 contre 2.325,2 milliards de FCFA dans la programmation budgétaire de 2023-2025, soit une augmentation de 6,5 milliards de FCFA. Cette hausse est essentiellement due à un réajustement des projections de dépenses de personnel.

· **Les achats de biens et services et transferts courants**

Les dépenses d'acquisition de biens et services de l'année 2024 projetées respectivement en 2022 et 2023 font ressortir un écart de 41,0 milliards de FCFA.

Au chapitre des transferts, ces dépenses sont projetées à 691,0 milliards de FCFA dans la programmation 2024-2026 contre 867,1 milliards de FCFA dans la programmation 2023-2025. L'écart de -176,2 milliards de FCFA est imputable au réajustement budgétaire des crédits alloués aux subventions aux écoles privés et aux bourses et pécules des élèves et étudiants.

· **Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement initialement programmées pour l'année 2024 en 2023, connaissent une hausse de 369,2 milliards de FCFA par rapport à celles projetées en 2022. Ces dépenses ont été revues à la hausse pour prendre en compte les travaux d'investissement dans les infrastructures routières et sportives, ainsi que de nouveaux projets pour la satisfaction des besoins croissants des populations.

**Tableau 55 : Ecarts de projection des dépenses d'investissement**

INDICATEURS	En milliards de FCFA		
	(Montant de 2024 projeté en 2022)	Ajustement (B)-(A)	(Montant de 2024 projeté en 2023)
	DPBEP 2023-2025 (A)		DPBEP 2024-2026 (B)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 351,2</b>	<b>369,2</b>	<b>3 720,4</b>
- <b>Trésor</b>	<b>2 377,0</b>	1,6	<b>2 378,7</b>
Projets C2D et PCD	199,7	0,0	199,7
Collectivités décentralisées	76,5	5,9	82,4
CNS/Investissement	50,0	-35,0	15,0
Fonds d'Etudes	10,0	-7,0	3,0
Restructuration des banques	10,0	-7,0	3,0
Autres investissements	2 030,8	44,7	2 075,5
- <b>Financement extérieur des projets</b>	<b>974,2</b>	367,5	<b>1 341,7</b>
Emprunts-projets	<b>909,7</b>	389,1	<b>1 298,8</b>
Dons-projets	<b>64,5</b>	-21,5	<b>42,9</b>

*Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD*

## CONCLUSION

Les projections économiques et budgétaires sur la période 2024-2026 s'inscrivent dans la vision stratégique « Côte d'Ivoire 2030 », telle que traduite dans le Plan National de Développement (PND) 2021-2025. Elles visent l'accélération de la transformation structurelle de l'économie à travers l'industrialisation et le développement de grappes, le développement régional équilibré, la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, le développement du secteur privé et de l'investissement, le développement du capital humain, la promotion de l'emploi, le renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale, le renforcement de la gouvernance ainsi que la modernisation de l'Etat et la transformation culturelle.

Cette stratégie de développement devrait se matérialiser par une forte implication du secteur privé, conformément à la volonté du Gouvernement de faire de celui-ci le fer de lance de la croissance économique et de l'industrialisation de l'économie.

Pour y parvenir, les investissements dans les secteurs sociaux et moteurs de croissance seront intensifiés en vue de l'amélioration substantielle des conditions de vie des populations. Aussi, le Gouvernement poursuivra le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance, le maintien de la stabilité socio-politique et du cadre macroéconomique ainsi que l'accélération des réformes structurelles et sectorielles en dépit de la persistance des incertitudes pesant sur l'environnement international.

Pour soutenir toutes ces actions, la présente programmation triennale consacre la poursuite de l'amélioration continue du recouvrement des recettes intérieures, la maîtrise continue des charges de fonctionnement et de l'endettement public, l'accroissement de l'investissement ainsi que la consolidation budgétaire.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Evolution des ressources du Budget de l'Etat de 2020 à 2026

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2020	2021	Budget	Budget	Budget	Proj.	Proj.
	Réal.	Est.	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES BUDGETAIRES	3 856,7	4 473,7	4 967,1	5 711,9	6 569,1	7 503,6	8 226,0
Recettes fiscales	3 637,8	4 246,4	4 540,3	5 282,1	6 190,8	7 115,7	8 010,1
- DGI	1 988,1	2 364,4	2 727,6	3 065,8	3 692,3	4 330,7	5 019,8
dont revenus de pétrole	22,5	31,2	49,7	41,6	39,5	36,9	64,9
revenus de gaz	71,1	76,5	59,9	71,0	71,0	71,0	47,7
- TRESOR	0,0	11,9	11,5	12,6	12,9	13,7	13,8
dont impôts sur revenus et salaires	0,0	10,0	10,5	11,3	11,5	12,2	12,4
- DGD (hors PCS, PCC et SGS)	1 649,7	1 870,1	1 801,2	2 203,7	2 485,6	2 771,3	2 976,4
dont DUS	379,5	0,0	412,3	478,1	494,3	536,3	558,5
Effort additionnel des régions					0,0	0,0	0,0
TVA et DD (chèques spéciaux du trésor)					0,0		
Recettes non fiscales	106,7	123,4	131,4	108,1	130,3	140,1	152,3
Recettes non fiscales Trésor	84,2	81,5	86,2	63,1	78,0	79,5	82,6
Revenus du domaine DGI	22,0	40,0	42,0	44,9	52,3	60,6	69,7
Bonus de signature secteur pétrolier	0,0	0,0	3,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Licences de télécommunication	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Recettes exceptionnelles	0,4	1,9					
Dons	112,2	103,9	295,5	321,7	247,9	247,8	63,6
- Dons-programmes	97,4	92,4	212,4	202,4	205,0	159,2	10,5
AFD (C2D )	73,8		199,7	199,7	199,7	148,7	0,0
GVT espagnol (PCD)	5,6		7,2	0,0	0,0	0,0	0,0
UE	14,4		5,5	2,6	5,3	10,5	10,5
Autres	3,6						
- Dons-projets	14,8	11,5	83,1	119,3	42,9	88,6	53,1

## Annexe 1 : Evolution des ressources du budget de l'Etat de 2020 à 2026 (suite et fin)

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2020	2021	Budget	Budget	Budget	Proj.	Proj.
	Réal.	Est.	2022	2023	2024	2025	2026
RESSOURCES DE TRESORERIE	4 086,1	3 908,6	4 990,0	5 015,0	5 851,1	5 565,7	4 397,8
- Privatisation et ventes d'actifs	3,0	0,0	112,7	4,5	1,0	1,5	0,8
- Transfert des entreprises/dette rétrocedée	12,4	33,1	12,5	29,2	36,8	85,4	96,8
- Intégration de ressources additionnelles C2D							
- arriérés dividendes PETROCI							
- Emprunts sur marchés monétaire et financier	2 809,5	2 575,2	2 832,5	3 104,6	3 447,7	2 585,0	2 460,0
Autres emprunts à moyen et long termes (titrisations)			39,9				
- recettes exceptionnelles	2,1						
- Emprunts programmes	906,8	722,0	466,7	320,0	1 066,8	918,0	609,0
FMI	686,2	495,0	0,0	0,0	751,0	618,0	309,0
Banque Mondiale	118,7	207,3	0,0	0,0	246,8	0,0	0,0
Banque Africaine de Développement	49,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
AFD	4,6	0,0	0,0	0,0	49,3	0,0	0,0
Autres	48,1	19,7	466,7	320,0	19,7	300,0	300,0
- Emprunts projets	352,3	578,2	1 525,7	1 556,7	1 298,8	1 975,8	1 231,2
- Autres ressources de Trésorerie							
RECETTES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	623,4	779,6	777,4	967,5	1 300,6	1 397,4	1 595,5
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	10,1	10,4	9,8	7,8	10,4	10,4	10,2
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	131,3	163,2	105,2	223,6	250,0	284,3	320,4
Recettes affectées aux collectivités	116,2	133,6	163,6	191,5	208,6	239,6	275,3
TSU SIR	71,3	84,5	84,5	88,6	105,0	109,8	122,1
PCC-PCS	57,4	68,1	67,6	80,7	92,3	104,5	111,9
UA	8,5	10,5	10,1	12,1	13,8	15,6	16,7
Parafiscalité anacarde	7,7	31,7	24,6	24,5	23,0	18,3	18,3
DUS anacarde à transférer à la filière (30%)							
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	37,8	7,3	8,2	10,2	11,3	12,6	14,1
Autres recettes affectées et parafiscalité	183,2	270,4	303,7	328,5	586,3	602,3	706,4
FINANCEMENT A RECHERCHER			0,0	0,0	0,0	594,9	1 602,2
<b>TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES</b>	<b>8 566,3</b>	<b>9 161,9</b>	<b>10 734,5</b>	<b>11 694,4</b>	<b>13 720,7</b>	<b>15 061,6</b>	<b>15 821,5</b>
PIB nominal	35 311,4	39 190,4	42 826,3	46 822,0	52 413,6	57 283,3	62 632,9
Recette fiscale TOFE	4 356,1	5 096,0	5 349,8	6 292,5	7 533,3	8 563,3	9 665,1
Pression fiscale (Base TOFE)	12,3%	13,0%	12,5%	13,4%	14,4%	14,9%	15,4%

Source : MFB/DGBF

## Annexe 2 : Evolution des recettes fiscales de 2020 à 2026

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Réal.	Est.	Budget	Budget	Budget	Projections	Projections
RECETTES FISCALES BUDGETAIRES	3 637,8	4 246,4	4 540,3	5 282,1	6 190,8	7 115,7	8 010,1
dont recettes hors DUS	3 258,2	3 858,1	4 128,0	4 804,0	5 696,6	6 579,4	7 451,6
DGI	1 988,1	2 364,4	2 727,6	3 065,8	3 692,3	4 330,7	5 019,8
Impôts directs	1 112,0	1 306,0	1 554,7	1 733,8	2 012,4	2 364,2	2 785,0
Impôts sur bénéfices	458,9	609,4	726,8	816,4	1 007,3	1 197,7	1 417,9
BIC hors pétrole	372,1	505,5	613,0	691,8	865,8	1 038,5	1 247,3
BIC pétrole et gaz	65,4	75,3	77,1	78,8	77,4	75,5	78,8
dont gaz imputé	49,8	53,5	41,9	49,7	49,7	49,7	33,4
Impôt synthétique	4,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe d'Etat de l'Entreprenant		5,8	7,8	8,3	15,4	16,8	18,3
- Impôt des microentreprises		4,3	12,4	12,9	18,6	20,3	22,1
- Prélèvement AIRSI	17,1	18,5	16,4	24,6	30,2	46,6	51,4
Impôts sur revenus et salaires (hors FDFP)	533,3	564,6	661,2	716,8	792,3	917,3	1 072,6
Impôts sur revenus capitaux mobiliers/IRC	118,3	130,2	166,8	200,6	212,8	249,2	294,5
Impôts fonciers (arriérés)	1,5	1,9					
Impôts indirects	876,1	1 058,3	1 172,9	1 332,0	1 679,9	1 966,5	2 234,8
TVA (hors part secteur électricité)	437,9	519,9	600,8	672,5	920,4	1 114,4	1 276,4
TOB (ex TPS)	76,9	87,9	100,0	110,0	126,0	147,5	174,1
Taxes sur boissons et tabacs	57,1	74,1	81,6	94,7	101,5	116,8	134,4
Droits d'enregistrement et de timbre	135,4	195,4	205,6	249,8	296,1	321,1	349,6
dont enregistrement café cacao	48,1	74,8	81,6	114,7	151,6	156,6	161,1
Patentes et Licences	19,6	23,6	16,5	18,8	19,8	22,9	26,7
Taxe sur les télécommunications	53,0	57,9	59,9	74,4	79,2	92,0	106,8
Taxe spécifique sur les télécommunications téléphoniques	21,7	28,7	29,3	37,1	38,6	44,9	51,9
Taxe sur caoutchouc	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe ad valorem	33,5	35,2	42,5	35,4	58,1	66,6	72,1
Taxe sur les produits cosmétiques		1,4	1,8	2,2	2,5	2,8	3,2
Accises et autres taxes indirectes (hors revenus du domaine et taxes affectées)	12,8	1,7	2,6	3,5	4,6	5,1	5,8
Taxe d'exploitation de pétrole et gaz	28,2	32,3	32,5	33,8	33,1	32,4	33,8
dont gaz imputé	21,3	22,9	18,0	21,3	21,3	21,3	14,3
TRESOR	0,0	11,9	11,5	12,6	12,9	13,7	13,8
Impôts directs	0,0	10,3	10,5	11,3	11,5	12,2	12,4
Impôts sur revenus et salaires	0,0	10,3	10,5	11,3	11,5	12,2	12,4
Impôts fonciers (y/c RS 15% Loyer)							
Impôts indirects	0,0	1,6	1,0	1,3	1,4	1,5	1,5
Timbres et vignettes	0,0	1,6	1,0	1,3	1,4	1,5	1,5
Autres indirects	0,0						

## Annexe 2 : Evolution des recettes fiscales de 2020 à 2026 (suite et fin)

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Réal.	Est.	budget	Budget	Budget	Projections	Projections
DGD	1 649,7	1 870,1	1 801,2	2 203,7	2 485,6	2 771,3	2 976,4
Droits et taxes à l'importation	1 270,1	1 481,8	1 388,9	1 725,6	1 991,3	2 235,1	2 417,9
Taxes sur produits pétroliers (hors TSU FER en compte spécial à partir de 2015)	498,6	192,5	49,4	280,3	437,2	511,9	628,8
Taxes hors produits pétroliers (hors SGS, PCS et PCC)	771,6	1 289,2	1 339,5	1 445,3	1 554,1	1 723,2	1 789,1
Taxes à l'exportation	379,5	388,3	412,3	478,1	494,3	536,3	558,5
MOBILISATIONS ADDITIONNELLES					<u>0,0</u>	<u>0,0</u>	<u>0,0</u>
TVA et DD (chèques spéciaux du trésor)					<u>0,0</u>	-	-
REVENUS DU DOMAINE	22,0	42,1	42,0	44,9	52,3	60,6	69,7
RECETTES FISCALES AFFECTEES ET PARAFISCALITE	623,4	779,6	777,4	967,5	1 300,6	1 397,4	1 595,5
FDFP	21,2	26,2	32,1	32,6	36,0	41,9	48,2
Fonds de financement de la salubrité urbaine / ANAGED	0,0	47,4	54,7	66,9	121,5	140,5	161,7
Fonds de financement de la salubrité urbaine / FNAD	7,0	8,1	13,7	16,7	24,3	28,1	32,3
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)-ANAGED	37,8	7,3	8,2	10,2	11,3	12,6	14,1
TVA secteur électricité	27,0	37,1	55,6	41,0	44,7	53,3	61,9
Vignettes et patentes Part FER	0,0	33,4	39,5	43,8	48,5	55,5	63,7
Transfert TSU au Fonds d'Entretien Routier (FER)	131,3	129,8	41,6	153,5	172,3	196,7	221,9
PCS, PCC,UA et SGS	96,2	119,9	123,9	140,4	161,7	180,9	194,7
Recettes affectées aux collectivités	116,2	133,6	163,6	191,5	208,6	239,6	275,3
FIMR	10,1	10,4	9,8	7,8	10,4	10,4	10,2
Redevances Café Cacao Part CCC- Sacherie brousse	35,3	37,4	28,3	35,3	36,7	36,7	36,2
Fonds d'Investissement Agricole (2QC)	6,2	6,4	4,8	4,8	6,3	6,3	6,2
TSU SIR	71,3	84,5	84,5	88,6	105,0	109,8	122,1
Parafiscalité anacarde	7,7	31,7	24,6	24,5	23,0	18,3	18,3
Taxe Spécifique sur Equipement (TSE)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres Taxes affectées	56,1	66,7	92,5	109,9	290,2	266,9	328,6
<b>TOTAL RECETTES FISCALES (hors FIMR)</b>	<b>4 273,1</b>	<b>5 057,6</b>	<b>5 349,8</b>	<b>6 292,5</b>	<b>7 533,3</b>	<b>8 563,3</b>	<b>9 665,1</b>
PIB nominal	35 311,4	39 190,4	42 826,3	46 822,0	52 413,6	57 283,3	62 632,9
Pression fiscale TOFE	12,1%	12,9%	12,5%	13,4%	14,4%	14,9%	15,4%

Source: DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD

### Annexe 3 : Dépenses du budget de l'Etat de 2020 à 2026

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2020	2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Proj. 2025	Proj. 2026
	Réal.	Est.					
<b>CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE PUBLIQUE</b>	742,7	821,3	1 026,3	1 167,0	1 320,9	1 361,4	1 221,5
Intérêts de la dette la dette publique	742,7	821,3	1 026,3	1 167,0	1 320,9	1 361,4	1 221,5
Dette intérieure	316,8	398,7	478,1	592,2	579,7	602,5	492,8
Dette extérieure	425,9	422,6	548,2	574,8	741,2	758,9	728,6
<b>PERSONNEL</b>	1 833,4	1 863,7	2 027,4	2 241,4	2 331,7	2 466,8	2 572,0
<b>ACHATS DE BIENS ET SERVICES</b>	848,4	828,9	821,1	858,3	879,9	979,7	975,7
Abonnement	91,7	106,0	135,9	116,9	131,5	142,6	154,9
Gratuité des soins ciblés							
Organisation des élections	83,4	41,4	12,9	52,0	26,2	86,2	50,1
Fonds de réserves Café-cacao	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Carburant des armées	16,2	15,6	15,0	15,0	15,0	15,0	15,0
Alimentation des armées	38,1	50,2	42,0	42,0	42,0	49,3	50,7
Autres achats de biens et services	619,0	615,6	614,4	631,4	664,2	685,6	704,0
<b>TRANSFERTS</b>	870,7	1 196,8	1 008,5	776,6	<b>691,0</b>	<b>858,5</b>	<b>894,1</b>
Subventions aux écoles privées	102,9	146,1	160,4	165,2	156,2	209,5	240,0
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	67,4	75,7	5,0	25,0	20,0	41,0	36,1
Bourses et pécules	41,6	63,2	59,8	69,4	73,0	96,0	99,0
Transfert aux collectivités	19,6	25,6	27,2	28,5	32,1	32,6	33,1
Autres transferts	639,2	886,2	756,0	488,5	409,7	479,4	485,9

### Annexe 3 : Dépenses du Budget de l'Etat de 2020 à 2026 (suite et fin)

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2020	2021	Budget	Budget	Budget	Proj.	Proj.
	Réal.	Est.	2022	2023	2024	2025	2026
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	1 769,1	2 113,5	2 920,5	3 107,0	3 720,4	3 841,4	4 813,6
- Trésor	1 108,8	1 180,0	1 311,6	1 431,0	2 378,7	1 777,0	3 529,4
Projets C2D et PCD	198,0	0,0	56,9	199,7	199,7	148,7	0,0
Collectivités décentralisées	41,3	50,5	68,8	74,0	82,4	84,9	87,4
CNS/Investissement	20,2	99,9	47,5	135,0	15,0	250,0	150,0
Fonds d'Etudes	4,9	5,1	10,0	15,0	3,0	15,0	15,0
Restructuration des banques	6,5	10,0	10,0	15,0	3,0	10,0	10,0
Couverture maladie Universelle	11,5	11,7	15,7	16,2	8,0	24,2	26,7
Autres investissements	826,5	1 002,8	1 102,7	976,0	2 067,5	1 244,2	3 240,3
- Financement extérieur des projets	660,3	933,4	1 608,9	1 676,1	1 341,7	2 064,4	1 284,3
Emprunts-projets	558,9	841,2	1 525,7	1 556,7	1 298,8	1 975,8	1 231,2
Dons-projets	101,4	92,3	83,1	119,3	42,9	88,6	53,1
<b>CHARGES DE TRESORERIE</b>	1 990,6	1 523,2	2 153,3	2 576,5	3 475,4	4 156,4	3 749,0
Amortissement de la dette	1 990,6	1 523,2	2 153,3	2 576,5	3 475,4	4 156,4	3 749,0
Dette intérieure	1 333,3		1 380,2	1 486,5	1 734,4	2 093,7	1 845,4
Dette extérieure	657,3		773,1	1 089,9	1 741,1	2 062,7	1 903,6
<b>DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>	623,4	779,6	777,4	967,5	1 300,6	1 397,4	1 595,5
Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	10,1	10,4	9,8	7,8	10,4	10,4	10,2
Programme d'entretien routier / FER	131,3	163,2	105,2	223,6	250,0	284,3	320,4
Dépenses des collectivités sur recettes affectées	116,2	133,6	163,6	191,5	208,6	239,6	275,3
TSU SIR	71,3	84,5	84,5	88,6	105,0	109,8	122,1
PCC-PCS	57,4	68,1	67,6	80,7	92,3	104,5	111,9
UA	8,5	10,5	10,1	12,1	13,8	15,6	16,7
Parafiscalité anacarde	7,7	31,7	24,6	24,5	23,0	18,3	18,3
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	37,8	7,3	8,2	10,2	11,3	12,6	14,1
Autres dépenses sur recettes affectés	183,2	270,4	303,7	328,5	586,3	602,3	706,4
<b>TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT</b>	<b>8 678,3</b>	<b>9 127,0</b>	<b>10 734,5</b>	<b>11 694,4</b>	<b>13 720,7</b>	<b>15 061,6</b>	<b>15 821,5</b>
Masse salariale en % du PIB	5,2%	4,8%	4,7%	4,8%	4,4%	4,3%	4,1%
Masse salariale en % des recettes fiscales	42,1%	36,6%	37,9%	35,6%	31,0%	28,8%	26,6%
Investissement en % du PIB	5,0%	5,4%	6,8%	6,6%	7,1%	6,7%	7,7%

Source : MFB/DGBF

## Annexe 4 : Budget 2023 et projections 2024, 2025 et 2026 selon les Piliers du PND

(En milliards de Francs CFA)

PILIER DU PND	Budget 2023	Budget 2024	Projection 2025	Projection 2026
<b>PILIER I - ACCELERATION DE LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE PAR L'INDUSTRIALISATION ET LE DEVELOPPEMENT DE GRAPPES</b>	<b>444,7</b>	<b>712,4</b>	<b>797,8</b>	<b>951,8</b>
1-1 - Agriculture	226,9	311,1	218,8	234,9
1-2 - Ressources animales et halieutiques	17,2	16,2	27,5	12,9
1-3 - Industrie	28,8	29,0	165,1	201,2
1-4 - Mines	138,8	319,4	344,5	458,5
1-5 - Hydrocarbures	0,4	0,4	0,1	0,1
1-6 - Artisanat	2,0	1,1	4,2	4,8
1-7 - Culture	16,0	20,6	21,3	22,4
1-8 - Francophonie	0,4	0,4	0,3	0,3
1-9 - Tourisme et loisirs	14,2	14,0	16,0	16,6
<b>PILIER II- DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DE L'EMPLOI</b>	<b>1 697,8</b>	<b>1 682,9</b>	<b>1 884,1</b>	<b>1 975,8</b>
2-1 - Education nationale	1 197,2	1 236,1	1 341,4	1 405,3
2-2 - Enseignement technique et formation professionnelle	172,9	128,2	200,2	212,3
2-3 - Enseignement supérieur et recherche scientifique	295,4	283,1	306,3	320,3
2-4 - Emploi-Travail	26,7	30,2	31,1	32,6
2-5 - Population	5,6	5,4	5,1	5,4
<b>PILIER III- DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET DE L'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 995,3</b>	<b>6 036,7</b>	<b>6 645,6</b>	<b>6 460,3</b>
3-1 - Promotion des investissements privés	4,4	4,1	4,9	5,1
3-2 - Promotion des PME	2,8	10,2	4,8	5,8
3-3 - Energie et Energies renouvelables	167,7	121,9	114,3	35,9
3-4 - Infrastructures routières	670,7	657,0	614,8	1 032,6
3-5 - Transport	257,0	280,6	185,1	193,0
3-6 - Economie numérique et poste	16,0	55,6	49,9	56,1
3-7 - Hydraulique	131,1	107,0	147,2	153,6
3-8 - Financement de l'économie	3 745,7	4 800,3	5 524,7	4 978,2

**Annexe 4 : Budget 2023 et projections 2024, 2025 et 2026 selon les Piliers PND (suite et fin)**

(En milliards de Francs CFA)

<b>PILIER DU PND</b>	<b>Budget 2023</b>	<b>Budget 2024</b>	<b>Projection 2025</b>	<b>Projection 2026</b>
<b>PILIER IV- RENFORCEMENT DE L'INCLUSION, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE L'ACTION SOCIALE</b>	<b>1 185,6</b>	<b>1 182,2</b>	<b>1 417,3</b>	<b>1 344,4</b>
4-1 - Santé	691,7	624,4	718,8	697,8
4-2 - Nutrition	3,3	1,5	0,0	0,0
4-3 - Protection sociale	49,9	47,7	61,7	70,4
4-4 - Inclusion sociale	55,3	67,2	84,6	90,5
4-5 - Jeunesse	29,2	56,1	134,8	83,0
4-7 - Sport	45,6	40,7	41,7	43,3
4-8 - Urbanisme et habitat	91,4	46,5	118,3	90,7
4-9 - Assainissement et salubrité	219,2	298,1	257,4	268,6
<b>PILIER V- DEVELOPPEMENT REGIONAL EQUILIBRE, PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	<b>493,6</b>	<b>507,0</b>	<b>555,8</b>	<b>615,9</b>
5-1 - Développement régional équilibré	415,6	410,2	457,5	510,0
5-2 - Environnement et développement durable	33,7	27,0	23,6	31,5
5-3 - Eaux et Forêts	44,4	69,8	74,6	74,5
<b>PILIER VI : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE, MODERNISATION DE L'ETAT ET TRANSFORMATION CULTURELLE</b>	<b>2826,2</b>	<b>3599,5</b>	<b>3761,0</b>	<b>4473,2</b>
6-1 - Paix et cohésion sociale	104,7	77,1	137,0	101,5
6-2 - Défense et sécurité	637,2	676,9	747,0	790,2
6-3 - Gouvernance administrative	302,2	175,5	410,0	315,1
6-5 - Justice et droits de l'homme	129,5	119,9	134,8	134,3
6-6 - Gouvernance économique	1459,4	2365,6	2118,7	2916,9
6-7 - Communication et médias	35,3	37,5	43,8	48,6
6-8 - Coopération internationale	116,8	112,6	125,4	127,2
6-9 - Intégration régionale	1,1	2,2	2,2	2,2
6-10 - Planification et statistique	22,3	19,5	24,3	27,2
6-11 - Transformation culturelle et civisme	17,8	12,6	17,9	10,2
<b>TOTAL</b>	<b>11 694,0</b>	<b>13 720,7</b>	<b>15 061,6</b>	<b>15 821,5</b>

**Source :** DGBF